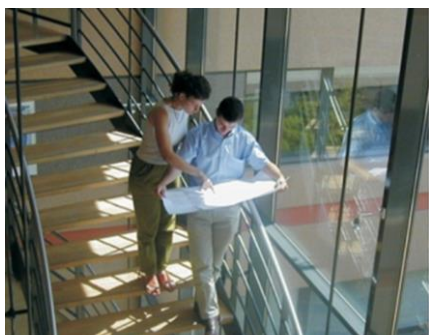


# Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pour le TRI Fort-de-France/Lamentin

Dossier initiateur

V0



RIV KG21036CFA

Mars 2016



## Informations qualité

### Contrôle qualité

Version	Date	Rédigé par	Visé par :
V1	Mars 2016	A. EUGENE	J. GUITTON – L. ROUDIL

### Destinataires

Envoyé à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :

Copie à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :



# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Contexte et élaboration de la SLGRI.....</b>	<b>9</b>
1.1	La directive inondation et son impact sur la politique française de gestion des inondations .....	9
1.2	La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) .....	10
1.3	La stratégie locale de gestion des risques d'inondation .....	13
1.3.1	Vocation et contenu de la SLGRI .....	13
1.3.2	Périmètre d'action des SLGRI .....	14
1.3.3	Modalités de mise en œuvre.....	14
1.3.3.1	Gouvernance de la stratégie locale .....	14
1.3.3.2	Stratégie locale et PAPI.....	15
1.3.3.3	Stratégie locale et GEMAPI.....	16
<b>2.</b>	<b>Diagnostic du Territoire à Risques importants d'Inondation Fort-de-France/Lamentin .....</b>	<b>17</b>
2.1	Présentation du Territoire à Risque importants d'Inondation Lamentin/Fort-de-France.....	17
2.1.1	Géographie .....	17
2.1.2	Démographie .....	20
2.1.3	Économie .....	20
2.1.4	Nature et patrimoine .....	20
2.1.5	Contexte climatique.....	23
2.1.6	Topographie .....	24
2.1.7	Occupation du sol.....	26
2.1.8	Hydrographie.....	28
2.1.8.1	Rivière Madame.....	28
2.1.8.2	Ravine Bouillé .....	28
2.1.8.3	Rivière Monsieur .....	29
2.1.8.4	Rivière La Jambette .....	29
2.1.8.5	Rivière Gondeau.....	30
2.1.8.6	Rivière Longvilliers .....	30
2.1.8.7	Canal Mamin .....	31

2.1.8.8	La Rivière Lézarde .....	31
<b>2.2</b>	<b>État des lieux des risques d'inondation .....</b>	<b>33</b>
2.2.1	Choix des aléas inondations .....	33
2.2.2	Historique des inondations du TRI .....	33
2.2.3	Diagnostic de l'exposition aux risques d'inondation .....	37
2.2.3.1	L'Évaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI) .....	37
2.2.3.2	Recensement des enjeux .....	39
2.2.3.3	Cartographies réalisées à l'échelle du TRI.....	42
2.2.4	Retour de l'enquête réalisée auprès des collectivités .....	56
2.2.4.1	Présentation de la démarche .....	56
2.2.4.2	Identification des zones à risques d'inondation.....	57
2.2.4.3	Principales problématiques retenues .....	63
<b>2.3</b>	<b>Bilan de la politique de gestion des risque d'inondation sur le TRI Fort-de-France/Lamentin .....</b>	<b>64</b>
2.3.1	Les dispositifs et outils de gestion du risque d'inondation .....	64
2.3.1.1	Les schémas de prévention des inondations .....	64
2.3.1.2	Le plan de submersion rapide (PSR) .....	66
2.3.1.3	Les plans de prévention des risques (PPR) / maîtrise de l'urbanisation et réduction de la vulnérabilité .....	66
2.3.1.4	L'information préventive .....	67
2.3.1.5	Surveillances et prévision des crues (SPC) .....	69
2.3.1.6	La gestion de crise .....	69
<b>3.</b>	<b>Périmètre d'action de la SLGRI .....</b>	<b>72</b>
<b>4.</b>	<b>Proposition de SLGRI.....</b>	<b>74</b>
4.1	Rappel des objectifs communs du PGRI et de la SLGRI.....	74
4.2	Séminaire sur les SLGRI .....	75
4.2.1	Présentation des acteurs .....	75
4.2.2	Contenu du séminaire .....	75

## Table des illustrations

Figure 1 : Schéma des trois cycles de décomposition de la DI à l'échelle locale.....	9
Figure 2 : Synthèse des différentes interactions issues de la stratégie nationale .....	11
Figure 3 : Exemple fictif présentant le périmètre de la SGRLI et l'emprise du TRI.....	14
Figure 4: Localisation du TRI Fort-de-France/Lamentin .....	19
Figure 5 : Vues de la mangrove du Lamentin (Source : PNRM) .....	21
Figure 6 : Illustrations des principaux monuments inscrits de la ville de Fort-de-France (Source : Ville de Fort-de-France).....	21
Figure 7 : Eglise Saint-Laurent du Lamentin.....	22
Figure 8 : Monuments historiques classés de la ville de Fort-de-France (Source : Ville de Fort-de-France) .....	22
Figure 9 : Pluviométrie annuelle moyenne à la Martinique (Source : Météo France).....	24
Figure 10 : Carte du relief de la Martinique (Source : SDAGE).....	25
Figure 11 : Carte d'occupation du sol de la Martinique (Source : IGN, 2000) .....	27
Figure 12 : Inondations historiques du district de la Martinique (Source : DEAL, 2012) .....	33
Figure 13 : Crue du 5 mai 2009 - Route départementale n°3, canal de Gaigneron - Commune du Lamentin (Source : Gendarmerie Nationale).....	34
Figure 14 : Crue du 5 mai 2009 - Autoroute A1, canal de Gaigneron - Commune du Lamentin (Source : Gendarmerie Nationale).....	34
Figure 15 : Crue du 5 mai 2009 - Centre commercial Place d'Armes - Commune du Lamentin (Source : Gendarmerie Nationale).....	35
Figure 16 : Épisode novembre 2015 - Places d'Armes - Commune du Lamentin (Source : France-Antilles) .....	35
Figure 17 : Épisode novembre 2015 - Commune de Fort-de-France (Source : France-Antilles).....	36
Figure 18 : Principes de la méthode Exzeco .....	37
Figure 19 : Exemple de croisement entre les enjeux et l'EAIP .....	38
Figure 20 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune de Fort-de-France, secteur Ouest – Aléa débordement de cours d'eau .....	44
Figure 21 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune de Fort-de-France, secteur Est – Aléa débordement de cours d'eau.....	45
Figure 22 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Nord – Aléa débordement de cours d'eau.....	46
Figure 23 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Est – Aléa débordement de cours d'eau.....	47
Figure 24 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Ouest – Aléa débordement de cours d'eau.....	48
Figure 25 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Sud – Aléa débordement de cours d'eau.....	49

Figure 26 : Carte de synthèse des surfaces inondables– Commune de Fort-de-France, secteur Ouest – Aléa submersion marine .....	50
Figure 27 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune de Fort-de-France, secteur Est – Aléa submersion marine .....	51
Figure 28 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Nord – Aléa submersion marine .....	52
Figure 29 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Est – Aléa submersion marine .....	53
Figure 30 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Ouest – Aléa submersion marine .....	54
Figure 31 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Sud – Aléa submersion marine .....	55
Figure 32 : Localisation des zones à risques identifiées suite à l’enquête auprès des collectivités.....	58
Figure 33 : Localisation des zones fréquemment impactées par les inondations – planche n°1 .....	59
Figure 34 : Localisation des zones fréquemment impactées les inondations – planche n°2.....	60
Figure 35 : Localisation des zones fréquemment impactées par les inondations – planche n°3 .....	61
Figure 36 : Localisation des zones fréquemment impactées par les inondations - planche n°4 .....	62
Figure 37 : Localisation du périmètre de la SLGRI.....	73

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Madame.....	28
Tableau 2 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la ravine Bouillé .....	28
Tableau 3 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Monsieur .....	29
Tableau 4 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière La Jambette .....	29
Tableau 5 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Gondeau .....	30
Tableau 6 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Longvilliers.....	30
Tableau 7 : Caractéristiques physiques du bassin versant du Canal Mamin .....	31
Tableau 8 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière La Lézarde .....	32
Tableau 9 : Récapitulatif des collectivités sollicitées dans le cadre de l'enquête .....	56

## Liste des annexes

Annexe 1 : comptes rendus des enquêtes réalisées auprès des collectivités .....	77
Annexe 2 : liste des participants au séminaire du 4 février 2016 sur les slgri.....	85
Annexe 3 : comptes rendus des ateliers thématiques .....	94



## Acronymes et abréviations

<b>AZI</b>	Atlas de Zone Inondable
<b>CACEM</b>	Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
<b>CATNAT</b>	Reconnaissance de l'état de CATastrophe NATurelle
<b>CCIM</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
<b>CE</b>	Commission Européenne
<b>CETE</b>	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
<b>CETMEF</b>	Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales
<b>CG</b>	Conseil général
<b>CTM</b>	Collectivité Territoriale de Martinique
<b>CVH</b>	Cellule de Veille Hydrologique
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau
<b>DCS</b>	Dossier Communal Synthétique
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs
<b>DEAL</b>	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>DI</b>	Direction Inondation
<b>DICRIM</b>	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
<b>DPGR</b>	Direction Générale de la Prévention et des Risques
<b>EAIP</b>	Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles
<b>EPAGE</b>	Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPRI</b>	Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
<b>EPTB</b>	Établissement Public Territorial de Bassin
<b>GEMAPI</b>	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
<b>GPMLM</b>	Grand Port Maritime de La Martinique
<b>IAL</b>	Information des Acquéreurs et Locataires des biens immobiliers
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>IPPC</b>	Integrated Pollution Prevention and Control
<b>IRSTEA</b>	Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
<b>MAPAM</b>	Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles

<b>NATURA 2000</b>	Sites naturels protégés
<b>ORSEC</b>	Organisation de Réponse de la Sécurité Civile
<b>PAC</b>	Porté À Connaissance
<b>PAPI</b>	Programme d'Action de Prévention contre les Inondations
<b>PCS</b>	Plan Communal de Sauvegarde
<b>PGRI</b>	Plan de Gestion des Risques d'inondation
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PNRM</b>	Parc Naturel Régional de la Martinique
<b>PPI</b>	Plan Particulier d'Intervention
<b>PPR</b>	Plan de Prévention des Risques
<b>PPRI/PPRL/PPRN</b>	Plan de Prévention des Risques Inondations / Littoraux / Naturels
<b>PSR</b>	Plan Submersions Rapides
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SAR</b>	Schéma d'Aménagement Régional
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>SCOT</b>	Schéma de Cohérence Territorial
<b>SDAC</b>	Système Départemental d'Alerte de Crue
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SLGRI</b>	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
<b>SNGRI</b>	Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
<b>SPC</b>	Surveillance et Prévision des Crues
<b>TCSP</b>	Transport Collectif en Site Propre
<b>TRI</b>	Territoire à Risques importants d'Inondation
<b>ZNIEFF</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

# 1. Contexte et élaboration de la SLGRI

## 1.1 La directive inondation et son impact sur la politique française de gestion des inondations

En Europe, cela fait plusieurs années que les inondations constituent le risque naturel le plus sérieux au regard des dégâts qui en découlent aussi bien sur le plan matériel que sur le plan humain, allant jusqu'au milliard d'euros de dégâts et causant la mort de plusieurs centaines de personnes.

Face à constat catastrophique, la Commission européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/CE, plus généralement appelée « Directive Inondation » (DI), relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation. Il s'agit de la première directive dans le domaine de la prévention des risques qui permet, aujourd'hui, d'orienter la politique française autour de deux axes : prioriser l'action et mobiliser les acteurs.

Cette directive, transposée en droit français par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » et complétée par le décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, vise à :

- Réduire les conséquences négatives des inondations sur la population, l'activité économique et le patrimoine environnemental culturel ;
- Conduire à une vision homogène et partagée des risques, nécessaire à la priorisation de l'action.

La directive inondation impose aux États membres de se fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus. Elle fixe une méthode de travail et un calendrier intégrant **un cycle de révision tous les six ans**. La figure ci-dessous présente les étapes successives qui constituent un cycle.



Figure 1 : Schéma des trois cycles de décomposition de la DI à l'échelle locale

Cette première étape de mise en œuvre de la DI permet de faire un état des lieux des aléas existants sur chaque bassin et enjeux exposés. Elle sert également à dresser un premier bilan des outils de prévention existants sur le bassin.

**L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) 2011 de la Martinique a été validée par l'arrêté préfectoral n°2012-072-0001 du 12 mars 2012.**

À partir de l'EPRI, des **Territoires à Risque important d'Inondation (TRI)** ont été identifiés en fonction de leur exposition au risque (présence d'enjeu pour la santé humaine et l'activité économique dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles). À la fin de l'année 2012, un total de 122 TRI a été identifié par l'état.

**À la Martinique, un TRI a été arrêté par le Préfet le 4 janvier 2013 : le TRI Fort-de-France/Lamentin. L'élaboration des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation dans le TRI a été approuvée par arrêté préfectoral du 27 février 2014.**

Pour ces TRI, des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'inondation (SLGRI) doivent être mises en œuvre pour réduire les conséquences négatives des inondations, dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation. Ces stratégies constituent le volet territorial des **Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**, élaborés à l'échelle des districts hydrographiques. L'identification des stratégies locales et de leurs périmètres intervient 2 ans au maximum après l'identification des TRI.

Les PGRI définissent, sur la base des résultats de l'EPRI et de la cartographie des TRI, les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux, patrimoniaux ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. L'élaboration des PGRI a été initiée à l'automne 2013 en parallèle à la finalisation de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI).

## 1.2 La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)

La stratégie nationale, présentée à la Commission Mixte Inondation du 19 décembre 2013 et publiée le 10 juillet 2014, affiche les grands enjeux et les objectifs prioritaires qui en découlent pour permettre à chaque grand bassin hydrographique de décliner ces orientations stratégiques en tenant compte de la spécificité des territoires. La stratégie nationale comporte trois objectifs majeurs :

- Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées ;
- Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages ;
- Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

Le schéma page suivante montre les différentes interactions induites par la stratégie nationale.



Figure 2 : Synthèse des différentes interactions issues de la stratégie nationale

**L'objectif de mise en sécurité des populations est poursuivi par la mise en œuvre du Plan Submersions Rapides (PSR).** Il a pour but, notamment après les événements dramatiques en Vendée et dans le Var en 2010, de développer des actions de préventions des risques visant à la réduction des dangers pour les populations aussi bien à l'échelle nationale que territoriale. La gestion de l'aléa à l'échelle des bassins versants et la pérennité des systèmes de protection en sont le fer de lance. Le principe de solidarité retenu dans la stratégie nationale en est le fondement. Le déploiement des actions territoriales du PSR est donc repris dans le PGRI de chaque grand bassin au titre du premier objectif de la stratégie nationale.

**Pour compléter cette politique actuelle, les principes d'actions mis en avant par la stratégie nationale concernent avant tout l'aménagement et la gestion des territoires, essentiels pour assurer leur compétitivité.** Il s'agit de compléter la politique actuelle de gestion de l'aléa et de lutte contre les inondations par une réduction de la vulnérabilité intégrée dans les politiques d'urbanisme et de développement.

Deux des principes directeurs proposés par la stratégie nationale concourent particulièrement à cette efficacité :

- Le respect du principe de délégation verticale du pouvoir pour que les acteurs compétents agissent à la bonne échelle ;
- La recherche d'une synergie entre les politiques publiques.

La synergie entre la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire est seule à même de conduire à des résultats mesurables sur la réduction des conséquences négatives des inondations. Cette volonté affichée d'une synergie invite chaque partenaire de la gestion des risques d'inondation que sont notamment l'Etat, les EPTB, les EPCI, les communes concernées et les syndicats de bassins versants, à prendre la mesure des

conséquences des événements futurs et à coopérer pour parvenir à une mutualisation des moyens et une optimisation des résultats.

**Appliquée territorialement, l'efficacité de la stratégie nationale repose sur la délégation du pouvoir.** Le PGRI arrête les priorités de gestion, spécifiques à chaque grand bassin, les plus à même d'atteindre les grands objectifs de la stratégie nationale. Assorti de dispositions, le PGRI permettra d'évaluer les résultats obtenus en termes de réduction des conséquences négatives des inondations et d'améliorer en continu la vision stratégique au cours des cycles de mise à jour prévus par la directive inondation.

Rapportées au PGRI et au plus près des territoires locaux, les stratégies locales conduites par les collectivités territoriales s'appuieront sur les défis de la stratégie nationale pour réduire au mieux la vulnérabilité des TRI :

- **Développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage** appropriées en renforçant le comité de pilotage pour chaque TRI afin de parvenir à une stratégie locale unique et partagée, en renforçant les liens entre les acteurs des différentes politiques publiques, en favorisant l'intégration de la gestion des risques inondation dans toutes les opérations d'aménagement du territoire...
- **Mieux savoir pour mieux agir**, en développant des formations spécifiques pour tous les acteurs et en développant la connaissance des vulnérabilités à réduire, en partageant les savoirs dans des lieux de coopérations, notamment en réactivant la Commission Département des Risques Naturels Majeurs...
- **Aménager durablement les territoires**, en respectant les principes relatifs à l'aménagement des zones à risques d'inondation, en rééquilibrant les efforts de réduction des conséquences négatives entre les territoires aval et amont, en adaptant le niveau des événements et en réduisant la vulnérabilité, en multipliant les lieux de coopération entre les politiques publiques...
- **Apprendre à vivre avec les inondations**, en développant les outils de mise en situation de crise (PCS, plans de sûreté, réserve communale,...), en rendant la connaissance opérationnelle et accessible notamment aux élus sur les vulnérabilités des réseaux et des populations, sur le fonctionnement dynamique des aléas, sur les systèmes d'alerte...

## 1.3 La stratégie locale de gestion des risques d'inondation

### 1.3.1 Vocation et contenu de la SLGRI

La stratégie locale est la stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles relative à un TRI. Dans cette optique, elle fixe les objectifs en déclinaison du PGRI et de la SNGRI et liste les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs dans **un délai de 6 ans**.

La stratégie locale met l'accent sur la dimension stratégique avant même la programmation d'action en :

- Motivant les objectifs de gestion sur le diagnostic de vulnérabilité du TRI et non sur la réduction de l'aléa ;
- Ciblant les champs d'amélioration encore peu ou pas investis et les plus porteurs de progrès ;
- Priorisant la stratégie locale sur les champs d'amélioration de manière à concentrer les efforts sur les choix effectués.

À l'instar du SAGE, la stratégie locale a vocation à être portée par une collectivité ou un groupement jouant rôle d'animation et de mobilisation des collectivités et autres parties prenantes concernées. Une bonne appropriation de la démarche par les collectivités est donc indispensable pour l'émergence et la mise en œuvre des stratégies locales.

D'après l'article R566-16 du code de l'environnement, une SLGRI comporte :

- La synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- Les cartes de surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires mentionnées à l'article L. 566-5 et inclus dans son périmètre ;
- Les objectifs fixés par le PGRI pour les territoires mentionnés à l'article L. 566-5 et inclus dans son périmètre.

La Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) a précisé ces éléments et propose une structuration en quatre parties, semblable à celle retenue pour l'élaboration d'un PGRI :

- **Le diagnostic**, qui s'appuie sur les résultats de l'EPRI et sur la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation ;
- La justification du périmètre retenu pour la stratégie locale ;
- Le rappel des objectifs du PGRI suivi de la présentation des objectifs arrêtés pour la stratégie locale ;
- **Les orientations et dispositions de la SLGRI** correspondant aux objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI.

L'orientation de la stratégie locale sur le diagnostic du TRI implique qu'il n'y ait qu'une stratégie locale par TRI ou groupe de TRI (notamment pour des TRI « en chapelet » le long d'un même cours d'eau).

### 1.3.2 Périmètre d'action des SLGRI

**La stratégie locale est d'abord la stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations pour le TRI mais pas seulement : le périmètre de la stratégie locale est à adapter aux dynamiques de gestion déjà engagées sur le territoire.** La stratégie locale peut étendre son champ d'action à un périmètre plus large que le TRI pour respecter le principe de synergie avec les autres politiques publiques, inscrit dans la stratégie nationale, et les liens étroits entre PGRI et SDAGE (DCE, gestion du trait de côte, enjeux environnementaux...).



Figure 3 : Exemple fictif présentant le périmètre de la SGRLI et l'emprise du TRI

Si la SLGRI contient obligatoirement et a minima des objectifs et des dispositions visant la réduction des conséquences négatives des inondations sur le TRI, elle peut également prévoir d'autres objectifs, mesures et programme d'actions concernant le bassin versant au-delà du TRI. Ces considérations permettent de ne pas remettre en cause les liens avec la gestion des milieux aquatiques et du grand cycle de l'eau. **La réflexion relative à la réduction de la vulnérabilité sur le TRI n'est pas menée au détriment de la gestion par bassin et inversement, les deux réflexions ont vocations à être poursuivies de façon complémentaire.**

Le choix du périmètre de la SLGRI est essentiel et est déterminé par la cohérence des politiques de l'eau et du développement économique. Du fait de cette étendue possible de la SLGRI, la solidarité amont/aval, la gestion globale de l'eau et la notion de bassin versant ne sont donc pas remises en cause. En effet, la mobilisation de toutes les démarches de gestion globale de l'eau comme les SAGE ou les contrats de milieux pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SLGRI permettra d'atteindre l'objectif de synergie des politiques publiques.

### 1.3.3 Modalités de mise en œuvre

#### 1.3.3.1 Gouvernance de la stratégie locale

L'article L. 566-8 précise que les « stratégies locales sont élaborées conjointement par les parties intéressées [...] ».

L'article R. 566-15 dispose que le préfet de département « désigne les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale sous l'autorité du ou des préfets concernés. »

L'arrêté du préfet de département conduit à mettre en place un comité de pilotage de la stratégie locale pour accompagner son élaboration. Des méthodes de suivi de la stratégie locale devront être fixées notamment pour pouvoir rendre compte des résultats obtenus sur les TRI.



Ce comité de pilotage constitue le noyau opérationnel pour l'élaboration et le suivi de la stratégie locale : il s'agit d'un élément fondamental de concertation, de coordination et de mobilisation des acteurs locaux engagés dans la politique de réduction des conséquences négatives des inondations. Le fonctionnement des comités de pilotage de la stratégie locale sera adapté en fonction du territoire, notamment de sa taille, des moyens des institutions en place et de l'animation d'un porteur volontaire lorsqu'il a émergé.

La structure porteuse de la stratégie locale peut être représentée par une collectivité ou un groupement. Il peut s'agir **par exemple d'un EPTB, un EPAGE, une commune, un conseil général, un syndicat mixte de SCOT, une structure porteuse d'un SAGE, un EPCI à fiscalité propre, etc.** **De manière strictement provisoire, l'État peut se retrouver en situation de structure porteuse.** Néanmoins, l'État recherchera une élaboration conjointe avec les parties prenantes et incitera les collectivités locales à prendre part à la stratégie locale pour favoriser l'émergence d'un futur porteur.

La structure porteuse est l'interlocuteur privilégié de l'État pour l'élaboration puis la mise en œuvre de la stratégie locale. Elle joue le rôle de mobilisation et d'animation des collectivités et autres parties prenantes concernées. **Cela n'implique pas qu'elle soit amenée à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions liées à l'élaboration ou la déclinaison opérationnelle de la stratégie locale.**

### 1.3.3.2 Stratégie locale et PAPI

De nombreux territoires ont mis en place un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Ces démarches, initiées pour certaines dès le début des années 2000 sont bien antérieures aux stratégies locales à venir. La mise en place de la première génération de stratégies locales peut constituer une phase délicate de transition entre l'ancien et le nouveau dispositif de gestion des inondations au niveau local.

Les TRI feront obligatoirement l'objet d'une stratégie locale, mais ne sont pas toujours concernés par un PAPI existant. D'autre part, les territoires qui font aujourd'hui l'objet d'un PAPI ne comportent pas obligatoirement un TRI.

De plus, à la différence des PAPI, la stratégie locale n'est pas un programme d'actions. Elle a vocation à être déclinée de façon opérationnelle via un ou des programmes d'action. Ces programmes d'actions définissent une liste d'actions précises à mener, leur maître d'ouvrage, leur calendrier ainsi que leur plan de financement. **Les PAPI constituent l'un des outils privilégiés de déclinaison opérationnelle de la stratégie locale.**

### 1.3.3.3 Stratégie locale et GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » a instauré la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI).

Cette compétence a pour objectif, dans son volet prévention des inondations, d'assurer la gestion des systèmes de protection (systèmes d'endiguement, barrages écrêteurs de crue, etc...), leur surveillance, leur entretien et leur remise en état.

La compétence GEMAPI n'est pas nécessaire à une collectivité territoriale pour porter et animer une stratégie locale. La collectivité porteuse de stratégie locale n'est pas obligatoirement un EPCI à fiscalité propre.

Cependant, il est nécessaire que la stratégie locale repose sur une approche globale de la gestion des risques, intégrant la dimension GEMAPI. À titre d'exemple, les dispositions de la stratégie locale qui concerneraient la gestion des digues devront être mise en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage des structures ayant la compétence GEMAPI. La stratégie locale peut prévoir des dispositions permettant d'accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence GEMAPI.

## 2. Diagnostic du Territoire à Risques importants d'Inondation Fort-de-France/Lamentin

### 2.1 Présentation du Territoire à Risque importants d'Inondation Lamentin/Fort-de-France

#### 2.1.1 Géographie

Île tropicale de l'arc antillais, la Martinique est située à égale distance de l'équateur et du tropique du Cancer, entre la mer des Caraïbes et l'Océan Atlantique.

La Martinique fait partie de l'archipel des petites Antilles, entre l'île de la Dominique au Nord et celle de Sainte-Lucie au Sud.

La Martinique a une superficie de 1 080 km<sup>2</sup> :

- 65 km d'allongement maximum dans l'axe NNO-SSE ;
- 30 km dans la plus grande largeur se réduisant à 12 km à la faveur des échancrures que constituent les baies de Fort-de-France, du Robert et du François ;
- La longueur des côtes de la Martinique est environ de 350 km.

La délimitation du district de la Martinique est l'île dans son ensemble, soit les limites du département et de la région Martinique. Le territoire comprend au total 34 communes.

Le district de la Martinique présente des spécificités physiques particulières de par sa constitution ou encore par son positionnement dans l'arc caribéen. La Martinique est une île au relief contrasté avec :

- Au Nord : une végétation tropicale dense, une nature spectaculaire alternant gorges et ravines avec un groupe montagneux composés de mornes (petites collines) des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée.
- Au Centre, avec la plaine du Lamentin riche et fertile, couvrant 75 km<sup>2</sup>, se compose de grandes villes, Fort-de-France (chef-lieu) et le Lamentin. À elles seules, ces deux communes recensent plus d'un tiers de la population.
- Au sud, des espaces aux reliefs atténués combinant sur les franges littorales une succession de baies et d'anses où se lovent les fameuses plages, les mangroves et la montagne du Vauclin, un ancien volcan.

**Le TRI Fort-de-France/Lamentin se trouve dans la zone centrale de l'île**

Le périmètre du TRI comprend deux communes :

- La commune de Fort-de-France, « ville capitale », occupe une superficie de 4 421 ha et s'étend du pied des Pitons du Carbet jusqu'à la baie éponyme dont elle ferme le côté Nord. Territoire naturel et préservé sur sa partie la plus haute, la commune est densément peuplée à proximité du littoral. Le territoire communal est traversé par de nombreuses ravines. Les cours d'eau principaux sont la Rivière Madame à l'Ouest et la Rivière Monsieur à l'Est.
- La commune du Lamentin, située au centre de la Martinique au Nord-Est de la baie de Fort-de-France, la commune du Lamentin s'étend sur le territoire le plus vaste de l'île (6 232 ha) dont une grande partie se compose d'une large plaine alluviale, bordée de mangroves et traversée par deux rivières : la Lézarde et le Longvilliers (canal du Lamentin).

La figure page suivante présente le périmètre du TRI.

**Le TRI s'étend sur une superficie d'environ 106,5 km<sup>2</sup>. Le réseau hydrographique est dense et bordé par la baie de Fort-de-France.**

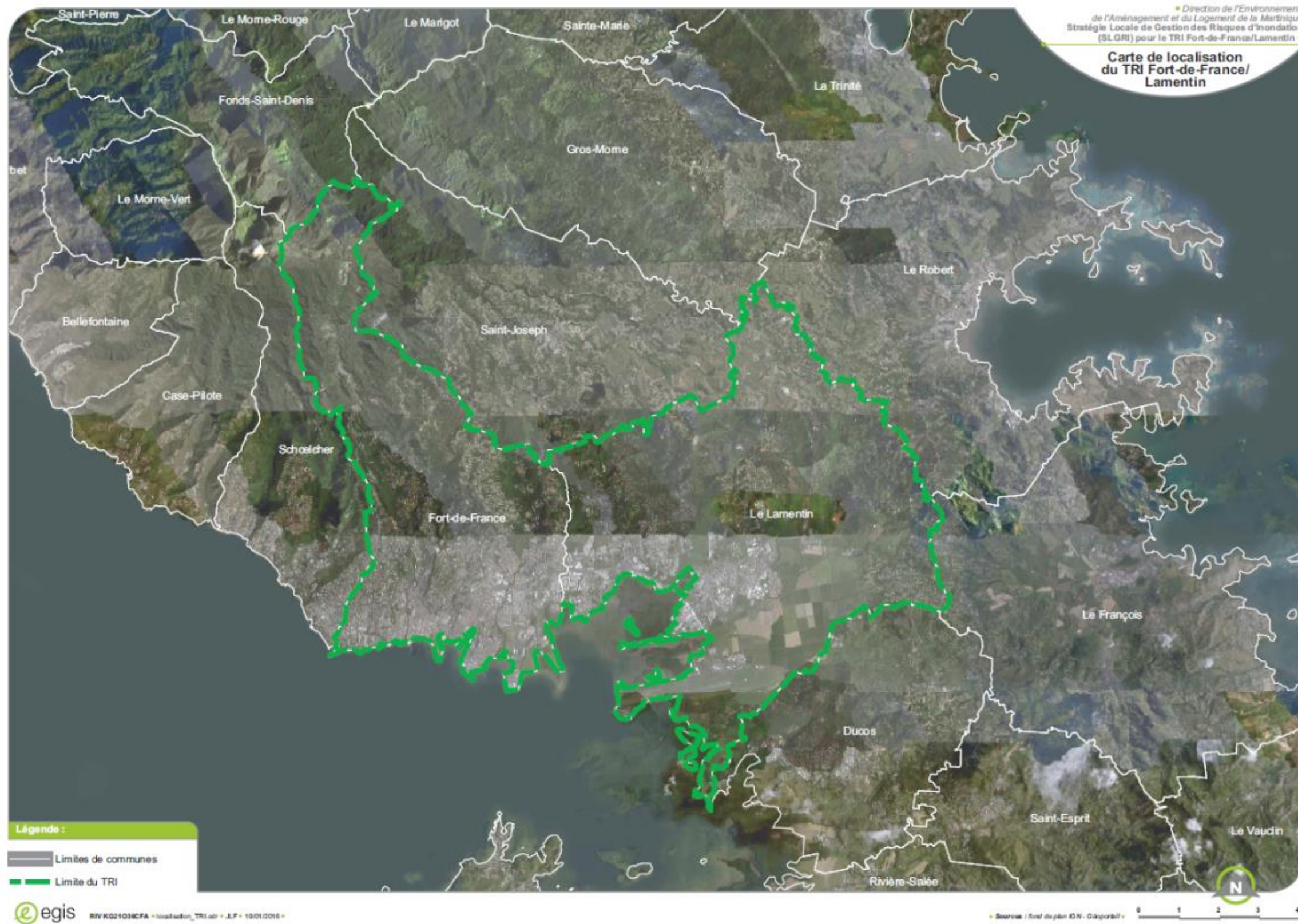


Figure 4: Localisation du TRI Fort-de-France/Lamentin



## 2.1.2 Démographie

D'après le dernier recensement de la population effectué en 2009 par l'INSEE, la population de la Martinique atteint 396 404 habitants.

Le TRI est constitué des communes de Fort-de-France (88 440 habitants) et du Lamentin (39 162 habitants).

En moyenne, selon l'INSEE, en 2009, la densité de la population à la Martinique est d'environ 356,4 hab/km<sup>2</sup>. La Martinique se place ainsi au deuxième rang des régions françaises les plus denses, après l'Île-de-France.

Fort-de-France est la commune la plus densément peuplée de la Martinique avec 2 000,5 hab/km<sup>2</sup>. Le Lamentin est la troisième commune la plus densément peuplée de la Martinique (derrière Schœlcher) avec 628,4 hab/km<sup>2</sup>.

**Le TRI regroupe près d'un tiers de la population martiniquaise et deux des trois communes les plus densément peuplées de la Martinique.**

## 2.1.3 Économie

L'activité économique de l'île se concentre autour d'une zone Schœlcher – Fort-de-France – Lamentin réunissant également les principales infrastructures.

Selon l'INSEE, en 2009, la commune de Fort-de-France regroupait 45 619 emplois et celle du Lamentin 26 443. Ces chiffres sont à comparer au nombre total d'emplois à la Martinique estimés à 134 468 par l'INSEE pour la même année.

Le TRI regroupe les principales installations industrielles de l'île. Des infrastructures de transport stratégiques sont également présentes notamment le TCSP qui évoluera principalement, à court terme, au sein du périmètre du TRI.

Parmi les principales infrastructures routières, l'autoroute A1 ainsi que nombreuses routes secondaires très fréquentées traversent le territoire du TRI.

Le TRI inclus également l'aéroport international Aimé Césaire au Lamentin et le Grand Port Maritime de La Martinique (GPMLM) de Fort-de-France.

**Les enjeux économiques sont nombreux sur le territoire du TRI. Au total, celui-ci regroupe près de 54% des emplois martiniquais (source : INSEE, 2009) et les plus importantes infrastructures de l'île.**

## 2.1.4 Nature et patrimoine

### • Zones naturelles

Bien que le territoire du TRI ne soit pas directement concerné par des zonages réglementaires de protection (ZNIEFF, arrêté de biotopes,...), les communes de Fort-de-France et du Lamentin regroupent toutefois d'importantes zones naturelles à préserver. Les deux communes sont en partie comprises sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM). Par ailleurs, le littoral de la commune du Lamentin est bordé à 90% par une zone de mangrove.

Cette riche zone écologique est un lieu privilégié pour la croissance de nombreuses espèces de juvéniles de poissons et de crustacés.

La figure ci-dessous présente des photos de la mangrove du Lamentin :



Figure 5 : Vues de la mangrove du Lamentin (Source : PNRM)

- **Patrimoine historique et culturel**

Le TRI regroupe un important patrimoine historique et culturel dont la majorité est située en zone inondable. Parmi les principaux monuments historiques inscrits de la ville de Fort-de-France, il y a :

- Le musée départemental ;
- L'ancien hôtel de Ville / théâtre Aimé Césaire,
- L'hôtel de Préfecture ;
- Le palais de Justice...

La figure ci-dessous présente des illustrations des principaux monuments inscrits de la ville de Fort-de-France :



Figure 6 : Illustrations des principaux monuments inscrits de la ville de Fort-de-France (Source : Ville de Fort-de-France)



Les monuments historiques inscrits de la ville du Lamentin sont au nombre de deux : l'église Saint-Laurent et les fontaines du centre bourg.

La figure ci-dessous présente une photo de l'église Saint-Laurent :



Figure 7 : Eglise Saint-Laurent du Lamentin

Par ailleurs, la ville de Fort-de-France possède également trois monuments classés :

- La bibliothèque Schœlcher ;
- La cathédrale Saint-Louis ;
- Le Fort Saint-Louis.

La figure page suivante présente les monuments classés de la ville de Fort-de-France.



*En haut à gauche : la cathédrale Saint-Louis*

*En haut à droite : le Fort Saint-Louis*

*En Bas la bibliothèque Schœlcher*

Figure 8 : Monuments historiques classés de la ville de Fort-de-France (Source : Ville de Fort-de-France)

**Le patrimoine naturel (principalement la mangrove du Lamentin) et historique du TRI (essentiellement constitué des monuments historiques de Fort-de-France) est majeur à l'échelle de la Martinique.**

### 2.1.5 Contexte climatique

La Martinique bénéficie d'un climat tropical, tempéré cependant par l'influence maritime et par les Alizés. Ces vents chauds chargés d'humidité soufflent en effet de secteur Est de manière régulière une grande partie de l'année (300 jours par ans).

Ce climat est caractérisé par une température relativement élevée, variant entre 18°C et 32°C à Fort-de-France, et un air humide tout au long de l'année. Les variations des précipitations en fréquence et en intensité permettent néanmoins de distinguer deux saisons, avec des transitions plus ou moins marquées :

- Une saison humide de juin à novembre, où les pluies sont fréquentes et intenses. Bien que généralement sous forme de brèves averses, les pluies peuvent parfois durer plusieurs jours consécutifs. L'évolution dépressionnaire lors de cette saison donne régulièrement naissance à ces cyclones, lors desquels les pluies à caractère torrentielle (200 à 500 mm en 24h) peuvent conduire à des inondations importantes et des glissements de terrain.
- Une saison sèche s'étendant de décembre à mai caractérisée par une diminution sensible des précipitations. La période de beau temps est cependant particulièrement marquée de février à avril, où des phénomènes de sécheresse importants sont fréquents. Cette période est appelée « le carême » aux Antilles.

Du point de vue des précipitations des variations interannuelles importantes sont notées. En effet, le cumul de pluie annuel peut varier, sur certains secteurs de la Martinique, du simple au double d'une année à l'autre.

À la disparité temporelle des précipitations s'ajoute une disparité géographique, imposée par le relief. Les zones les plus arrosées correspondent aux reliefs les plus importants sur lesquels les masses d'air océaniques venant de l'Est et chargées d'humidité viennent buter. Ainsi, les chutes de pluies restent inférieures à 1m/an dans la partie Sud de l'île et sur le littoral alors qu'elles atteignent probablement 8 m/an au sommet de la Montagne Pelée.

La figure page suivante présente la pluviométrie annuelle moyenne observée à la Martinique.

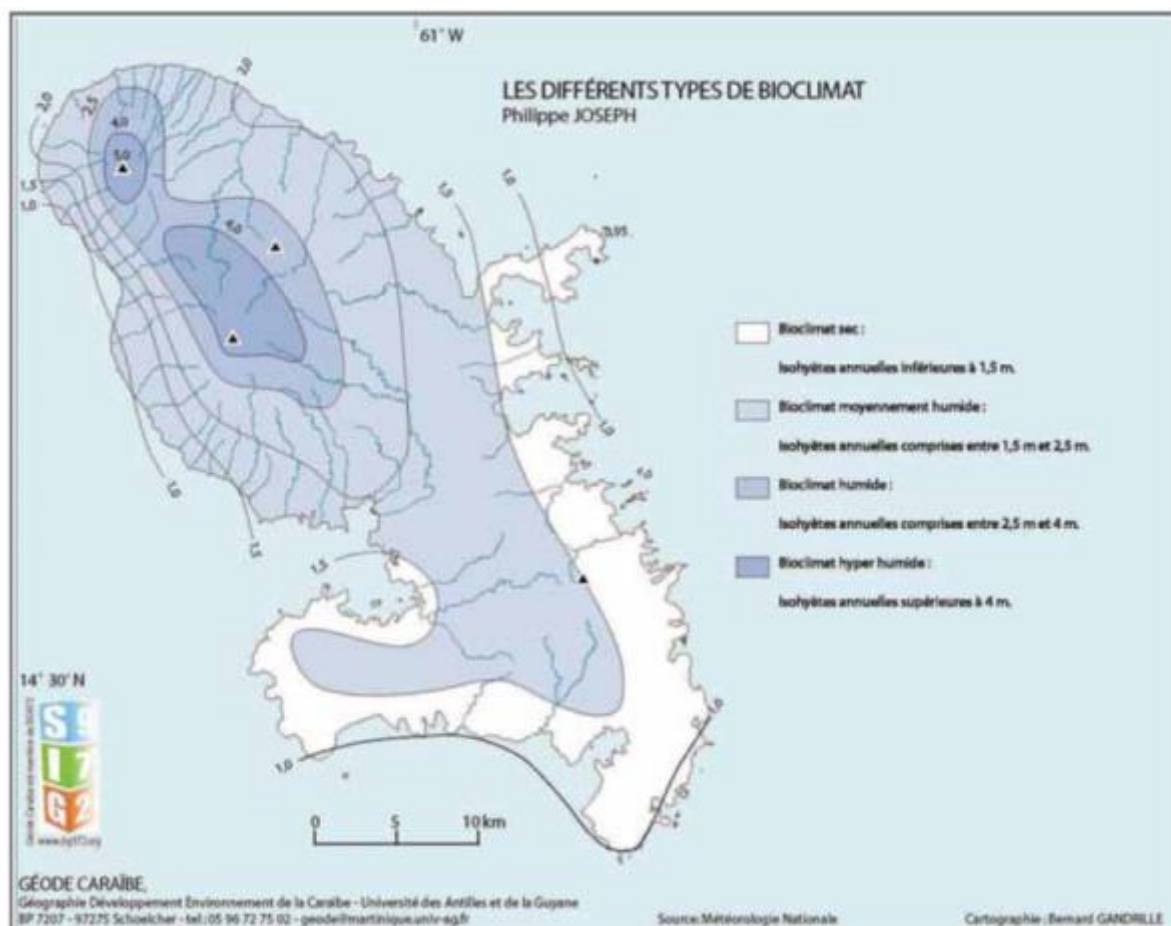


Figure 9 : Pluviométrie annuelle moyenne à la Martinique (Source : Météo France)

Le TRI Fort-de-France/Lamentin est marqué par un climat moyennement humide avec des cumuls de pluie annuel compris entre 1,5 m et 2,5 m.

### 2.1.6 Topographie

La topographie de l'archipel est la résultante de son histoire géologique. Le contexte tectonique des petites Antilles, subduction de la plaque Atlantique sous la plaque Caraïbes, explique l'activité volcanique démarrée, il y a 55 millions d'années et qui se poursuit encore aujourd'hui.

La Martinique est essentiellement de nature volcanique. En conséquence, le relief qui la constitue est extrêmement vigoureux. Le relief est plus accentué dans la partie Nord, au niveau des grands volcans récents. La différence Est-Ouest est très marquée au niveau des côtes. Sur la partie Est, les côtes sont découpées et passent progressivement à un plateau insulaire s'étendant loin en mer (plus de 30 km). À l'Ouest, à part l'échancrure de la baie de Fort-de-France, plongent rapidement (pente moyenne de 25%) à des profondeurs de 1 000 – 2 000 m.

Le TRI Fort-de-France/Lamentin se trouve dans la partie centrale de l'île qui est aussi la partie la plus étroite. La plaine du Lamentin est bordée à l'Ouest par la baie de Fort-de-France, à l'Est par des petits mornes (résidus de cônes adventifs) n'excédant pas les 500 m d'altitude.

La figure ci-dessous présente le relief global de la Martinique.

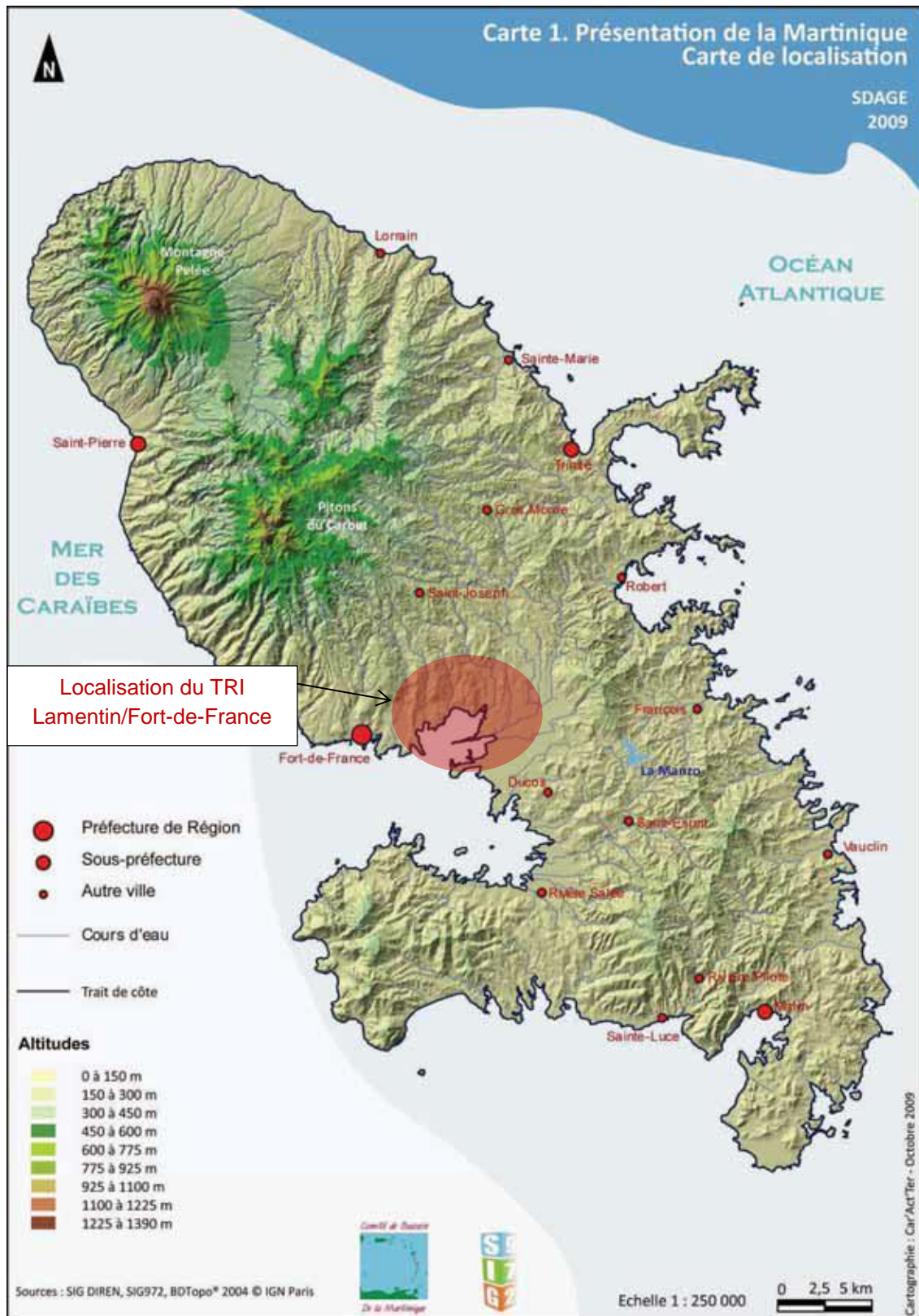


Figure 10 : Carte du relief de la Martinique (Source : SDAGE)

### 2.1.7 Occupation du sol

Le mode d'occupation du sol à la Martinique est fortement conditionné par le caractère insulaire de ce territoire, mais également par le relief et les conditions climatiques qui y règnent. Les territoires communaux sont relativement vastes : 3 300 ha en moyenne. Deux types d'habitat se distinguent :

- Un habitat groupé et localisé autour des bourgs et du littoral,
- Un habitat dispersé très développé sur l'ensemble du territoire, se traduisant par un habitat rural ou en quartier urbain hors bourg. Seuls la Montagne Pelée, les pitons du Carbet et le Morne Jacob au Nord, et le Morne Gardier au Sud dans une moindre mesure, représentent des espaces dont le relief prononcé a limité l'urbanisation par un habitat diffus.

**Le TRI est majoritairement occupé par surfaces urbaines, en particulier au niveau de la commune de Fort-de-France. Des zones naturelles sont également présentes telles que la mangrove de la plaine du Lamentin ou encore des surfaces cultivées généralement situées plus en amont.**

La figure page suivante décrit l'occupation des sols à l'échelle de la Martinique.

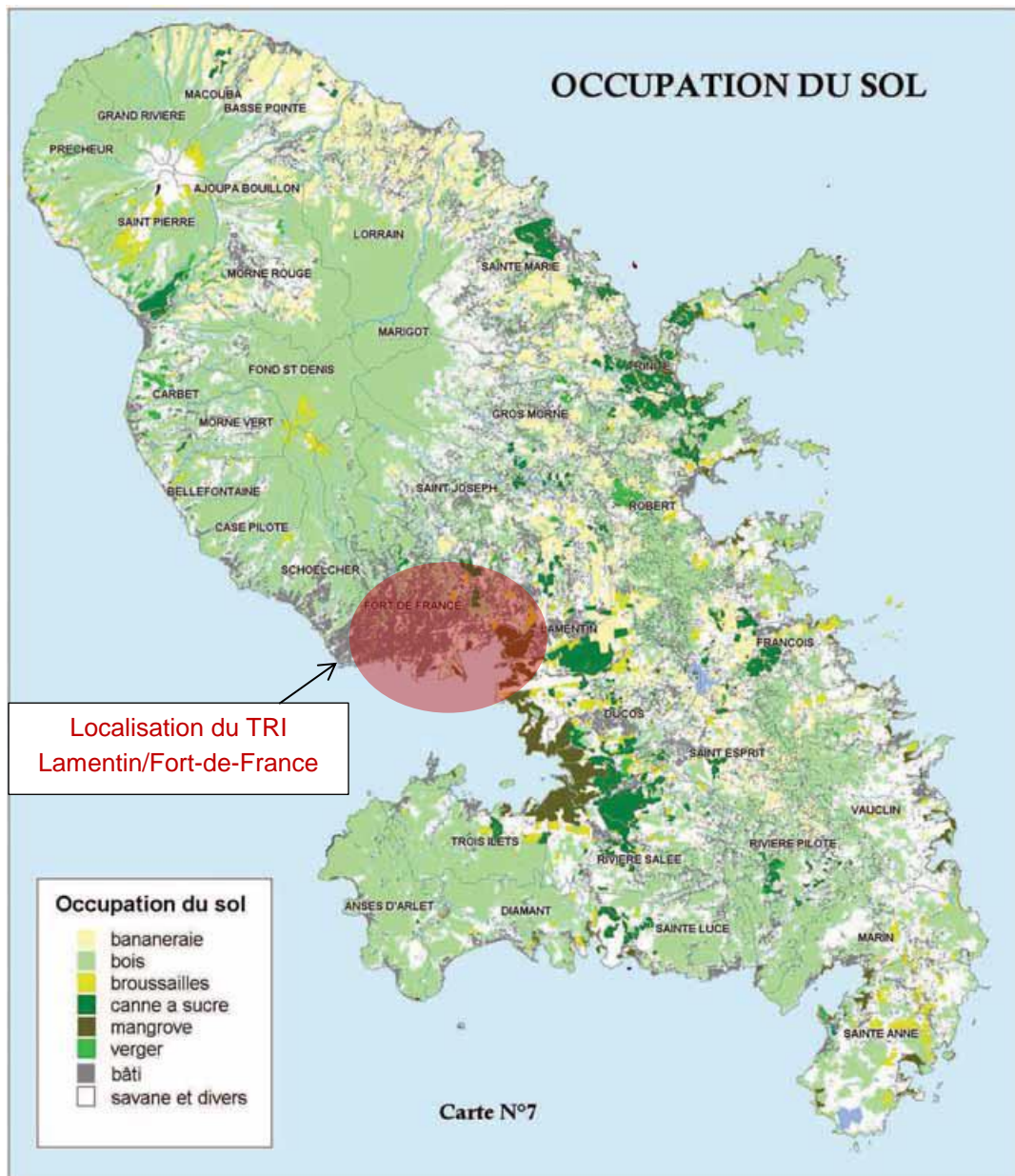


Figure 11 : Carte d'occupation du sol de la Martinique (Source : IGN, 2000)

## 2.1.8 Hydrographie

Les cours d'eau martiniquais, dans leur grande majorité, sont issus de bassins versants de taille modeste dépassant, pour la plupart, le km<sup>2</sup> mais atteignant rarement une superficie de plus de 15 km<sup>2</sup>.

Les principaux cours d'eau inclus dans le TRI sont présentés ci-après.

### 2.1.8.1 Rivière Madame

Elle prend sa source au plateau Larcher, au pied du Morne Césaire. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval :

- En rive gauche : rivière Moco, ravine Rodate, ravine Ridobeu, ravine Vilaine ;
- En rive droite : ruisseau de Saint Jacques, ravine Blanche.

Après un parcours naturel dans un fond de vallée encaissée, elle longe les quartiers Tivoli et Godissart dans une vallée plus large, puis s'écoule de nouveau dans une vallée encaissée au pied de Floréal et Citron, avant de devenir le canal Levassor que l'on connaît en ville, et se jeter dans la mer des Caraïbes au niveau de la pointe Simon.

La rivière Madame, longue d'environ 8 Km, est influencée très en amont par son environnement urbanisé (quartier de Tivoli).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du bassin versant de la rivière Madame.

**Tableau 1 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Madame**

Lieu	Superficie (km <sup>2</sup> )	Périmètre (km)	Longueur (km)	Pente moyenne (%)	Altitude max (m NGM)
Embouchure	16.53	20.98	11.9	4.6	550

### 2.1.8.2 Ravine Bouillé

Le bassin versant de ravine Bouillé, de forme très allongée, couvre d'aval en amont les quartiers urbains et suburbains de la ville de Fort-de-France.

La superficie du bassin versant est voisine de 180 ha. Le réseau hydrographique, compte tenu de la faible largeur du bassin, est essentiellement constitué par un talweg central encaissé dont la pente moyenne est supérieure à 5 %.

**Tableau 2 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la ravine Bouillé**

Superficie (ha)	Longueur (m)	Pente (m/m) pondérée	Coefficient d'imperméabilisation
175.5	3 150	0.054	0.82

### 2.1.8.3 Rivière Monsieur

La rivière Monsieur prend sa source dans le massif des Pitons au village de Colson à 650 m d'altitude. Elle est formée par deux bras qui perdent très vite de l'altitude pour se réunir après 2,5 km de cours.

Elle reçoit en rive droite l'affluent de Rivière l'Or qui draine une superficie de 1,45 km<sup>2</sup>. À partir de la confluence avec la Rivière l'Or, la rivière Monsieur coule vers le sud en dessinant de larges boucles et sa pente d'ensemble est assez régulière vers la mer.

La rivière reçoit de nombreux petits affluents, les deux plus importants d'entre eux, celui du Quartier l'Hermitage et celui dit « Rivière Plateau ».

Sur le tronçon aval (du pont de l'autoroute jusqu'à la mer), la rivière a été aménagée et recalibrée. À l'embouchure de la rivière dans la baie de Fort de France le bassin versant de la Rivière Monsieur représente une superficie de 17.35 km<sup>2</sup>.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques géométriques du bassin versant.

**Tableau 3 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Monsieur**

Lieu	Superficie [km <sup>2</sup> ]	Périmètre [km]	Longueur [km]	Pente moyenne [%]	Altitude max [m NGM]
Beauséjour	11	18.90	9.78	6.2	700
Pont de l'Autoroute	15.9	26.03	14.91	4.6	700
Embouchure	17.35	29.87	17.02	4.1	700

### 2.1.8.4 Rivière La Jambette

La rivière Jambette prend naissance dans la forêt de Rabuchon, au Nord de Bois du Parc, sur la Commune de Saint Joseph.

Après un parcours de 7.13 km sur St Joseph, puis 5.04 km sur Fort de France, elle se jette dans la mer des Caraïbes au niveau du Cohé du Lamentin, en limite de commune de Fort-de-France.

Les principales caractéristiques géométriques du bassin versant sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière La Jambette**

Lieu	Superficie [km <sup>2</sup> ]	Périmètre [km]	Longueur [km]	Pente moyenne [%]	Altitude max [m NGM]
Limite St Joseph	2.63	12.58	7.13	5.0	460
Embouchure	6.57	21.68	12.17	3.78	460



### 2.1.8.5 Rivière Gondeau

Autrefois nommée rivière Acajou, elle prend naissance à Gondeau St Joseph. Après la traversée des quartiers Gondeau et Acajou, elle se jette dans la mer des Caraïbes, entre la zone industrielle de Californie et la zone industrielle des Mangles, ce qui représente un parcours d'environ 6 km.

Son bassin versant, d'environ 5 km<sup>2</sup>, est principalement situé sur la Commune du Lamentin, seul l'amont concerne une partie du territoire de la Commune de Saint Joseph. Son lit est essentiellement orienté Nord-Sud. Le chevelu hydrographique est peu important, les affluents de la rivière n'étant pas nommés.

La rivière est plutôt encaissée dans sa partie amont, mais s'efface dès l'amont de l'autoroute dans une plaine, pour aboutir dans la mangrove en étant très peu marquée.

Les caractéristiques hydrologiques principales sont résumées dans le tableau suivant.

**Tableau 5 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Gondeau**

Surface du bassin versant (km <sup>2</sup> )	Longueur hydraulique (km)	Pente pondérée (%)	Communes traversées
5.3	6	1.5	Le Lamentin et St Joseph

### 2.1.8.6 Rivière Longvilliers

La rivière de Longvilliers longe les quartiers Palmiste, Jeanne d'Arc et Long Pré (où elle reçoit deux affluents importants en rive gauche, non nommés), puis devient le canal du Lamentin en aval de la RN1, où elle reçoit les apports des ravines Petit et Long Pré en rive droite.

Puis elle se jette dans la mer des Caraïbes, entre la zone industrielle des Mangles et la zone industrielle de la Lézarde.

Son lit est relativement bien marqué en amont, mais fortement encombré. En aval de Long Pré, dans la plaine agricole (bananeraies essentiellement) et jusqu'au pont de la RN1, la rivière présente un lit réduit et quasi rectiligne. Puis, du pont de la RN1 au pont du Calebassier, le canal du Lamentin a été recalibré et une paroi moulée a été mise en place en rive gauche. En aval du pont et jusqu'à la mangrove, le canal est constitué d'un bras principal côté Nord et d'un bras secondaire côté Sud.

Les caractéristiques physiques du bassin versant sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière Longvilliers**

Surface du bassin versant (km <sup>2</sup> )	Longueur hydraulique (km)	Pente pondérée (%)	Communes traversées
18.5	14	0.3	Le Lamentin et St Joseph

### 2.1.8.7 Canal Mamin

Le bassin versant du canal Mamin est situé sur la commune du Lamentin. Il s'étend du quartier de Long Bois, jusqu'à son exutoire dans la rivière la Lézarde, à hauteur du pont Spitz.

En amont de la RN 1, le canal Mamin reçoit de nombreux affluents. Les thalwegs sont nombreux et la pente prononcée. L'habitat diffus prédomine et de nombreuses zones naturelles ont été préservées.

En aval de la RN 1, le canal Mamin est canalisé et son bassin versant est fortement urbanisé. La pente d'écoulement est faible sur ce tronçon.

Les principales caractéristiques physiques du bassin versant du canal Mamin sont présentées ci-dessous.

**Tableau 7 : Caractéristiques physiques du bassin versant du Canal Mamin**

Lieu	Superficie (km <sup>2</sup> )	Périmètre (km)	Longueur (km)	Pente moyenne (%)	Altitude max (m NGM)
confluence	3.1	10.22	4.27	1.4	61

### 2.1.8.8 La Rivière Lézarde

La rivière Lézarde prend naissance sur la Commune de Gros Morne, au pied des Mornes du Lorrain et Bellevue, et rejoint la mer des Caraïbes, entre la zone industrielle de la Lézarde et l'aéroport.

Au niveau de la limite de Commune de Saint Joseph, la longueur du cours d'eau est de 21km, parcouru essentiellement en zone naturelle dans un lit très encaissé, et la rivière reçoit les apports de :

- La petite Lézarde en rive gauche ;
- La rivière Rouge ou Pierre Denis, de la rivière Claire et de la rivière Blanche en rive droite.

Plus en aval, elle reçoit les apports de la rivière Quiembon, puis la rivière Brochette et la Petite Rivière et finalement le canal Mamin et le canal Petit Manoir en rive droite.

En aval du Pont de la RN1, le lit de La Lézarde est complètement modifié. La rivière a été détournée de son lit initial pour alimenter les usines de Lareinty et Gaigneron et de limiter les dégâts récurrents au niveau des champs de cannes. Le lit initial reprend aujourd'hui le canal Gaigneron, il présente un exutoire dans la mer des Caraïbes au Sud de l'aéroport.

Le lit actuel est quant à lui soumis à un phénomène d'érosion régressive due au court-circuitage du lit initial.

En finalité, la rivière La Lézarde a parcouru 30 km ce qui représente un bassin versant de 100 km<sup>2</sup>.

Les principales caractéristiques géométriques du bassin versant de La Lézarde sont résumées ci-dessous.

**Tableau 8 : Caractéristiques physiques du bassin versant de la rivière La Lézarde**

Rivière / Lieu	Superficie (km <sup>2</sup> )	Périmètre (km)	Longueur (km)	Pente moyenne (%)	Altitude max (m NGM)
Limite St Joseph	62.56	44.18	20.97	3.53	1197
Soudon	66.7	49.95	22.9	2.95	1197
Pont Ressource	96.4	66.6	29.4	2.37	1197
Pont Spitz	100	68	30.9	2.26	1197

**Il est à noter que le TRI est traversé par la Lézarde, le plus important cours d'eau du bassin hydrographique de la Martinique.**

## 2.2 État des lieux des risques d'inondation

### 2.2.1 Choix des aléas inondations

Différents types d'inondations sont susceptibles d'affecter la Martinique, avec par ordre croissant de gravité :

- Les inondations dites « pluviales » ;
- Le débordement des principaux cours d'eau ;
- Les crues torrentielles ;
- Les laves torrentielles et les ruptures d'embâcles ;
- La submersion marine qui affecte particulièrement les territoires côtiers.

À l'occasion des phénomènes cycloniques, la conjonction de plusieurs types d'inondation est fréquente.

Dans le cadre de la Directive Inondation, seuls les aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ont été retenus. Ces aléas sont à l'origine des principales inondations sur le bassin de la Martinique.

### 2.2.2 Historique des inondations du TRI

Les communes du Lamentin et de Fort-de-France ont été soumises à d'importantes inondations au cours des dernières décennies. Les inondations remarquables sélectionnées dans le cadre de l'EPRI (Source : DEAL, 2012) sont présentées dans le tableau suivant :

Type d'inondations	Évènement	Lieu	Date
Crues torrentielles	Ouragan Dorothy	Nord de la Martinique	1970
Submersion marine	Ouragan Lenny	Côte Caraïbes	Novembre 1999
Submersion marine	Ouragan Dean	Côte au vent et nord Caraïbes	Août 2007
Ruissellement et débordement de cours d'eau	Pluies et inondations du 5 mai 2009	Centre et Côte atlantique	5 Mai 2009
Lave torrentielle	Évènement de 2010	Rivière du Prêcheur	2010

Figure 12 : Inondations historiques du district de la Martinique (Source : DEAL, 2012)

La majorité de ces événements a concerné les communes de Fort-de-France et du Lamentin. À cette liste s'ajoute également les inondations récentes de l'épisode pluvieux de novembre 2015. Il s'agit du dernier phénomène majeur en date ayant affecté le TRI.

Quelques illustrations des inondations de 2009 et 2015 sont présentées ci-après.



**Figure 13 : Crue du 5 mai 2009 - Route départementale n°3, canal de Gaigneron - Commune du Lamentin (Source : Gendarmerie Nationale)**



**Figure 14 : Crue du 5 mai 2009 - Autoroute A1, canal de Gaigneron - Commune du Lamentin (Source : Gendarmerie Nationale)**



Figure 15 : Crue du 5 mai 2009 - Centre commercial Place d'Armes - Commune du Lamentin (Source : Gendarmerie Nationale)



Figure 16 : Épisode novembre 2015 - Places d'Armes - Commune du Lamentin (Source : France-Antilles)



Figure 17 : Épisode novembre 2015 - Commune de Fort-de-France (Source : France-Antilles)

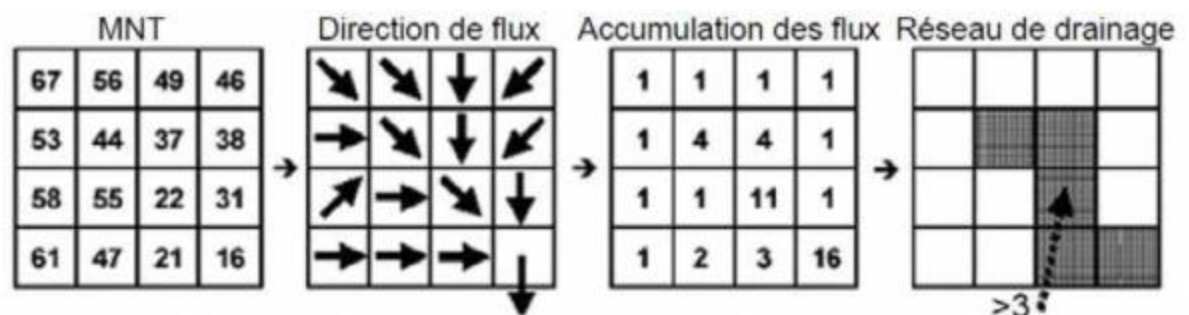
## 2.2.3 Diagnostic de l'exposition aux risques d'inondation

### 2.2.3.1 L'Évaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI)

L'évaluation préliminaire du risque d'inondation est un état des lieux de la sensibilité des territoires au risque d'inondation réalisé à partir d'informations aisément mobilisables.

L'EPRI constitue la première étape de l'évaluation de la vulnérabilité d'un territoire face aux risques d'inondation.

Une évaluation de l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) est réalisée par une méthode simplifiée développée par le CETE Méditerranée et ses partenaires<sup>1</sup> intitulée Exzeco. Cette méthode est basée sur des algorithmes de calcul de réseau hydrographique dont la démarche est présentée sur la figure page suivante.



« EXTRACTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE A PARTIR DU MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN » - Che

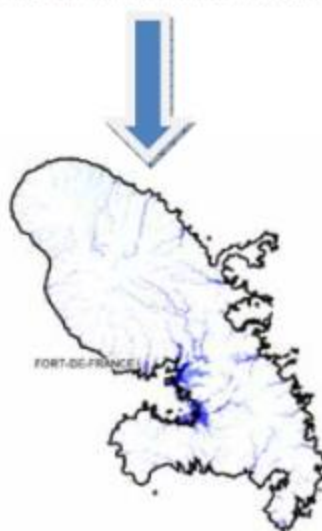


Figure 18 : Principes de la méthode Exzeco

<sup>1</sup> Approche Exzeco – Cartino, CETE Méditerranée – CETMEF – IRSTEA, 2012



À partir des données issues d'Exzeco, un travail d'assemblage a été réalisé avec notamment les données suivantes :

- Atlas de Zones Inondables (AZI)
- Aléa des PPRI...

Ces données ont permis de déterminer les EAIP sur l'ensemble du territoire national. Les EAIP ainsi déterminées ont été croisées avec différents enjeux (population, habitat de plain-pied, établissements de santé, constructions, infrastructures de transport, installations polluantes et zones d'intérêt écologique, bâti remarquable...).

Un exemple de croisement est présenté sur la figure page suivante.

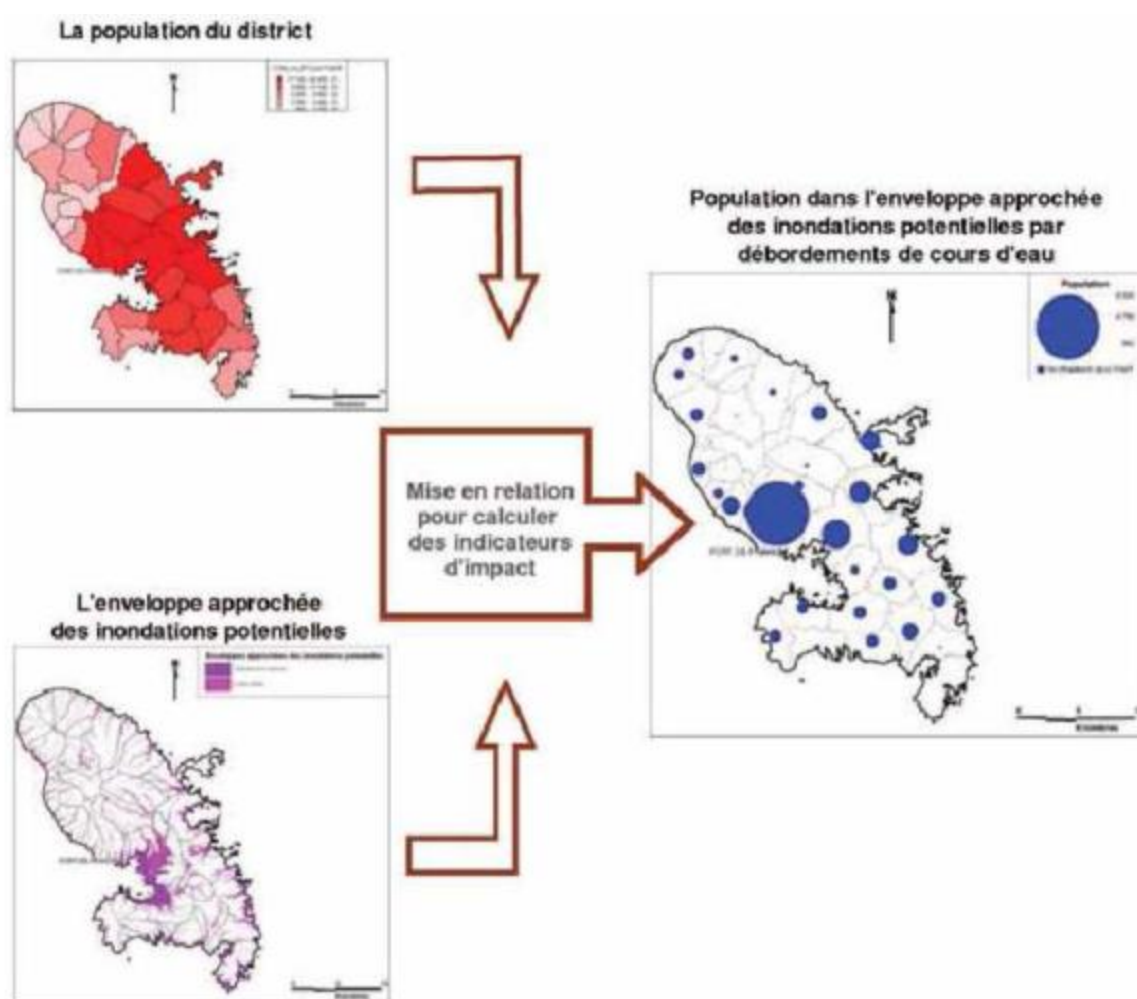


Figure 19 : Exemple de croisement entre les enjeux et l'EAIP

Cette méthode a permis de déterminer l'ensemble des enjeux affectés par les aléas inondation par débordement de cours et submersion marine.

L'EPRI 2011 de la Martinique a été validé par arrêté préfectoral n°2012-072-0001 du 12 mars 2012

### 2.2.3.2 Recensement des enjeux

- **Impacts potentiels sur l'activité économique**

Les inondations ont des impacts négatifs sur différents types d'enjeux liés à l'économie :

- Les biens (privés ou publics) en zone inondable peuvent être endommagés ;
- Les réseaux (de transport, d'énergie, de télécommunication, d'eau...) peuvent dysfonctionner bien au-delà des zones inondées ;
- L'activité économique peut être touchée notamment :
  - o pour les activités situées dans les zones inondées, par des dégâts sur les bâtiments, le matériel, les produits stockés, les cultures,
  - o pour l'ensemble des activités, par des arrêts d'activités suite au dysfonctionnement des réseaux, à l'indisponibilité.

L'évaluation de ces impacts est donc particulièrement complexe. Des indicateurs ont été arrêtés dans le socle national pour en donner une première approche. Les conclusions pour chacun des indicateurs sont présentées ci-après.

#### **Indicateur « Routes principales et secondaires »**

Environ 70 km des routes principales de l'île sont situées en zone d'EAIP cours d'eau, et une quinzaine de kilomètres en EAIP submersion marine. La commune du Lamentin enregistre le linéaire le plus important dans l'EAIP pour les deux types d'inondations (avec 20 km de routes principales et 70 km de routes secondaires pour l'EAIP cours d'eau), suivie dans une moindre mesure par Fort-de-France.

Le réseau routier de l'île (qui a triplé entre 1950 et 1992) connaît de fortes saturations sur de nombreux axes ou tronçons prioritaires pour le développement de l'île, en particulier sur les axes :

- A1, RN2, RN9 à Fort-de-France – Schœlcher ;
- RN1 entre Fort-de-France et la Trinité ;
- RN5 entre l'aéroport et Rivière Salée.

Le débordement fréquent de la Lézarde provoque très rapidement de très fortes congestions sur l'autoroute inondable au Lamentin.

#### **Autres infrastructures de transport dans l'EAIP**

Située en bordure de la baie de Fort-de-France sur des terres partiellement gagnées sur la mer, l'aéroport Aimé Césaire est situé dans l'emprise de l'EAIP. L'infrastructure joue un rôle économique majeur et peut être impacté directement ou indirectement par l'inondation. En termes d'activités, il accueillait 1,7 million de passagers sur des vols commerciaux et 130 000 tonnes de fret en 1996. Dans l'objectif d'accueillir 2 millions de passagers à l'horizon 2015, de nouvelles infrastructures ont été déjà réalisées ou sont projetées.

D'intérêt national et multifonctionnel, le port de Fort-de-France occupe une place primordiale dans l'économie de l'île : les infrastructures portuaires en zone EAIP drainent la quasi-totalité du trafic commercial, une partie de la pêche, la totalité du tourisme de croisière, une partie de la plaisance et assure des fonctions de port militaire. Un millier d'emplois directs ou indirects sont générés par l'activité portuaire.

## Indicateur « Construction situées dans l'EAIP »

La commune du Lamentin apparaît comme une singularité dans l'île, où près des trois quart des bâtiments en EAIP cours d'eau sont destinés aux activités, soit environ 362 500 m<sup>2</sup> de surface au sol cumulée (contre 75 500 m<sup>2</sup> pour Fort-de-France). Le Lamentin concentre en effet la majorité des activités économiques de l'île, des zones industrielles et commerciales, du fait de la proximité des grandes infrastructures de transport, des clients et des fournisseurs. L'agglomération de Fort-de-France, Schœlcher et le Lamentin concentrent 5 hypermarchés sur les 6 de l'île, et 20 supermarchés sur 32.

## Tourisme

Le tourisme est un point fort de l'économie martiniquaise. La fréquentation touristique à quasiment triplé depuis 1995 et les deux-tiers des capacités d'accueil se concentrent dans la Côte Sud et les Trois-Ilets.

## Agriculture

L'agriculture est vulnérable face aux perturbations climatiques saisonnières ou exceptionnelles. L'EAIP couvre certaines zones de cultures du bananier au nord de l'île et sur la côte atlantique, tandis que les champs de canne à sucre du Lamentin, Ducos, Rivière Salée se concentrent dans la plaine inondable.

### • Impact potentiels sur l'environnement

Pour caractériser les impacts potentiels sur l'environnement, les principales sources de pollution possibles et les principales zones naturelles d'intérêt écologique ont été identifiées. Les sources de pollution sont aussi à rapprocher des autres enjeux présents dans l'EAIP, notamment la population, pour en apprécier l'impact potentiel global. Les indicateurs d'impacts potentiels sur l'environnement sont ainsi :

- Les établissements « Seveso seuil haut »
- Les établissements IPPC
- Les stations d'épuration
- Les zones Natura 2000
- Les ZNIEFF

L'EAIP est susceptible d'impacter des installations polluantes :

- L'usine à sucre du Galion (La Trinité), qui approvisionne le marché local à hauteur de 6000 tonnes, soit environ 40% de la consommation de l'île (le solde étant exporté) ;
- Le centre "La Trompeuse" à Fort-de-France, situé en zone de mangrove, qui reçoit 130 000 tonnes/an, soit plus de la moitié des déchets de l'île ;
- Le centre "Le Poteau" à Basse-Pointe, qui accueille 40 000 tonnes/an ;
- La centrale de cogénération du Galion à la Trinité ;
- L'usine EDF de Bellefontaine ;
- L'E. Compagnie, centre de traitement de déchets spéciaux au Lamentin ;
- 33 stations d'épuration (pour 150 000 équivalents habitants environ) sur les 65 que compte la Martinique.

Ces installations sont situées à proximité du littoral et peuvent donc engendrer des pollutions se déversant dans la mer. Toutefois, aucune ZNIEFF ne se situe à proximité immédiate de ces exutoires.

- **Impacts potentiels sur la santé humaine**

Les inondations peuvent avoir différents impacts sur la santé humaine. Les décès des personnes en représentent la forme la plus dramatique. Les noyades sont d'autant plus fréquentes que les hauteurs et les vitesses de submersion sont importantes et que les phénomènes se produisent rapidement dans un environnement où les personnes ne disposent pas d'espace refuge. Cependant, d'autres décès peuvent aussi être enregistrés, y compris lors d'inondations lentes. Ceux-ci sont souvent engendrés par des accidents liés à la situation de crise (chutes, électrocution, etc...).

Les atteintes psychologiques sont un autre impact possible. Les personnes ayant subi des inondations sont plus sujettes aux troubles du sommeil, voire aux dépressions.

Les inondations peuvent aussi conduire à des dysfonctionnements des services publics (hôpitaux, la distribution d'eau potable...) qui pourront potentiellement impacter la santé humaine.

Enfin, en post-crise, à la suite d'un événement majeur, des épidémies peuvent se déclarer, notamment à cause de l'accumulation de cadavres d'animaux qui n'auraient pu être traités à temps ou de problèmes d'assainissement.

Les conclusions pour chacun des indicateurs sont présentées ci-après.

### **Indicateurs « population habitant dans l'EAIP » et « proportion de la population de la commune habitant dans l'EAIP »**

Il convient de noter que le calcul des indicateurs se base sur les données du recensement INSEE 2006 ; la population totale de l'île (utilisée pour les calculs) était estimée à 397 730 habitants (contre 402 499 habitants au 1er janvier 2009).

Concernant les débordements de cours d'eau et le ruissellement, le score le plus important est atteint à Fort-de-France avec près de 9500 habitants dans l'EAIP en particulier au niveau des quartiers de la Savane, Dillon et Volga Plage.

Les communes du centre de l'île viennent en second avec Le Lamentin, Le Robert, Le François, La Trinité et Schœlcher.

Enfin les communes de la côte caribéenne et du sud de l'île sont concernées dans une moindre mesure.

En ce qui concerne la submersion marine, Fort-de-France est également la zone où l'on dénombre le plus d'habitants dans l'EAIP : de l'ordre de 4000. Les quartiers de la Savane et de Volga Plage participent en grande partie à ce chiffre.

Les communes de La Trinité et du Robert viennent ensuite (respectivement 1900 et 1700 habitants).

### **Indicateur « habitats de plain-pied dans l'EAIP »**

Au sens de la méthode employée pour calculer cet indicateur (bâtiments de moins de 4 mètres), environ le quart des bâtiments d'habitation de l'île sont de plain-pied.

L'habitat de plain-pied apparaît comme relativement moins présent dans « l'EAIP cours d'eau » à Fort-de-France : cela s'explique en grande partie par le quartier de la Savane, qui participe fortement au score de l'indicateur « population », et qui comporte de nombreux bâtiments à étages. En revanche, le quartier Dillon concentre un nombre important de bâtiments (dominante résidentielle) de plain-pied en « EAIP cours d'eau ».

Les communes du Lamentin, du Robert et du François sont très représentées, ce qui semble traduire une présence importante de bâti vulnérable dans l'EAIP. La commune de Ducos apparaît également comme plus représentée pour cet indicateur, que pour l'indicateur « population ».

Pour la submersion marine, la comparaison des chiffres issus de l'indicateur « population » d'une part, et « habitat de plain-pied » d'autre part fait apparaître qu'une population importante de Fort-de-France habite l'EAIP mais dans des bâtiments majoritairement à étages. Il apparaît également une vulnérabilité particulière des communes du Robert et du François.

#### **Indicateurs « établissement hospitaliers dans l'EAIP »**

13 établissements hospitaliers publics (capacité 3 400 lits en 1993), 3 cliniques privées (290 lits) sont recensés sur l'île.

Un seul établissement, le centre hospitalier du Lamentin, situé dans la commune du Lamentin, est dans l'EAIP cours d'eau ; aucun n'est recensé en EAIP submersion marine.

Sur ce critère, l'île de la Martinique apparaît comme peu vulnérable.

#### **2.2.3.3 Cartographies réalisées à l'échelle du TRI**

Le présent chapitre présente les cartographies réalisées sur le TRI. Ces cartes permettent de visualiser les zones inondables ainsi que les enjeux concernés au sein des différents secteurs du TRI.



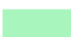

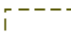












Les cartographies du TRI Fort-de-France/Lamentin apportent un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les aléas débordement de cours d'eau et submersion marines pour différents scénarii :

- **Crue de forte probabilité** (occurrence décennale)
- **Crue de moyenne probabilité** (occurrence centennale)
- **Crue de moyenne probabilité avec prise compte du réchauffement climatique** (occurrence centennale) **uniquement pour l'aléa débordement**
- **Crue de faible probabilité** (occurrence millénale)




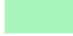














De fait, elles apportent un premier support d'évaluation des conséquences négatives du TRI pour ces différents événements en vue de la définition de la stratégie locale.

Dans le présent rapport sont présentées les cartes de synthèses des surfaces inondables pour les aléas débordement et submersion marine. Les légendes relatives aux différentes cartes sont présentées ci-dessous :

### Aléa débordement de cours d'eau

-  Crue de forte probabilité
-  Crue de moyenne probabilité
-  Crue de faible probabilité
-  Limite du TRI
-  Limite communale
-  Voie rapide
-  Route liaison principale
-  Bâtiments
-  Zone d'activité
-  Installation eau potable
-  Station de traitement des eaux usées (>2000eqh)
-  aéroport
-  Autre établissement sensible pour la gestion de crise
-  Etablissement d'enseignement
-  Etablissement utile à la gestion de crise
-  Centrale électrique
-  Etablissement hospitalier

### Aléa Submersion marine

-  Crue de forte probabilité
-  Crue de moyenne probabilité
-  Evènement de moyenne probabilité avec changement climatique
-  Crue de faible probabilité
-  Limite du TRI
-  Limite communale
-  Voie rapide
-  Route liaison principale
-  Bâtiments
-  Zone d'activité
-  Installation eau potable
-  Station de traitement des eaux usées (>2000eqh)
-  aéroport
-  Autre établissement sensible pour la gestion de crise
-  Etablissement d'enseignement
-  Etablissement utile à la gestion de crise
-  Centrale électrique
-  Etablissement hospitalier

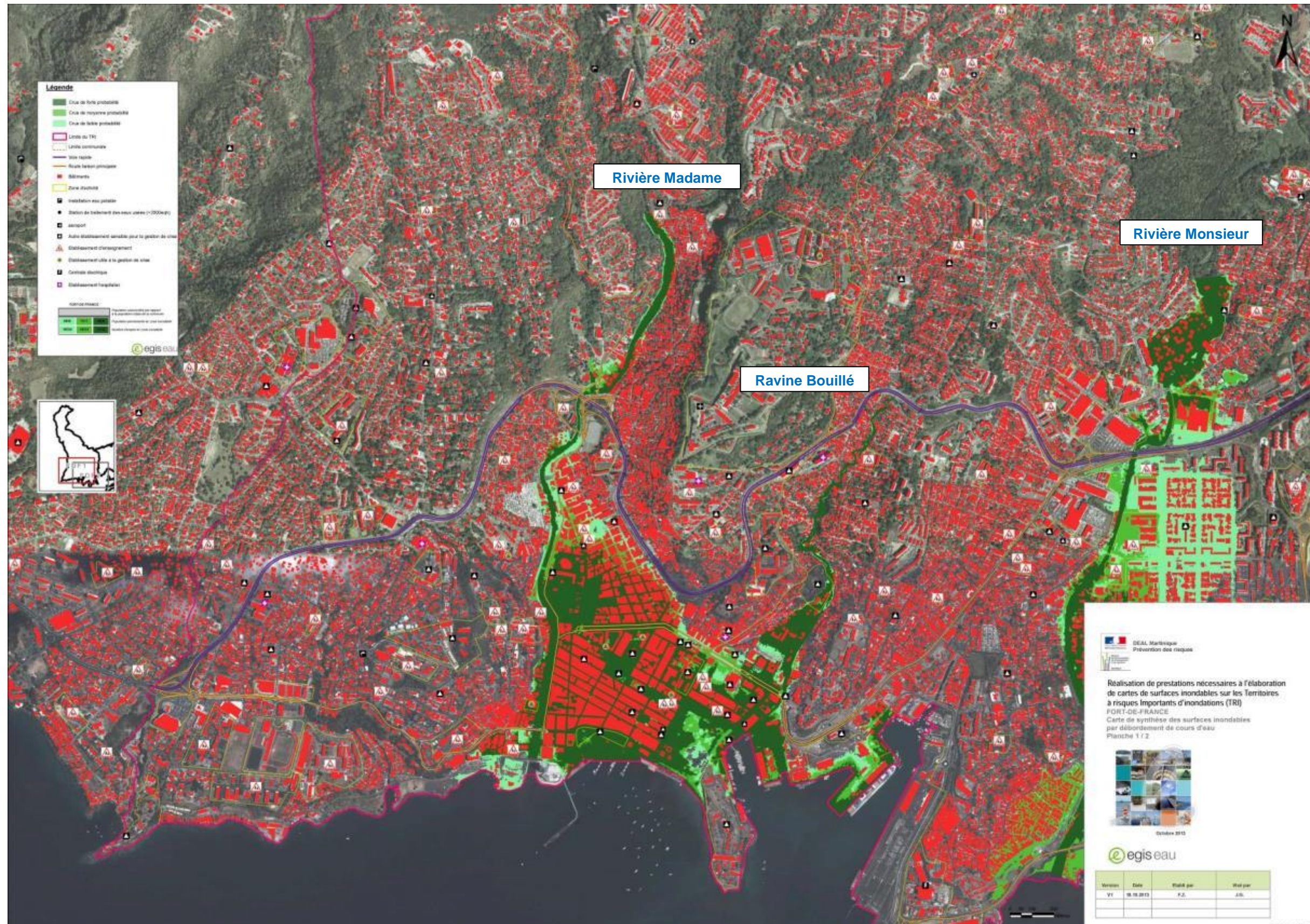


Figure 20 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune de Fort-de-France, secteur Ouest – Aléa débordement de cours d'eau





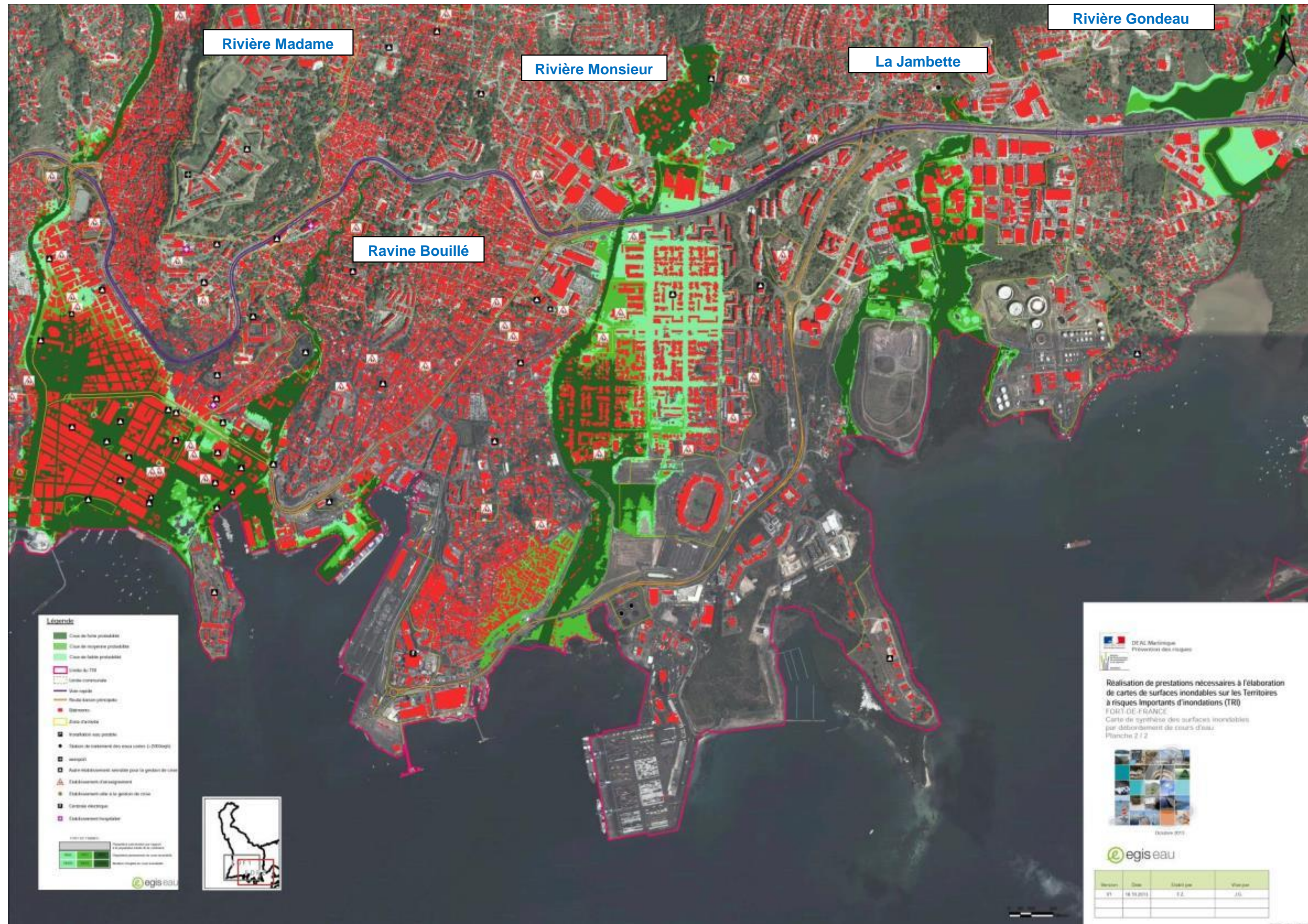


Figure 21 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune de Fort-de-France, secteur Est – Aléa débordement de cours d'eau



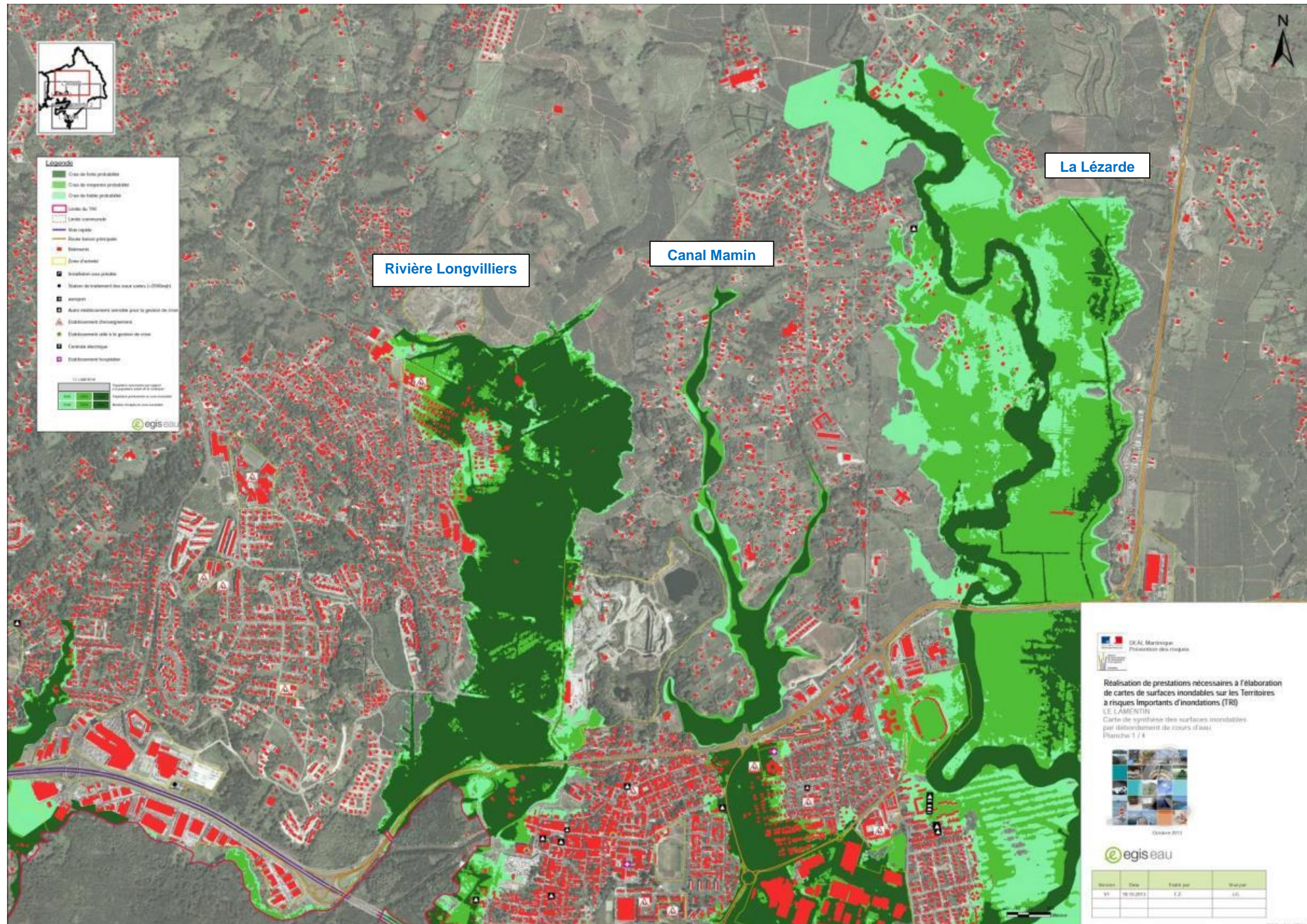


Figure 22 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Nord – Aléa débordement de cours d'eau



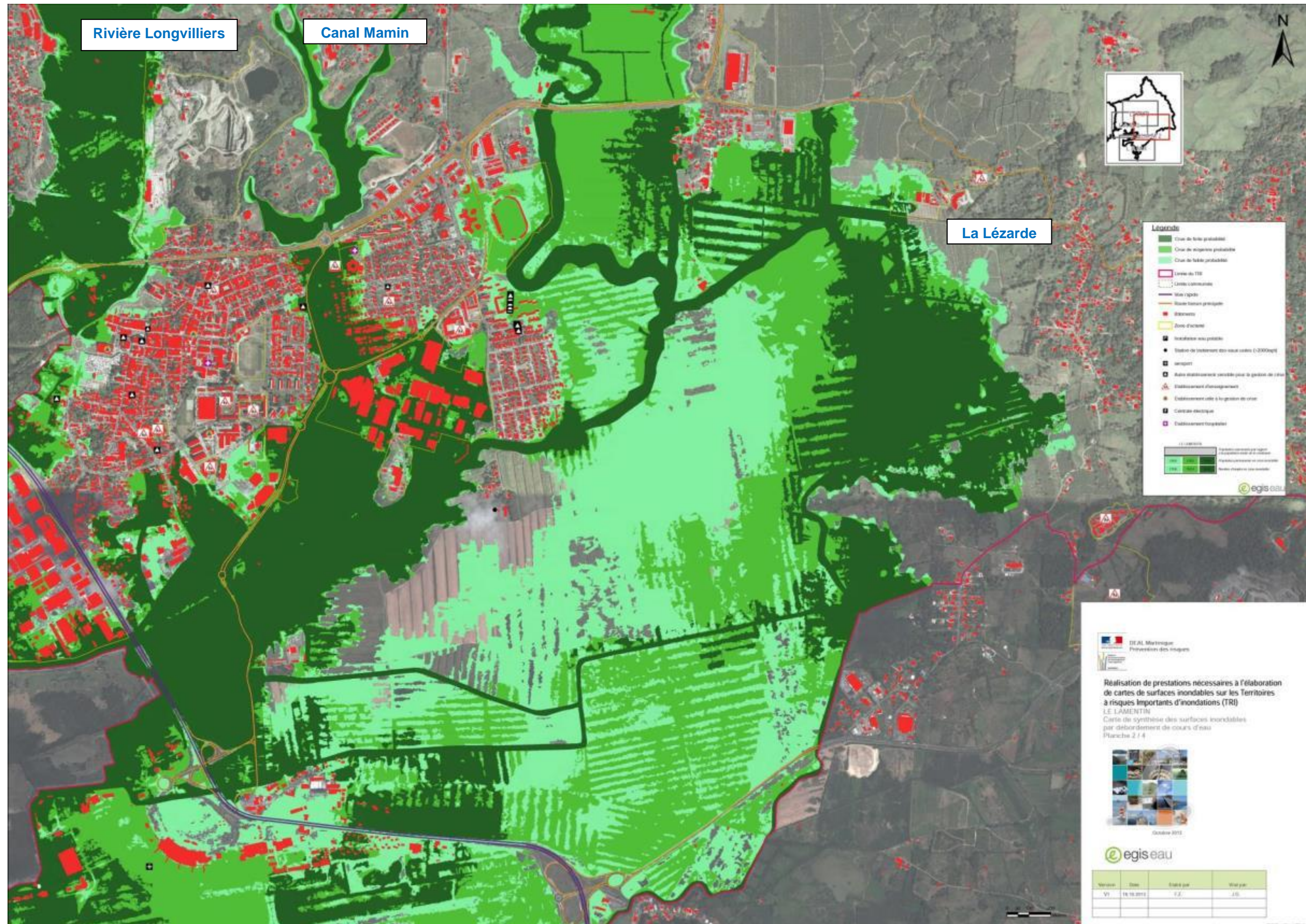


Figure 23 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Est – Aléa débordement de cours d'eau



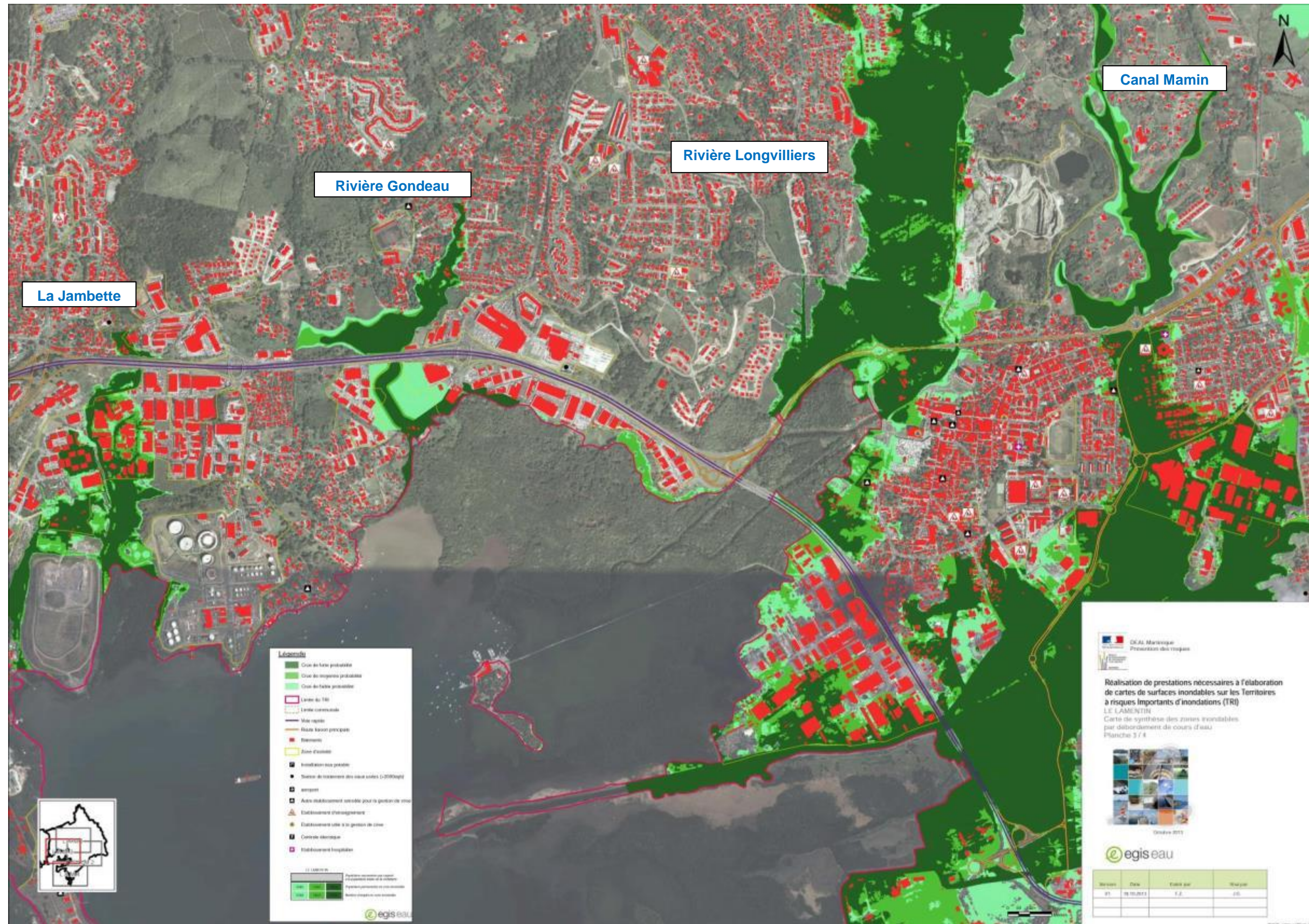


Figure 24 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Ouest – Aléa débordement de cours d'eau





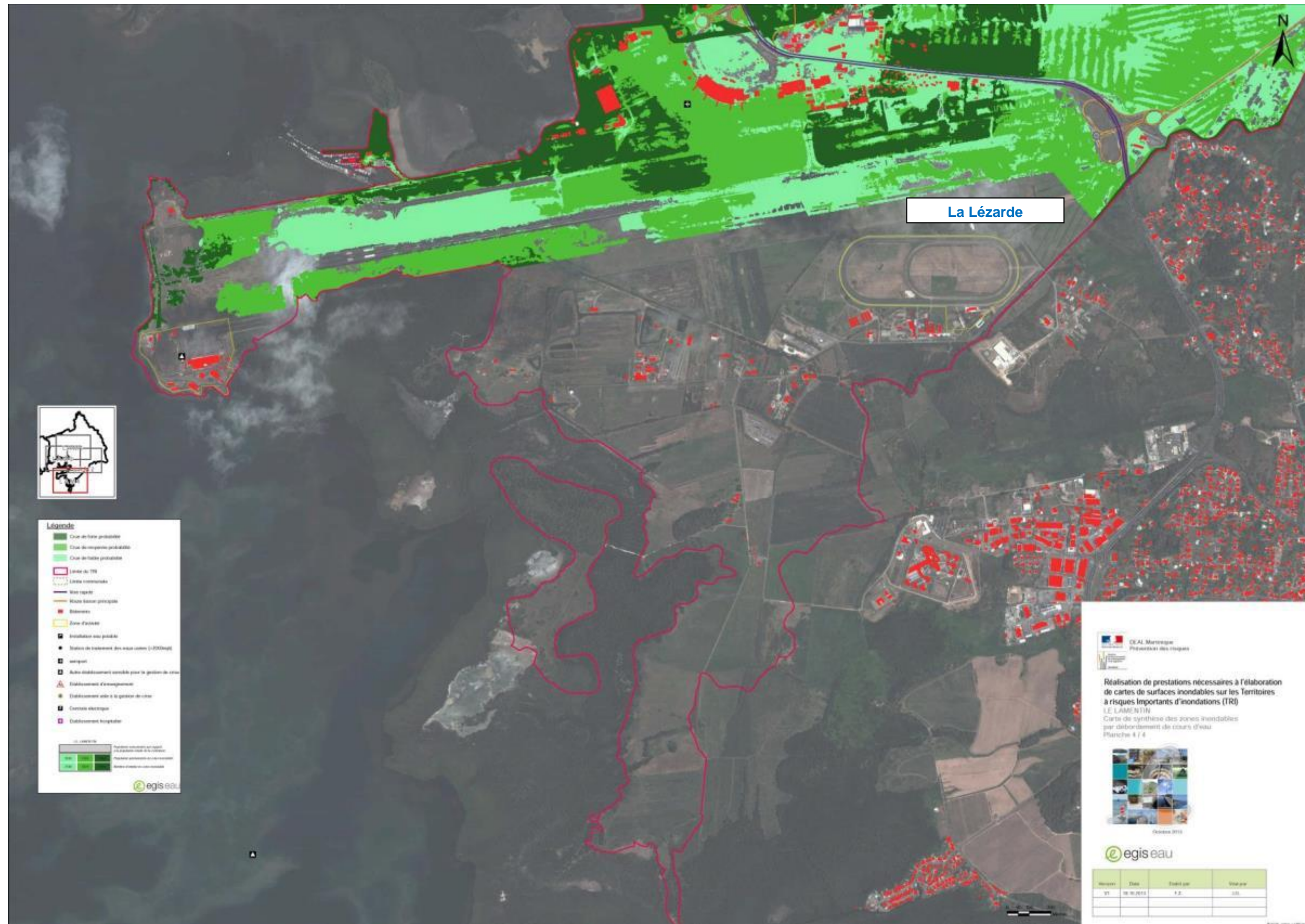


Figure 25 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Sud – Aléa débordement de cours d'eau



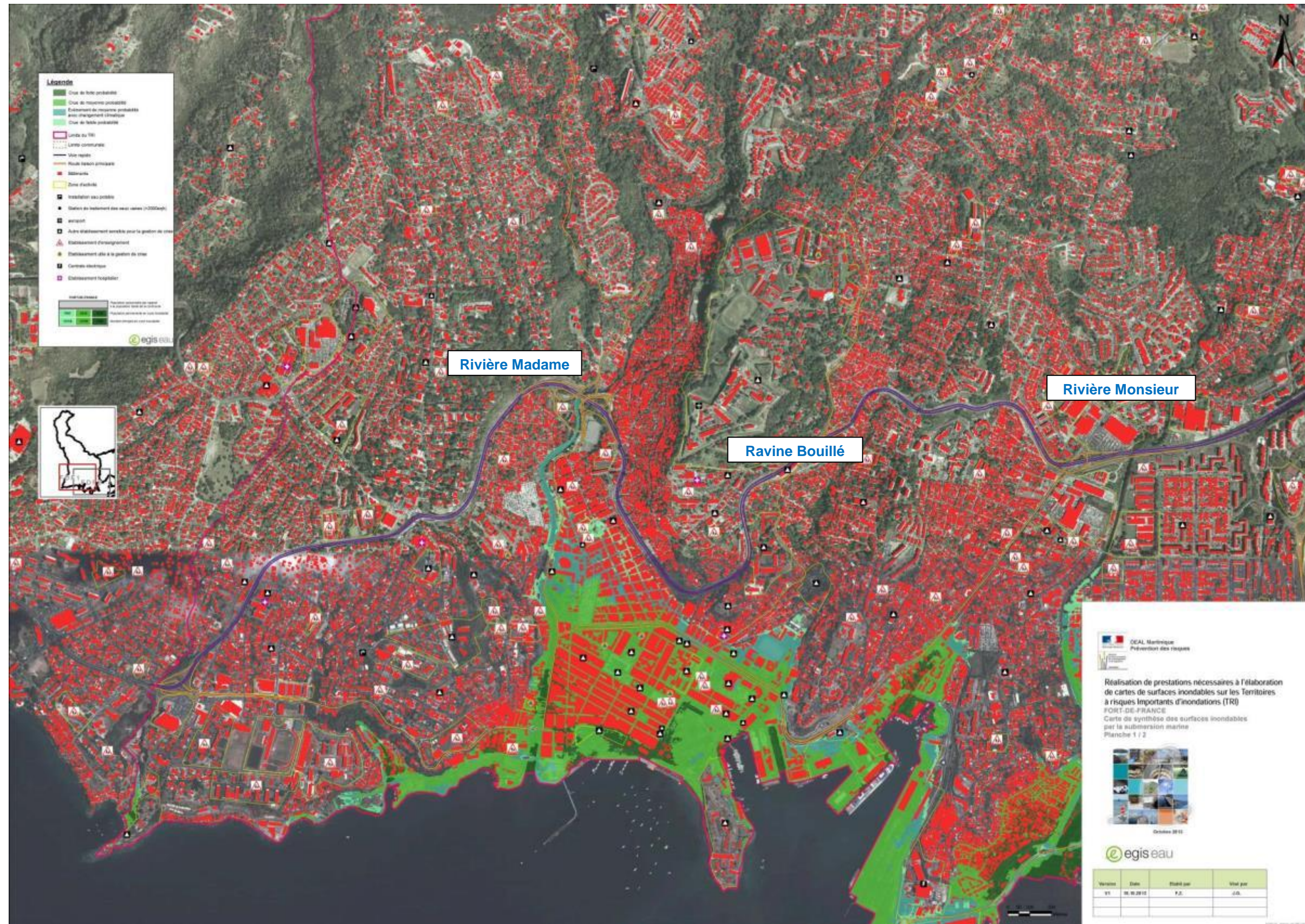


Figure 26 : Carte de synthèse des surfaces inondables– Commune de Fort-de-France, secteur Ouest – Aléa submersion marine



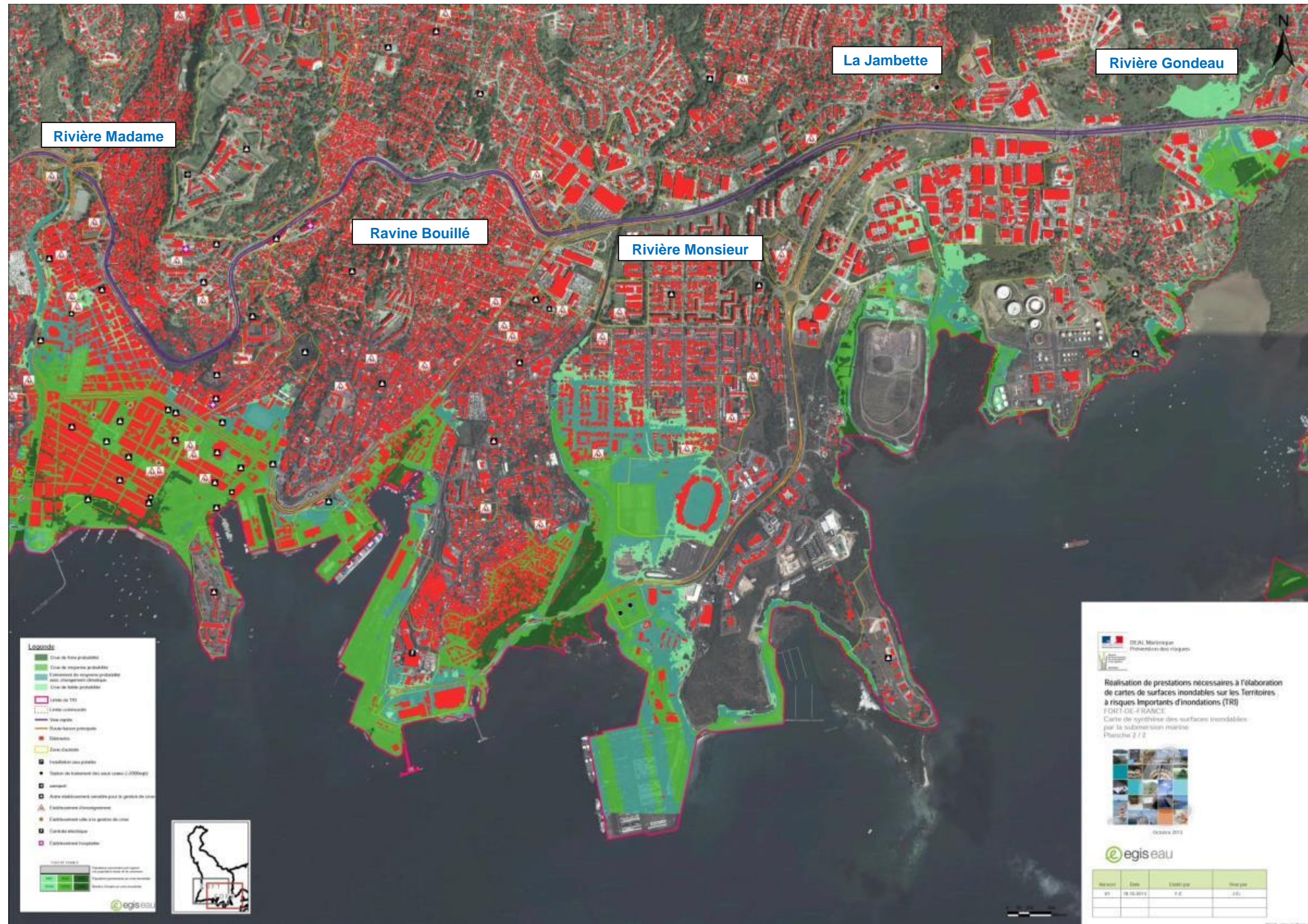


Figure 27 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune de Fort-de-France, secteur Est – Aléa submersion marine



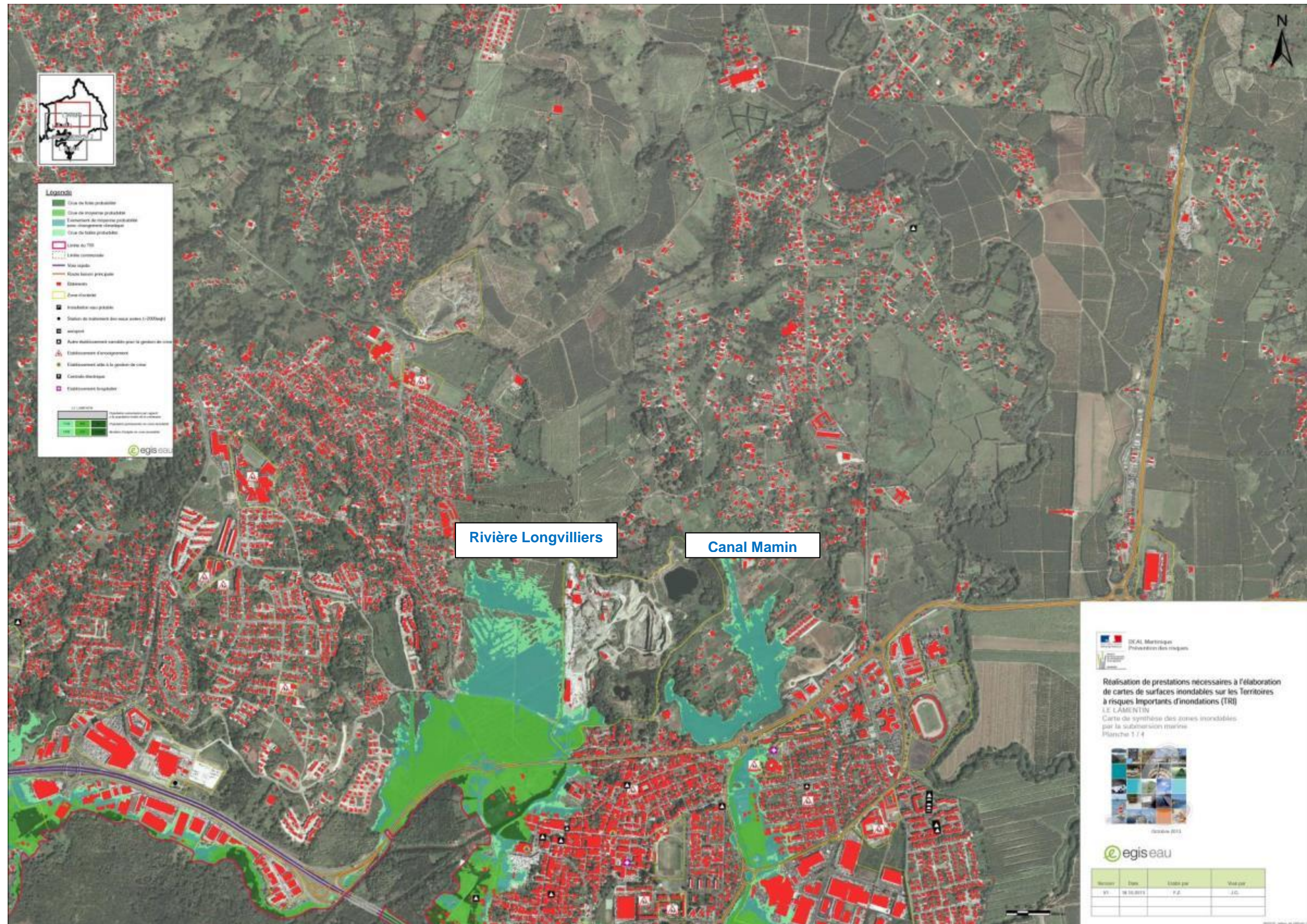


Figure 28 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Nord – Aléa submersion marine





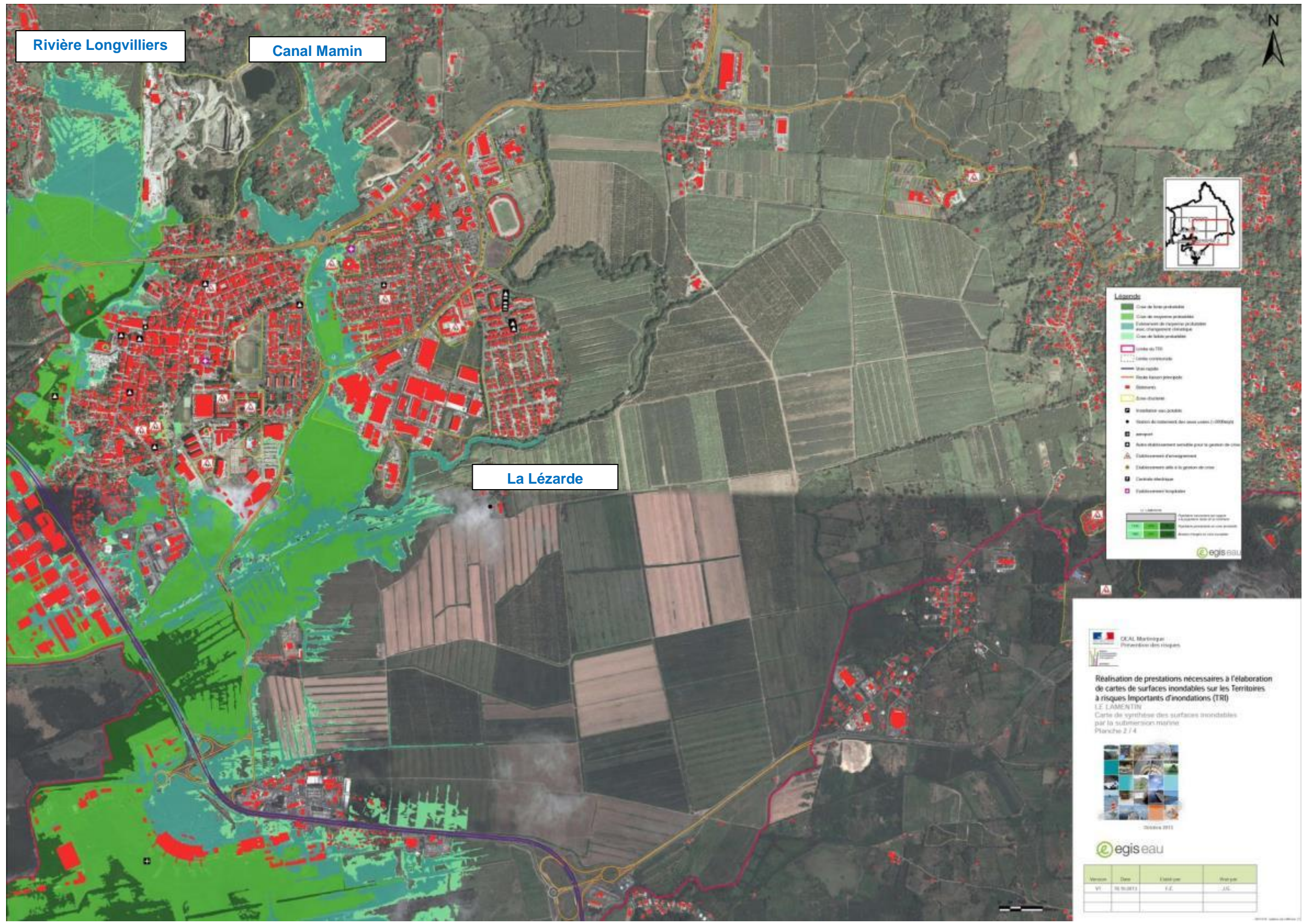


Figure 29 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Est – Aléa submersion marine



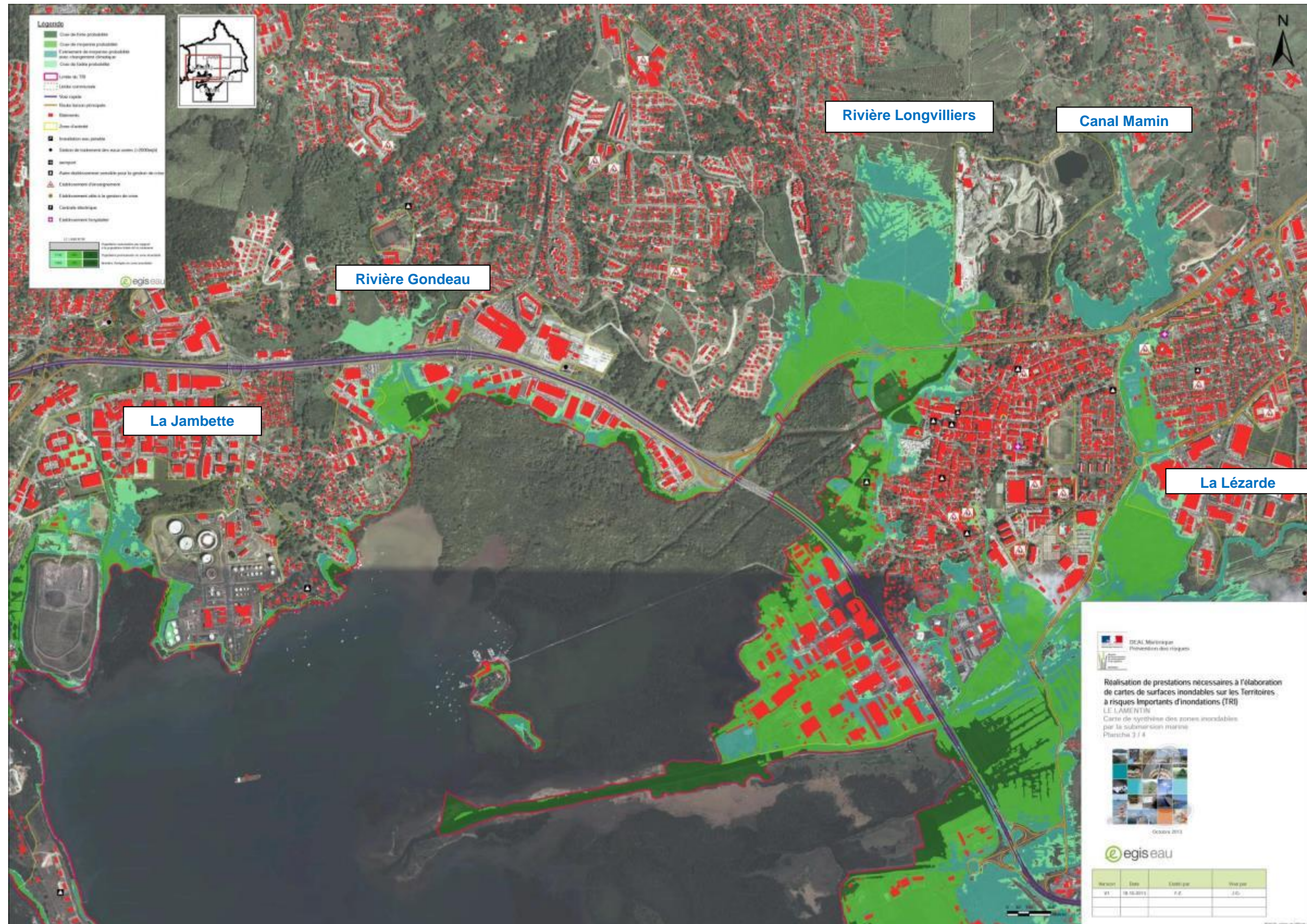


Figure 30 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Ouest – Aléa submersion marine



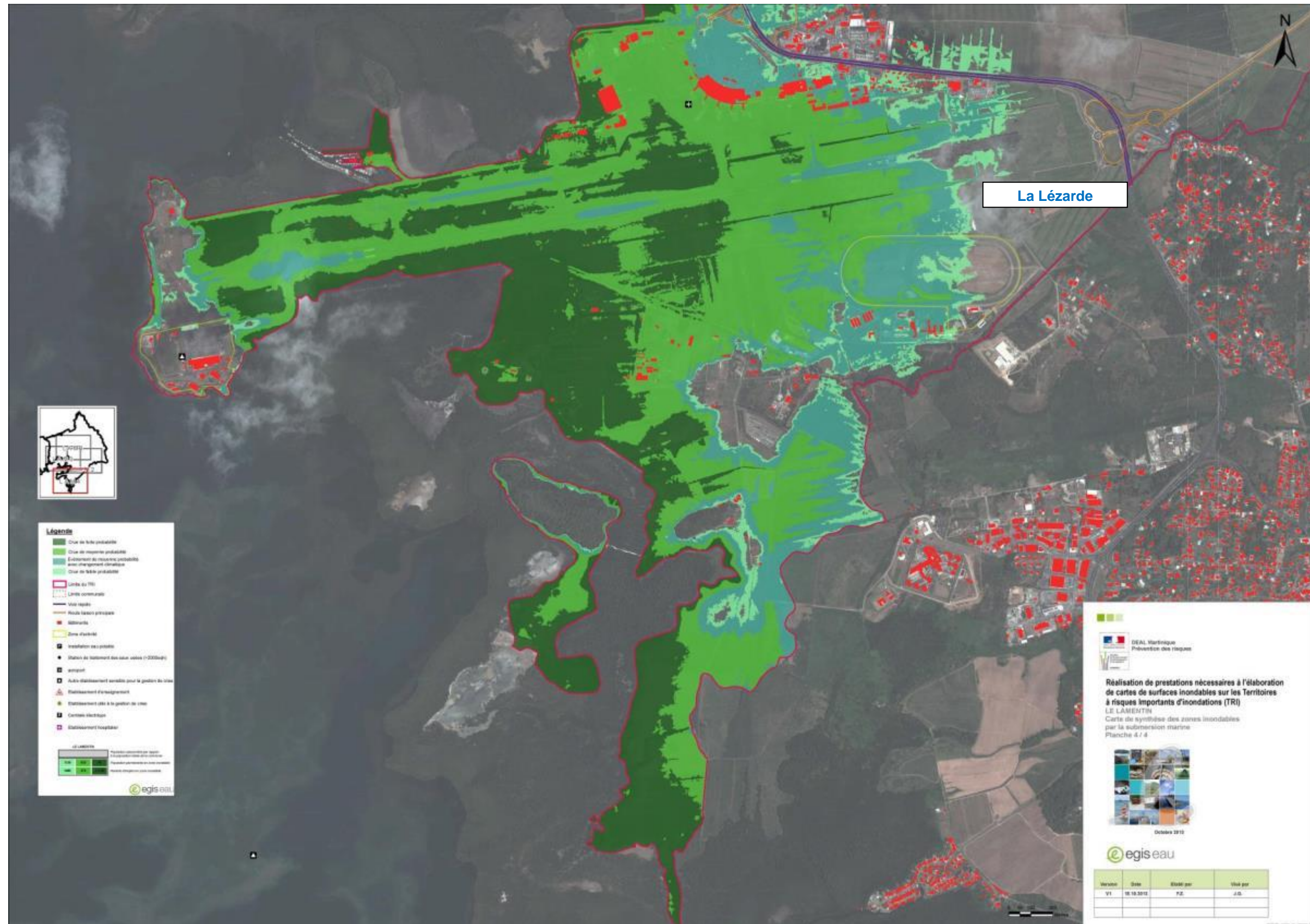


Figure 31 : Carte de synthèse des surfaces inondables – Commune du Lamentin, secteur Sud – Aléa submersion marine



## 2.2.4 Retour de l'enquête réalisée auprès des collectivités

### 2.2.4.1 Présentation de la démarche

Une enquête a été réalisée auprès de plusieurs collectivités sur la période Novembre 2015 – Janvier 2016. Sous la forme d'une rencontre avec les différents services et élus concernés par le risque inondation, plusieurs thématiques ont été abordées :

- La connaissance du risque inondation
- L'aménagement et la vulnérabilité du territoire face au risque inondation
- La Directive Inondation

Ces échanges ont permis de dresser un tableau complet du risque inondation et des impacts qui en découlent sur le territoire des différentes collectivités.

Le tableau ci-dessous présente les collectivités qui ont été sollicitées dans le cadre de cette enquête :

**Tableau 9 : Récapitulatif des collectivités sollicitées dans le cadre de l'enquête**

Nom de la collectivité	Date de la rencontre	Participants
CACEM	8 Décembre 2015	Direction infrastructures
Ex-Conseil Général	Pas de rencontre effectuée	
Ex-Conseil Régional	8 Décembre 2015	Service risques majeurs Service transport Cellule SAR
Ducos	30 Novembre 2015	Service technique Réglementation Service urbanisme Élu
Fort-de-France	7 Janvier 2016	Service urbanisme Service infrastructures Service environnement Élu
Gros-Morne	26 Novembre 2015	Service environnement
Lamentin	8 Janvier 2016	Service urbanisme Service environnement Service voirie et infrastructures Élu
Robert	2 décembre 2015	Service urbanisme Service sécurité prévention et réglementation Service études et contrôle Élu environnement
Saint-Joseph	1 décembre 2015	Service technique Service urbanisme
Schœlcher	Pas de rencontre effectuée	

Au total, 10 collectivités ont été sollicitées et des rencontres ont été organisées avec 8 d'entre elles dans le cadre de cette enquête.

Les comptes rendus des enquêtes réalisées sont présentées en Annexe 1.

#### **2.2.4.2 Identification des zones à risques d'inondation**

Cette enquête a permis d'identifier les secteurs fréquemment inondés regroupant pour certains cas également les principaux enjeux du territoire communal.

Pour les communes de Fort-de-France et du Lamentin, délimitant le périmètre du TRI, la majorité des secteurs mis en avant lors des entretiens sont inclus au sein des zones inondables issues des cartographies du TRI. Toutefois, sur ces mêmes communes, des secteurs impactés par les inondations sont également localisés en dehors de l'emprise des zones inondables du TRI.

Les autres communes concernées par la mise en place de la SLGRI n'étant pas incluses dans le périmètre du TRI, de nombreux secteurs fréquemment impactés par les inondations sont également situés en dehors des limites du TRI.

Par ailleurs, au travers de l'enquête il apparaît également que les secteurs relevés concernent aussi bien des aires urbaines que des zones rurales, à la fois sur les parties hautes et basses des bassins versants.

Les cartographies présentées ci-après localisent les zones à risques au sein des différentes communes rencontrées.



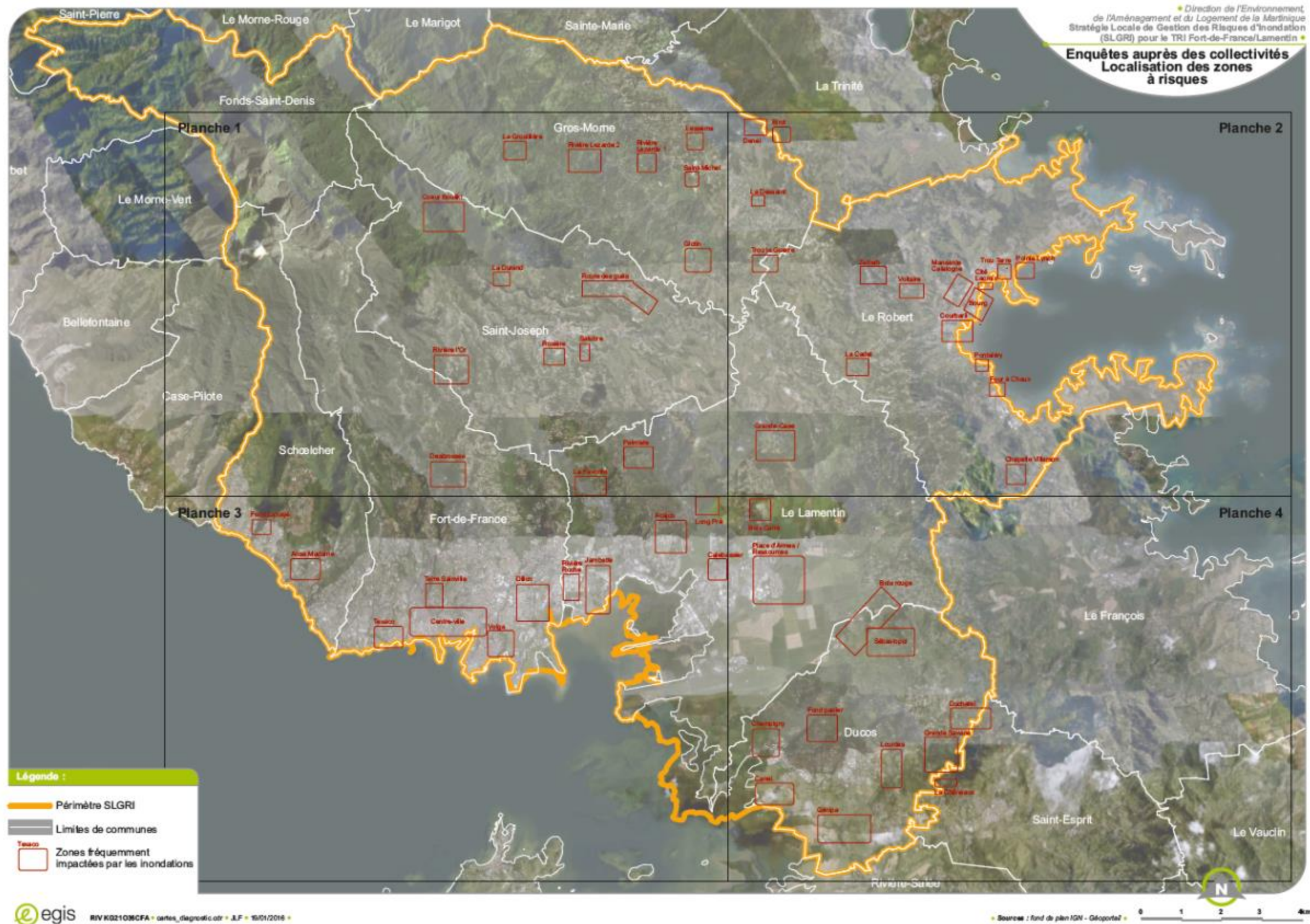


Figure 32 : Localisation des zones à risques identifiées suite à l'enquête auprès des collectivités



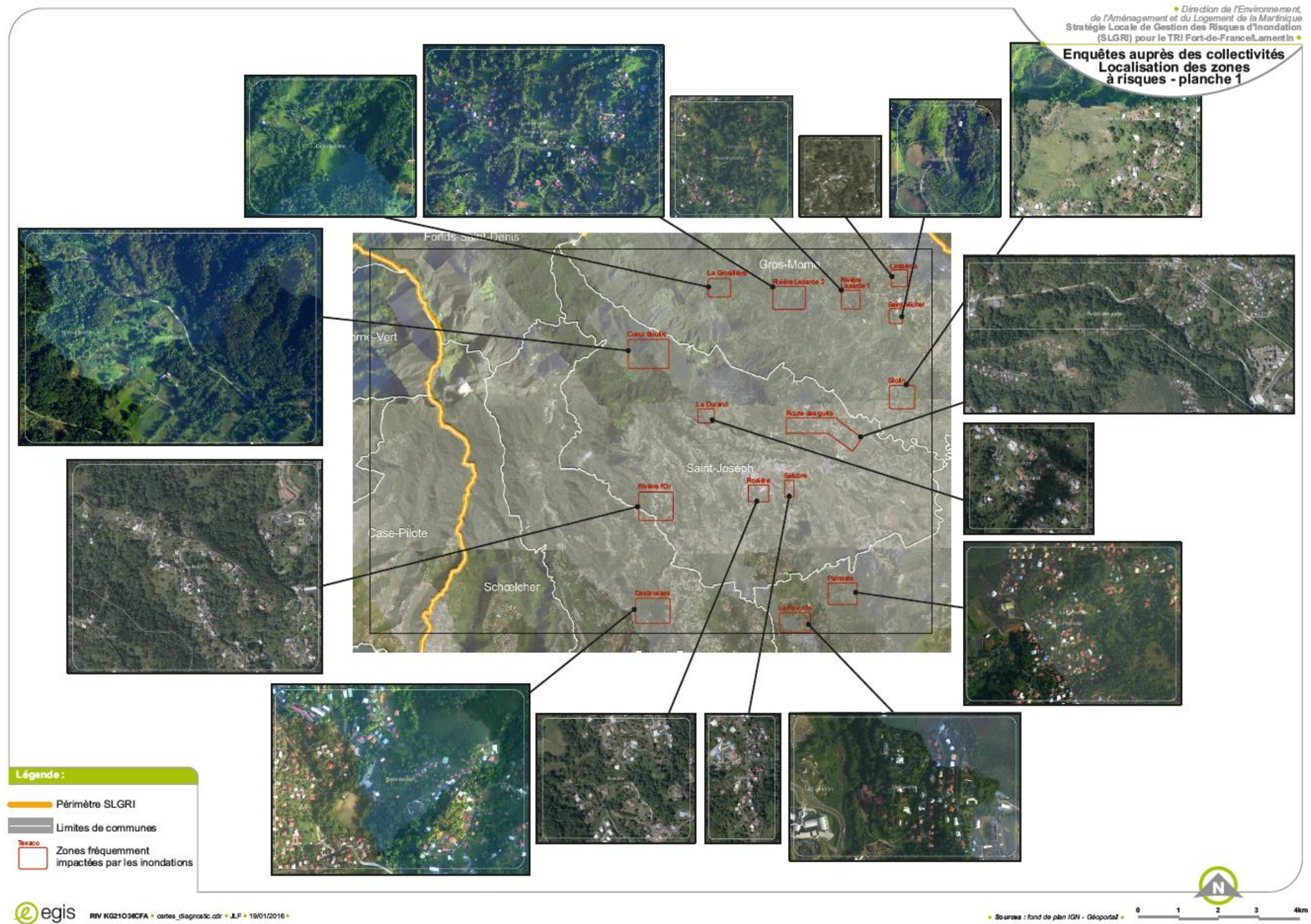


Figure 33 : Localisation des zones fréquemment impactées par les inondations – planche n°1



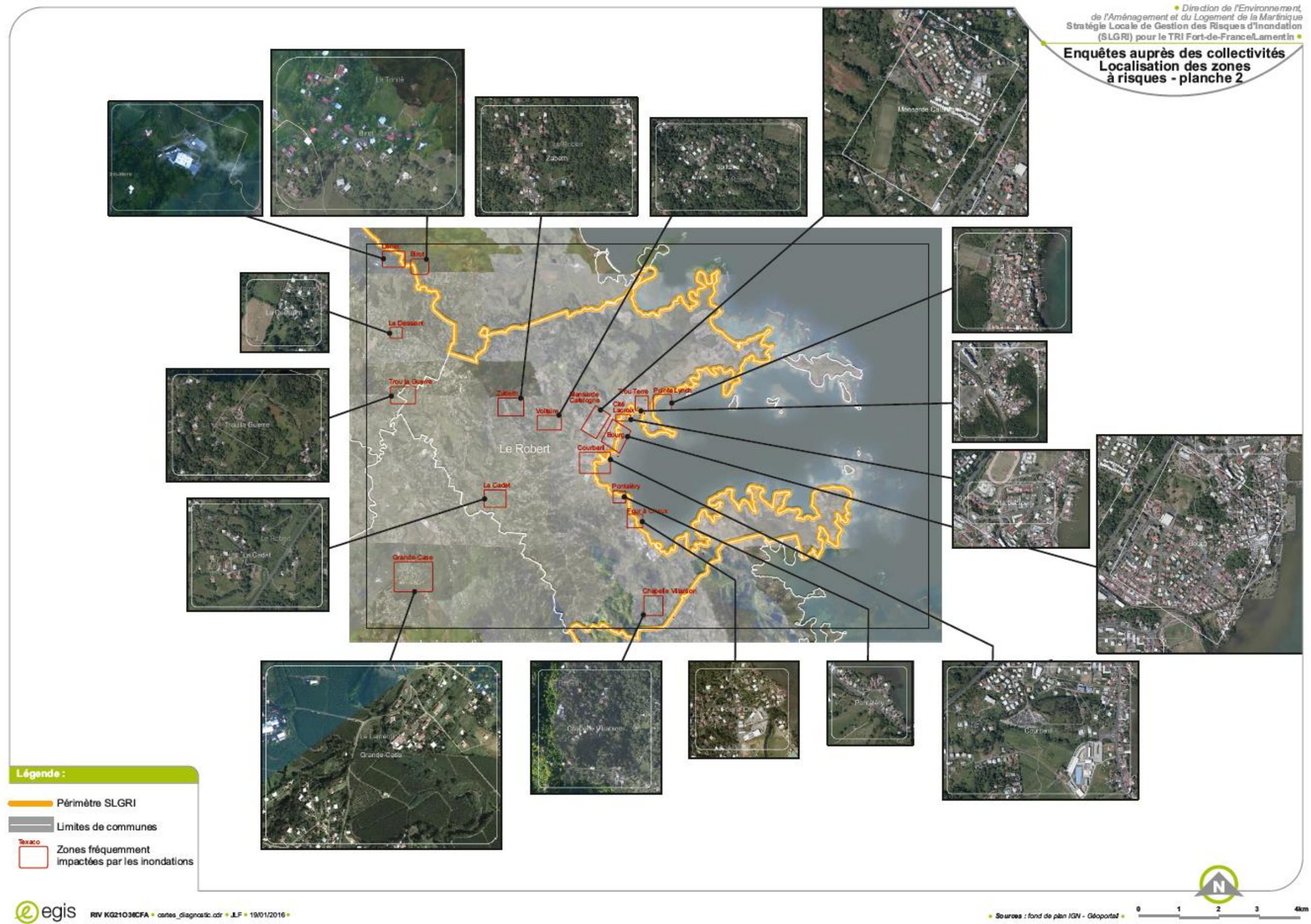


Figure 34 : Localisation des zones fréquemment impactées les inondations – planche n°2



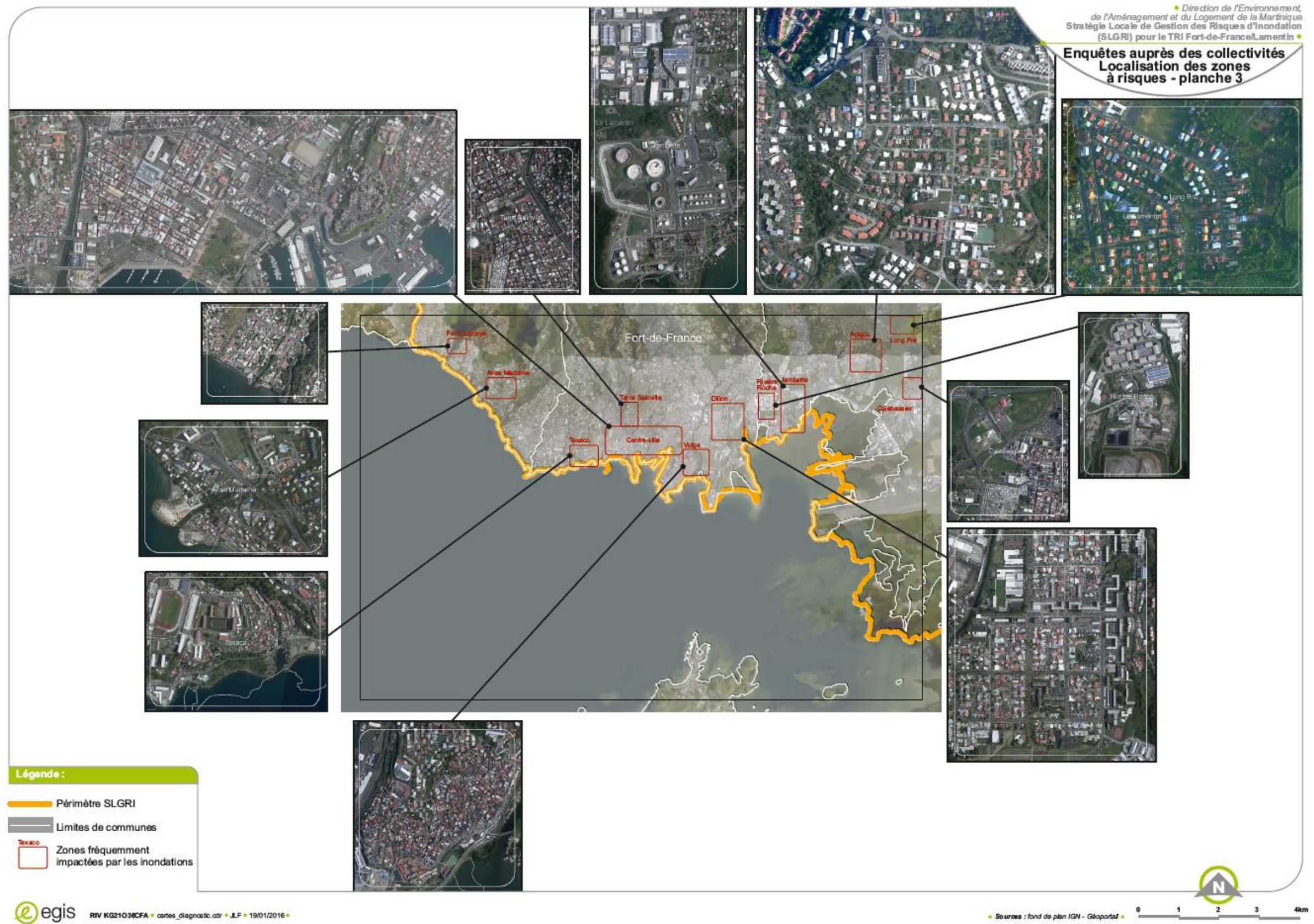


Figure 35 : Localisation des zones fréquemment impactées par les inondations – planche n°3







Figure 36 : Localisation des zones fréquemment impactées par les inondations - planche n°4



### 2.2.4.3 Principales problématiques retenues

#### Risques principaux

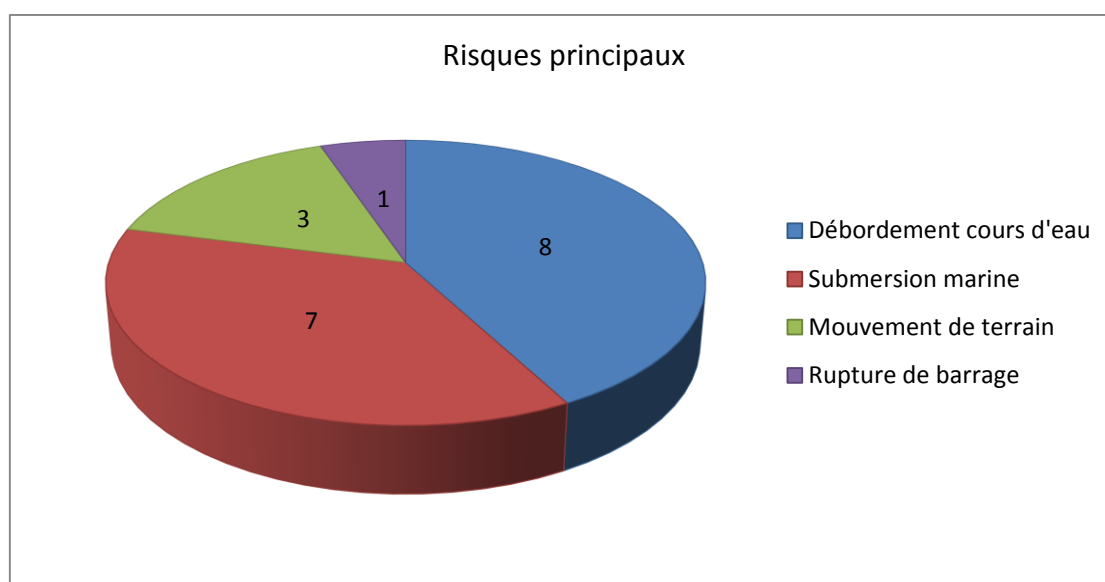
À l'instar des aléas retenus dans le cadre de l'EPRI, les différentes collectivités ont également mis l'accent sur les aléas débordement de cours et submersion marine.

Toutefois, des problématiques liées au ruissellement de surface hors réseau sont également non négligeables sur certaines communes.

Enfin, certaines particularités apparaissent en fonction de la position des territoires :

- Sur les secteurs amont (Saint-Joseph, Gros-Morne, Lamentin), les problèmes liés aux mouvements de terrain, conséquences directement du ruissellement de surface, sont à considérer. Au-delà de l'aspect destructeur intrinsèque des mouvements de terrains (voirie, habitations,...), cela représente également des embâcles potentiels pour les écoulements ;
- La commune de Ducos est également sensible à l'éventualité d'une rupture de barrage.

Le graphique ci-dessous synthétise les différentes sources de risques identifiées suite à l'enquête :

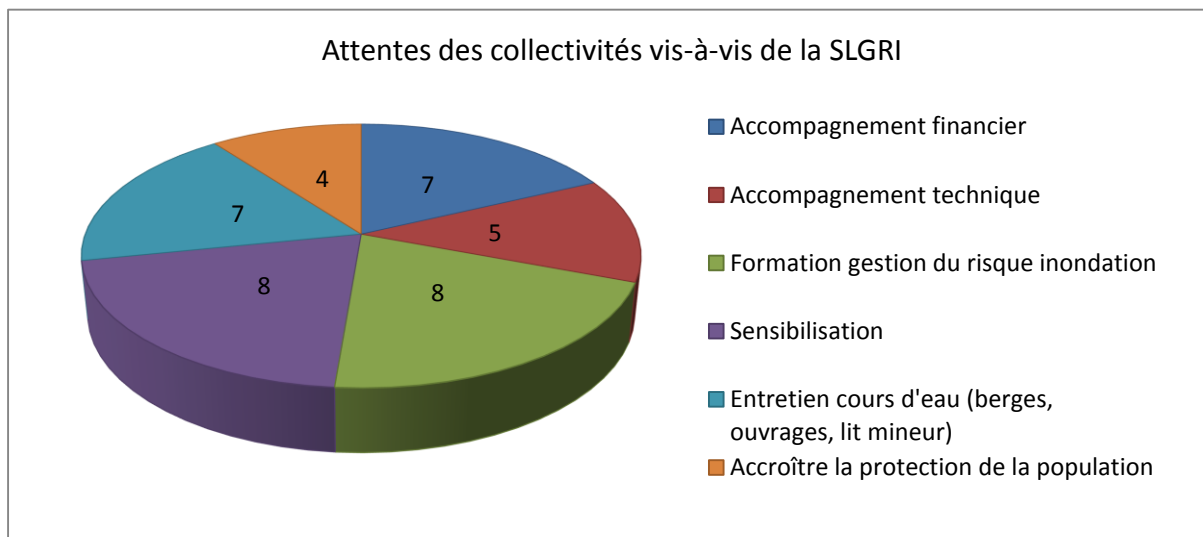


*NB : Les chiffres indiqués sur le graphique correspondent au nombre de collectivités ayant mentionné la rubrique visée. Pour rappel, 8 collectivités ont été rencontrées.*

## Attentes des collectivités

Cette enquête a également permis de mettre en lumière les principales attentes des collectivités vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI.

Le graphique ci-dessous présente les principales idées reprises par les collectivités :



*NB : Les chiffres indiqués sur le graphique correspondent au nombre de collectivités ayant mentionné la rubrique visée. Pour rappel, 8 collectivités ont été rencontrées.*

Sur les territoires à l'amont, les attentes des collectivités concernent les problématiques liées au glissement de terrain et la maîtrise de la végétation. Sur les territoires à l'aval, d'autres aspects apparaissent avec des besoins en matière de curage des cours d'eau et le redimensionnement des ouvrages hydrauliques.

D'une manière générale, toutes les collectivités soulignent le manque d'accompagnement surtout financier. Elles sont également favorables au développement d'actions de sensibilisation et souhaitent se former à la gestion du risque inondation.

## 2.3 Bilan de la politique de gestion des risque d'inondation sur le TRI Fort-de-France/Lamentin

### 2.3.1 Les dispositifs et outils de gestion du risque d'inondation

#### 2.3.1.1 Les schémas de prévention des inondations

Premiers documents de planification et de programmation, ils avaient comme ambition de mettre en cohérence les dispositifs de prévention à l'échelle d'un bassin versant et de préciser les engagements des différents acteurs pour sa mise en œuvre. Véritables précurseurs des actuels PAPI, ils s'appuyaient sur un état des lieux du risque et de la vulnérabilité, un diagnostic partagé, la définition d'objectifs et un programme d'actions hiérarchisé.

## Les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Initiés en 2002, les PAPI ont pour objectif de favoriser une gestion intégrée des risques d'inondation dans le but de limiter leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Un nouvel appel à projet lancé en 2011 a permis le maintien de la dynamique instaurée par le 1<sup>er</sup> appel à projet de 2002. Il constituait également un dispositif de transition pour préparer la mise en œuvre de la directive inondations (DI).

Afin de s'assurer de leur bonne articulation avec les dispositifs de gestion des milieux aquatiques, les projets PAPI sont examinés depuis 2011 par la commission inondation de bassin Adour Garonne.

Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle d'un bassin de risque (échelle hydrographique cohérente). Ils comportent :

- Une partie stratégie issue d'éléments d'analyse et de diagnostic réalisés sur la base d'études et éléments de connaissances existants.
- Un plan d'actions autour des sept axes suivant :
  - o Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
  - o Axe n°2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
  - o Axe n°3 : Alerte et gestion de crise
  - o Axe n°4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
  - o Axe n°5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
  - o Axe n°6 : Ralentissement des écoulements
  - o Axe n°7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique
- Une partie modalités de gouvernance et les liens avec les démarches de gestion de l'eau et les politiques d'aménagement du territoire
- Un plan de financement et un calendrier de mise en œuvre.

Les PAPI font l'objet d'une labellisation au niveau national ou bassin selon son importance (procédure décrite par la circulaire du 12 mai 2011).

Après labellisation une convention précisant les financements accordés est signée entre l'État et le porteur de projet.

**Il n'existe aucun PAPI contractualisé à la Martinique.**

### 2.3.1.2 Le plan de submersion rapide (PSR)

L'adoption du Plan National de Submersion Rapide fait suite à la tempête Xynthia de février 2010 qui a touché le littoral atlantique et aux inondations du Var survenues au mois de juin de la même année. Ce plan national vise en priorité la sécurité des personnes exposées aux phénomènes brutaux de submersions rapides : submersions marines, inondations consécutives à des ruptures de digues et crues soudaines. Il comprend des mesures de prévention, de prévision, de protection et de sauvegarde des populations pour les cinq années à venir.

Au niveau local, ce plan vise une incitation partenariale entre l'État et les collectivités territoriales permettant de soutenir l'engagement de travaux pour la mise en sécurité d'ouvrages présentant un risque pour la sécurité des personnes.

Aucun PSR n'existe à la Martinique.

### 2.3.1.3 Les plans de prévention des risques (PPR) / maîtrise de l'urbanisation et réduction de la vulnérabilité

#### Les Plans de Préventions des Risques (PPR)

En 1982, en même temps qu'il organise la solidarité nationale pour indemniser les victimes de catastrophes naturelles, l'État crée un outil réglementaire de prévention dont il assure l'élaboration et la mise en application, le Plan d'Exposition aux Risques (PER).

La loi de février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, fait évoluer cet outil vers le Plan de Prévention des Risques (PPR).

Les PPR inondations sont élaborés à partir de la détermination de l'aléa de référence ou de crue de référence, qui se définit comme la plus forte crue connue ou la crue centennale, si celle-ci est inférieure à cette dernière.

La cartographie de l'aléa de référence est un des **éléments de base du PPRI** (Plan de Prévention du Risque Inondation) **ou PPRL** (Plan de Prévention du Risque sur le Littoral).

**Elle fournit les limites de la surface inondable pour la crue de référence : en fonction du niveau de gravité de l'aléa** (représenté par des couleurs différentes), **des règles relatives à l'urbanisation et à l'usage des sols**. Le PPRI a pour but de :

- Élaborer une cartographie précise des zones de risque
- Interdire des implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, et les limiter dans les autres zones inondables
- Prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des inondations et constructions existantes
- Prescrire les mesures de protection et de prévention collectives
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues

La mise en œuvre de cette politique de prévention relève d'une compétence partagée mêlant les services de l'État, les collectivités territoriales, d'autres ministères, ainsi que les citoyens, chacun jouant un rôle dans son domaine. **Les PPR sont donc des actes réglementaires, valant servitude d'utilité publique, élaborés sous la responsabilité du préfet en associant les communes. Ils sont approuvés après enquête publique et peuvent l'être par anticipation. Les servitudes du PPR sont annexées aux plans locaux d'urbanisme (PLU).**

Toutes les communes de la Martinique disposent d'un PPRN approuvé en fin 2013.

### **Le Porté à Connaissance (PAC)**

Le Porté à Connaissance des risques majeurs (ex-Dossier Communal Synthétique DCS), a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Les documents cartographiques de ce dossier n'ont pas de valeur réglementaire ni pour l'occupation des sols ni en matière de contrats d'assurance. Le PAC ne peut donc être opposable à un tiers : il ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).

Établi par l'État permet au maire de développer l'information préventive dans sa commune.

#### **2.3.1.4 L'information préventive**

L'objectif de l'information préventive est de permettre au citoyen d'être conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. En étant avertis sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en limiter les dommages, le citoyen deviendra donc moins vulnérable car il adoptera un comportement adapté à chaque situation.

### **Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**

Au sein du DDRM, le préfet (selon l'article R125-11 du Code de l'Environnement) répertorie l'ensemble des informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs à l'échelle de son département, ainsi que toutes les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Il comporte :

- La cartographie et la liste de l'ensemble des communes touchées par les risques majeurs ;
- La liste des risques majeurs identifiés dans le département, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ;
- L'historique des événements et des accidents connus et significatifs survenus dans le département, constituant une véritable mémoire du risque pour les populations. Il récapitule les principales études, sites Internet, ou documents de référence qui peuvent être consultés pour une complète information.

Le DDRM explicite les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Il définit aussi les modes de mitigation qui peuvent être mis en œuvre par rapport à l'intensité des aléas et de la vulnérabilité des enjeux, afin d'en limiter les effets. Le DDRM aide ainsi les communes concernées par un risque majeur à élaborer leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce dossier est librement consultable dans toutes les préfetures, sous-préfetures, ainsi qu'aux mairies des communes listées.

## **Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Établi par le Maire, le DICRIM est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant la territoire ainsi que sur les consignes de sécurité avant devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. Il se doit d'être clair et pédagogique.

Le DICRIM décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que :

- Les moyens de la commune ;
- L'exposé des mesures de prévention, de prévention, de sauvegarde répondant à ces risques et notamment celles prises dans le cadre des pouvoirs de police du Maire ;
- La conduite à tenir, les consignes de sécurité à suivre selon les risques.

De plus, ce document, doit exposer succinctement ces risques, avec des cartes au 1/25 000, en précisant les secteurs de la commune les plus impliqués par les différents risques (zones inondables, cavités souterraines...).

## **L'information des Acquéreurs et Locataires (IAL) des biens immobiliers**

Le Code de l'Environnement instaure deux obligations distinctes d'information auprès des acquéreurs et locataires de biens immobiliers : sur les risques naturels affectant le bien, d'une part, puis sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles reconnues (CATNAT) et qui ont impacté en totalité ou en partie la propriété concernée, d'autre part.

L'IAL concerne tous les bailleurs ou vendeurs, personne physique ou morale de droit privé ou public, l'État et les établissements publics. Tous les types de biens bâtis ou non, quelle que soit la destination (les locations saisonnières également). Tous les contrats écrits de location ou de vente, promesses de vente, les successions, les ventes publiques. La liste des communes et des risques concernés est publiée sous forme d'arrêté préfectoral dans chaque département.

L'information, qui porte entre autre sur les risques inondations, mouvement de terrain, et tempête doit être promulguée à l'intérieur des zones exposées aux risques naturels pour les communes ayant un PPR approuvé, mais aussi à l'intérieur du périmètre étudié dans les communes ayant un PPR prescrit.

## **Les repères de crues**

Les repères de crues sont des marques qui matérialisent les crues historiques d'un cours d'eau.

Témoins des grandes crues passées, ils permettent de faire vivre la mémoire des inondations que le temps ou les traumatismes peuvent parfois effacer. Ils se présentent sous différentes formes (trait ou inscription gravée dans la pierre, plaque métallique ou un macaron scellé, etc.) et on les trouve sur différents types de bâtiments (bâtiments publics ou privés, quais, piles de pont, etc.).

Les repères de crues font partie du patrimoine des connaissances sur les crues et représentent une source d'information indispensable au renforcement de la conscience du risque. Ils permettent aussi, dans le cadre de la connaissance hydraulique des cours d'eau, d'affiner le savoir et l'expertise des crues historiques.



L'article L563-3 du Code de l'Environnement impose aux maires de réaliser l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et d'établir les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines.

**Aucun repère de crue n'est recensé sur la Martinique**

### Réunions d'informations biennales dans le cadre du PPR

Le Maire doit informer la population au moins une fois tous les deux ans par des réunions publiques communales, ou tout autre moyen approprié. Cette information porte notamment sur les caractéristiques des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde, les dispositions du PPR, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, et les garanties prévues dans le cadre des indemnisations CATNAT.

#### 2.3.1.5 Surveillances et prévision des crues (SPC)

A l'heure actuelle, l'outil de surveillance et de prévision des crues en Martinique est le Système Départemental d'Alerte de Crue (SDAC) géré par l'ex-Conseil Général de la Martinique et alimenté par le réseau de mesures du CG, de la DEAL et de Météo France.

**Des études et développements se poursuivent pour intégrer les informations de pluies dans un SIG mais aussi pour transposer en Martinique des méthodologies et chaînes de traitement nationales utilisées dans les Services de Prévisions des Crues (SPC) de certaines régions de l'hexagone. A l'heure actuelle, il n'y a pas de SPC en Martinique. La création d'une cellule de veille hydrologique (CVH) est à l'étude.**

#### 2.3.1.6 La gestion de crise

##### Les acteurs

En cas d'inondation, **le maire est le premier responsable du secours aux populations sur le territoire de sa commune**. Il s'informe sur le risque d'inondation par la consultation régulière de la carte vigilance météorologique et de la carte de vigilance crues. Il active alors les dispositions de gestion à l'échelle communale pour apporter un premier soutien aux populations et prévenir la crise.

Lorsque l'événement impacte plusieurs communes, le préfet de département coordonne l'action des secours dans le département. Il s'appuie sur les informations de vigilance fournies par les SPC et Météo-France. Le préfet de département réunit l'ensemble des services concernés au sein de la préfecture pour coordonner l'action de l'État en cas de crise d'inondations. Certains événements de grande ampleur peuvent nécessiter l'appui de moyens opérationnels supplémentaires. Dans ce cas, le préfet de la zone de défense assure la mobilisation des moyens à destination des départements sinistrés.

## **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

La loi<sup>2</sup> impose au Maire des communes soumises à un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (dont inondation) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde. Mis en place sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, ce plan vise à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence et ce, en tenant compte de la taille et des habitudes de fonctionnement de cette dernière. L'élaboration de ce plan passe par :

- Un diagnostic des risques ;
- Un travail sur l'alerte et l'information de la population ;
- Un recensement des moyens communaux et privés ;
- LA création d'une organisation de crise ;
- La réalisation d'outils pratiques (réflexions sur des questions pragmatiques « qui fait quoi, comment ? ») ;
- La pérennisation du projet dans le temps (exercices et procédures de mise à jour).

Dans l'intention de garantir le caractère opérationnel du PCS dans le temps, certains éléments importants sont à prendre en compte :

- La participation du maximum de personnes (élus, agents...) à son élaboration pour favoriser son caractère opérationnel et son appropriation par les acteurs - la réalisation d'outils simples
- La mise en place d'exercices réguliers permettant de tester tout ou partie du PCS et d'instaurer le principe d'amélioration continue.

**Toutes les communes de Martinique disposant d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) doivent obligatoirement avoir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et ce, depuis le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.  
Toutes les communes rencontrées dans le cadre de l'enquête disposent d'un PCS révisé annuellement.**

---

<sup>2</sup> Loi n°2004-811 du 13 août 2004 dite loi de modernisation de la sécurité civile et le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005

### **Le plan d'Organisation de Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC)**

Redéfini par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le plan ORSEC se décline à deux niveaux :

- Arrêté par le préfet du département, le plan Orsec détermine, au niveau départemental, l'organisation générale des secours. Au regard des risques existants, il recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre, et comprend des dispositions générales applicables en toute circonstance et des dispositions propres à certains risques particuliers.
- Au niveau zonal, le plan Orsec de zone est appliqué en cas de catastrophe affectant deux départements au moins de la zone de défense ou rendant nécessaire le déploiement de moyens dépassant le cadre départemental.

Les dispositions spécifiques des plans ORSEC prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en place pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés. Il peut définir un Plan Particulier d'Intervention (PPI), notamment pour des établissements classés Seveso, des barrages hydroélectriques ou des sites nucléaires.

Le préfet déclenche la mise en application du plan ORSEC et assure la direction des secours.

### 3. Périmètre d'action de la SLGRI

Le périmètre minimal de la stratégie locale est celui du TRI mais il peut être étendu à un périmètre plus large que le TRI : un bassin versant ou un territoire hydrographique cohérent.

D'après l'arrêté n°2015007-0003 du 7 janvier 2015, le périmètre de la stratégie locale pour le TRI Fort-de-France/Lamentin correspond au périmètre du TRI étendu au bassin versant de la Lézarde. Ainsi, le périmètre de la SLGRI correspond comprend les communes sont les suivantes :

- Fort-de-France ;
- Lamentin ;
- Saint-Joseph ;
- Gros-Morne ;
- Robert ;
- Fonds-Saint-Denis ;
- Schœlcher ;
- Ducos.

**Le choix de ce périmètre permet d'une part d'inclure le TRI dans sa globalité et de considérer également la totalité du bassin versant de la Lézarde, cours d'eau majeur du TRI, d'autre part.**

La figure ci-dessous localise le périmètre de la SLGRI, celui du TRI, la limite du bassin versant de la Lézarde et les limites communales.



Figure 37 : Localisation du périmètre de la SLGRI



## 4. Proposition de SLGRI

### 4.1 Rappel des objectifs communs du PGRI et de la SLGRI

Dans l'état actuel des connaissances, l'état des lieux sur la gestion du risque inondation réalisé à l'échelle de la Martinique semble être similaire à celui réalisé le TRI Fort-de-France/Lamentin. Dans ce contexte, pour le premier cycle d'application de la Directive Inondation, les objectifs du PGRI et les objectifs particuliers du TRI sont les mêmes :

- **Objectif n°1 : Développer des gouvernances adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et des programmes d'action ;**
- **Objectif n°2 : Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation ;**
  - Axe 1 : Améliorer la connaissance et la partager
  - Axe 2 : Développer collectivement la culture du risque, responsabiliser les acteurs, informer les citoyens
- **Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés ;**
  - Axe 1 : Aménager durablement les territoires
  - Axe 2 : Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés
- **Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés ;**
  - Axe 1 : Renforcer les outils de prévision, de surveillance, d'alerte et de gestion de crise
  - Axe 2 : Préparer l'après-crise, faciliter la phase de réparation
- **Objectif n°5 : Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques ;**
  - Axe 1 : Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements
  - Axe 2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation, d'érosion des sols et de mouvements de terrains
  - Axe 3 : Prendre en compte l'érosion côtière du littoral

Chaque axe est également décliné en plusieurs dispositions qui permettent de structurer la démarche à suivre pour atteindre les différents objectifs présentés.

## 4.2 Séminaire sur les SLGRI

Un séminaire sur les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation a été organisé le 4 février 2016 au SQUASH HOTEL à Fort-de-France. Il a permis de rassembler les différents acteurs de la gestion du risque inondation. Relayé par les médias locaux, il a servi de support de communication et de sensibilisation auprès du grand public.

### 4.2.1 Présentation des acteurs

Un total de 48 participants a été enregistré regroupant différents acteurs publics ou privés de la gestion du risque inondation :

- Communes, CACEM, CAP Nord, CTM ;
- DEAL, SIDPC (Préfecture) ;
- ODE, Observatoire de l'eau ;
- SAMAC ;
- CROIX ROUGE FRANÇAISE, SDIS ;
- METEO-FRANCE ;
- UAG.

La liste des participants est présentée en Annexe 2.

### 4.2.2 Contenu du séminaire

Le séminaire s'est articulé autour des 4 points suivants :

- Présentation des résultats de la consultation publique
- Présentation de la version initiale d'une stratégie locale pour le TRI de Fort-de-France et du Lamentin : diagnostic du territoire et propositions de périmètres appuyées par une cartographie
- Points sur les travaux à venir sur les SLGRI
- **Ateliers thématiques**

La mise en place de trois ateliers thématiques, structurés en une phase de réflexion collective puis en une phase de proposition d'action, a permis à tous les acteurs, d'échanger autour de trois thèmes principaux :

- **Atelier n°1 : Choix d'une gouvernance pour les SLGRI ;**
- **Atelier n°2 : Amélioration de la connaissance du risque inondation et besoins en formation ;**

Atelier n°3 : Préparation à la gestion de crise et aménagement du territoire.

Les comptes rendus des ateliers thématiques sont présentés en Annexe 3.



# ANNEXES

---



# Annexe 1 : comptes rendus des enquêtes réalisées auprès des collectivités

---



# ENQUETE CACEM

---





## Élaboration de la SLGRI de Martinique

### Questionnaire d'Enquête

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE** : CACEM \_\_\_\_\_

**DATE DE CRÉATION** : \_\_\_\_\_

**SIÈGE** : Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_

Horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Nom du Président : \_\_\_\_\_

Permanences : \_\_\_\_\_

**PERSONNE(S) RESSOURCE(S) DANS LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE  
CONCERNANT LE RISQUE INONDATION**

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Poste(s) occupé(s) : \_\_\_\_\_

Ancienneté sur le(s) poste(s) : \_\_\_\_\_

# 1) CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION

## Les sources d'inondation

**Hiérarchisation des sources de risque d'inondation spécifiques à votre territoire du plus problématique (note = 3) au moins problématique (note = 0 correspondant à une absence de risque)**

a) Débordement du cours d'eau

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Schoëlcher : Fond Lahayé, Case-Navire \_\_\_\_\_

Rivière Madame, Rivière Monsieur \_\_\_\_\_

---

---

b) Submersion marine

*Secteur(s) impacté(s) :*

---

c) Ruissellement pluvial de surface

*Nom du fossé ou thalweg(s) concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Jambette \_\_\_\_\_

Distillerie la Favorite \_\_\_\_\_

---

Commentaires :

---

---

---



## Les derniers événements majeurs

Quelles sont les dernières inondations marquantes qui ont affecté le territoire de la collectivité ?

*Commune / Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

---

---

---

---

*Gestion de l'événement avant/pendant/après :*

---

---

---

---

---

*Ampleur des dommages (matériels et humains) et coûts associés :*

---

---

---

*Mesures correctives de réduction de la vulnérabilité :*

Gaigneron : pont violon (modification géométrie des clapets) \_\_\_\_\_

**La collectivité territoriale dispose-t-elle de documents « pour mémoire » de ces derniers événements ?**

Oui

Si oui, lesquels : Photos \_\_\_\_\_

---

## Information préventive et préparation à la gestion de crise

**Les communes disposent-elle d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**Les communes disposent-elle d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

Si oui, des exercices sont-ils réalisés (organisation, fréquence,...) :

Diffusion des bulletins d'alertes Météo-France / Projet : Plan régional de gestion de crise

## 2) AMÉNAGEMENT ET VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

### Documents d'urbanisme et de planification

Existe-t-il une démarche de GIZC (Gestion Intégrée des zones côtières) sur le territoire de la collectivité territoriale?

GIML, commune du Robert \_\_\_\_\_

Le SAR intègre-t-il des préconisations relatives au risque inondation?

Oui

Éléments de servitudes PPRN / 200 ha d'urbanisation supprimées  
SAR, finalisation 2016  
SMVM, trait de cote \_\_\_\_\_

Le SCOT intègre-t-il des préconisations relatives au risque inondation ?

Non  Oui

Le SCOT intègre-t-il les préconisations du SDAGE relatives au risque inondation ?

Non  Oui

Le SCOT intègre-t-il une zone inondable ?

Non  Oui

Si oui, quelle zone inondable est prise en compte ? (crue de référence du PPRI, crue historique,...)

\_\_\_\_\_

Le SCOT est-t-il compatible avec le SAR ?

Non  Oui

Si non, explication : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Vulnérabilité face au risque inondation

La collectivité territoriale a-t-elle identifié les zones les plus vulnérables de son territoire et celles présentant un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation ?

Oui  Non

Si oui, les citer : \_\_\_\_\_

---

---

**La collectivité territoriale a-t-elle envisagé des mesures pour réduire ces zones de forte vulnérabilité ?**

Oui  Non

Si oui, détaillez :

---

---

**Existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la collectivité ?**

Oui

Si oui, avez-vous des études relatives à ces ouvrages :  Non

Si oui, détails (nature –digues, bassins d'écrêtement, zone d'expansion des crues,... / période de retour de protection / localisation)

Palplanches Gaigneron \_\_\_\_\_

**Les cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection sont-ils entretenus ?**

Oui

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les cibles des actions d'entretiens ? : \_\_\_\_\_

Réseau EP \_\_\_\_\_

**Des moyens sont-ils mis en œuvre pour le suivi des cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection ?**

Oui

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les moyens mis en œuvre ? :

Direction des routes en partenariat avec CTM \_\_\_\_\_

**La collectivité territoriale a-t-elle mené récemment des études relatives à la connaissance de l'aléa inondation ?**

Oui

Si oui, quelles études ? : \_\_\_\_\_

Rivière-Salée / Projet : Calebassier, Longvilliers / ZAE Case-Navire \_\_\_\_\_

**La collectivité territoriale a-t-elle lancé des projets ou études de réduction des vulnérabilités face aux inondations ?**

Oui

Si oui, détaillez :

Rivière-Salée, Gaigneron \_\_\_\_\_

**La collectivité territoriale a-t-elle lancé des projets de gestion du risque inondation qui n'ont pas aboutis ?**

Non

Si oui, pour quelles raisons :

\_\_\_\_\_

### 3) LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET LE RISQUE INONDATION

#### Directive inondation

**Quel regard la collectivité territoriale porte-t-elle sur la directive inondation ?**

Pas de concertation pour le PGRI \_\_\_\_\_

Manque d'informations \_\_\_\_\_

**La collectivité territoriale a-t-elle connaissance du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Oui  Non

**Quel regard la collectivité territoriale porte-t-elle sur la cartographie des zones inondables issues du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**La collectivité territoriale a-t-elle participé au processus d'élaboration du PGRI ?**

Oui  Non

**Quel regard la collectivité territoriale porte-t-elle sur le processus d'élaboration du PGRI ?**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Quel regard la collectivité territoriale porte-t-elle sur les objectifs communs retenus pour le PGRI à l'échelle du district de la Martinique et le TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Objectif n°1 : Développer des gouvernances aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Objectif n°2 : Améliorer la connaissance du risque inondation

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux

---

---

---

Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

---

---

---

Objectif n°5 : Maitriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

---

---

---

### **Communication et sensibilisation sur le risque inondation**

**Des moyens de communication sont-ils mis en place en faveur de la médiatisation du risque inondation ?**

Oui  Non

Si oui, sous quelles formes ? A quelle fréquence ? A quelle échelle ? Avant, pendant, après la crise ? :

En interne \_\_\_\_\_

Sites internet \_\_\_\_\_

Si non, des systèmes sont-ils envisagés ? A quelles échéances ? : \_\_\_\_\_

---

**Des campagnes d'information et d'éducation ont-elles été menées auprès de la population à propos du risque inondation (zones vulnérables, enjeux, système d'alerte) ?**

Oui  Non

Si oui, date : \_\_\_\_\_

**La collectivité territoriale a-t-elle des besoins en matière de formation sur la gestion du risque inondation (à destination des élus, du personnel ou de la population) ?**

Oui

# STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

## Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

La collectivité territoriale a-t-elle connaissance de la SNGRI ?

Oui

Quel regard la collectivité territoriale porte-t-elle sur les objectifs de la SNGRI ?

Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées

---

---

Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

---

---

Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

---

---

Quel regard la collectivité territoriale porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du district de la Martinique?

---

---

---

Quel regard la collectivité territoriale porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du TRI Lamentin-Fort-de-France?

---

---

---



## Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)

**Quelles sont les attentes de la collectivité territoriale vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI ?**

Assistance technique \_\_\_\_\_

Soutien financier \_\_\_\_\_

Cellule de veille hydrologique

Solution anti-récidives \_\_\_\_\_

**Quelles sont les attentes de la collectivité territoriale vis-à-vis des modalités de gouvernance de la SLGRI ?**

---

---

---

## 4) CONCLUSIONS

Ces informations vont permettre d'inscrire notre étude dans le contexte local, comme précédemment, par la connaissance de vos préoccupations actuelles.

**Par rapport aux éléments évoqués dans l'ensemble de ce questionnaire, quelles sont vos préoccupations majeures en rapport avec la problématique inondation ?**

- Aucune préoccupation majeure.
- L'EPCI est préoccupé ou concerné par les points suivants (classés par ordre de priorité).

- 1) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 2) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 3) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 5) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner :**

---

---

---

---

---



# ENQUETE DUCOS

---





## Elaboration de la SLGRI de Martinique

### Questionnaire d'Enquête

#### NOM DE LA COMMUNE :

**MAIRIE :** Coordonnées téléphoniques : 0596 77 18 18 / 0596 77 18 23  
Horaires d'ouverture : Lundi –mardi 7h30/12h30  
Mercredi-jeudi-venredi : 7h30/13h30  
Nom du Maire : Monsieur Charles-André MENCE  
Permanences de M. le Maire : \_\_\_\_\_

**POPULATION (NOMBRE D’HABITANTS) :** 17 339 HABITANTS

#### PERSONNE(S) RESSOURCE(S) DANS LA COMMUNE CONCERNANT LE RISQUE INONDATION

Nom : Pascal NARCISSOT  
Poste occupé : Rédacteur Territorial  
Ancienneté sur le poste : 8 ans

#### RIVIÈRE(S) CONCERNANT VOTRE COMMUNE :

Ancien lit de la Lézarde, Rivière Caleçon, Canal de Pays Noyé, Rivière Pierre,  
Rivière la Manche, Canal Boby

# 1) CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION

## Les sources d'inondation

**Hiérarchisation des sources de risque d'inondation spécifiques à votre territoire du plus problématique (note = 3) au moins problématique (note = 0 correspondant à une absence de risque)**

a) Débordement du cours d'eau

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Canal Pays Noyé (3) (Champigny) \_\_\_\_\_

Rivière la Manche (la Homand, Génipa) (2) \_\_\_\_\_

Rivière Pierre (2) \_\_\_\_\_

La Fillette (Duchatel, Lourdes, Grande Savane à proximité S. Tech. \_\_\_\_\_

b) Submersion marine

*Secteur(s) impacté(s) :*

Quartier Canal et Génipa \_\_\_\_\_

c) Ruissellement pluvial de surface

*Nom du fossé ou thalweg(s) concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Fond Panier (entre l'échangeur et le giratoire

La Homand, la Cheneaux

Bois Rouge, Sébastopol \_\_\_\_\_

Commentaires :

---

---

---

## Les derniers événements majeurs

Quelles sont les dernières inondations marquantes qui ont affecté le territoire de la commune ?

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

6 novembre 2015/Tous les secteurs évoqués précédemment \_\_\_\_\_

Chantal/Tous les secteurs évoqués précédemment \_\_\_\_\_

5 mai 2009/Tous les secteurs évoqués précédemment \_\_\_\_\_

*Gestion de l'événement avant/pendant/après :*

Suite alerte vigilance jaune : cellule de surveillance avec police et S Tech, balisage et surveillance. \_\_\_\_\_

Vigilance orange : cellule de crise (élus et réserve communale), constat des dégâts, visites terrain, nettoyage, balisage, sécurisation, rétablissement de la circulation, mobilisation fonds d'urgence \_\_\_\_\_

*Ampleur des dommages (matériels et humains) et coûts associés :*

3 millions d'euros (administrés + ville en 2015) \_\_\_\_\_

8 ouvrages hydrauliques sous dimensionnés

Dossiers Fonds Barnier. \_\_\_\_\_

*Mesures correctives de réduction de la vulnérabilité :*

Etude pour redimensionnement des ouvrages \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle de documents « pour mémoire » de ces derniers évènements ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels :

Dossier compte rendu en cours sur l'ensemble des évènements \_\_\_\_\_

## Information préventive et préparation à la gestion de crise

La commune dispose-t-elle d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ?

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : En cours d'actualisation

La commune dispose-t-elle d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ?

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : En cours d'actualisation \_\_\_\_\_

Si oui, des exercices sont-ils réalisés (organisation, fréquence,...) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## 2) AMENAGEMENT ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

### Documents d'urbanisme et de planification

De quel type est le document d'urbanisme de la commune ?

- POS (Plan d'Occupation des Sols)
- PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) en cours d'élaboration
- Carte communale

Intègre-t-il les préconisations du SCOT relatives au risque inondation ?

- Non
- Oui SCOT en cours d'élaboration

Intègre-t-il les préconisations du SDAGE relatives au risque inondation ?

- Non
- Oui

Intègre-t-il une zone inondable ?

- Non
- Oui intégration dans le POS de l'atlas communal des risques

Si oui, quelle zone inondable est prise en compte ? (crue de référence du PPRI, crue historique,...)

---

Intègre-t-il des marges de recul sur les vallons / ravins ?

- Non
- Oui

Si oui, précisez où :

Rappel dans les dispositions générales du POS du décret n° 48-693 du 31 mars 1948 : 10 m de largeur le long des bords des rivières

Intègre-t-il des réservations foncières pour la réalisation de bassin de rétention (ou autre ouvrage de protection contre les inondations) ?

- Non
- Oui

Si oui, précisez où :

---

---

**Intègre-t-il des mesures compensatoires à l'urbanisation ?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

---

---

**Intègre-t-il des dispositions particulières de construction (hauteurs de seuil / citerne...)?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

---

---

**La commune dispose-t-elle d'un SDP (Schémas Directeurs Pluviaux) ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : projet envisagé \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Zonages des eaux pluviales ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : Projet de cahier des charges. Un accompagnement des services de l'Etat est vivement souhaité car au départ beaucoup de réticences

## **Vulnérabilité face au risque inondation**

**La commune dispose-t-elle d'un PPRN ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : 18 novembre 2013

Si non, date envisagée d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle identifié les zones les plus vulnérables de son territoire et celles présentant un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation ?**

Oui  Non

Si oui, les citer : Rupture du barrage de la Manzo\_\_\_\_\_

---

---

**La commune a-t-elle envisagé des mesures pour réduire ces zones de forte vulnérabilité ?**

Oui  Non

Si oui, détaillez :

Curage des cours d'eau\_\_\_\_\_

---

---

**Existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la commune ?**

Oui  Non

Si oui, avez-vous des études relatives à ces ouvrages :  Oui  Non

Si oui, détails (nature –digues, bassins d'écrêtement, zone d'expansion des crues,... / période de retour de protection / localisation)

---

---

**Les cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection sont-ils entretenus ?**

Oui  Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les cibles des actions d'entretiens ? :3 acteurs : Région, Département, commune. Les ouvrages ne sont pas suffisamment entretenus.\_\_\_\_\_

---

---

---

**Des moyens sont-ils mis en œuvre pour le suivi des cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection ?**

Oui  Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les moyens mis en œuvre ? : Le service technique \_\_\_\_\_

---

---

**La commune a-t-elle lancé des projets ou études de réduction des vulnérabilités face aux inondations ?**

Non  Oui

Si oui, détaillez : Elle souhaite le faire

Pour l'heure des études sont en cours pour la réduction des vulnérabilités face au séisme ((travaux de confortement école du Mne Vert), cependant la ville souhaite le faire pour lles inondation, elle demande simplement un accompagnement technique et financier notamment pour le secteur de Pays Noyé où un projet de cahier des charges a déjà été élaboré \_\_\_\_\_

---

**La commune a-t-elle lancé des projets de gestion du risque inondation qui n'ont pas aboutis ?**

Non  Oui

Si oui, pour quelles raisons :

Oui, Une étude d'aménagement global réalisée en 2003 par le BCEOM ; Les conclusions de l'étude ont été transmises à la DDE et à la DAF sans aucune suite \_\_\_\_\_

---

### 3) LA MUNICIPALITÉ ET LE RISQUE INONDATION

#### Directive inondation

**Quel regard la commune porte-t-elle sur la directive inondation ?**

Démarche intéressante cependant on s'y perd car mille-feuilles en matière de dispositifs

---

---

**La commune a-t-elle connaissance du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Oui  Non

**Quel regard la commune porte-t-elle sur la cartographie des zones inondables issues du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

La ville regrette de ne pas faire partie de ce TRI malgré ses nombreuses zones inondables

---

---

**La commune a-t-elle participé au processus d'élaboration du PGRI ?**

Oui  Non

**Quel regard la commune porte-t-elle sur le processus d'élaboration du PGRI ?**

---

---

---

**Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs communs retenus pour le PGRI à l'échelle du district de la Martinique et le TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Objectif n°1 : Développer des gouvernances aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

---

---

---

Objectif n°2 : Améliorer la connaissance du risque inondation

---

---

Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux

---

---

---

Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

---

---

---

Objectif n°5 : Maitriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

---

---

---

### **Communication et sensibilisation sur le risque inondation**

**Des moyens de communications sont-ils mis en place en faveur de la médiatisation du risque inondation ?**

Oui  Non

Si oui, sous quelles formes ? A quelle fréquence ? A quelle échelle ? Avant, pendant, après la crise ? Réunion publique en juillet 2015, à développer dans les quartiers. Sur le site internet rubrique en cours de constitution. \_\_\_\_\_

Si non, des systèmes sont-ils envisagés ? A quelles échéances ? : Conférences-débat, exercices d'évacuation. \_\_\_\_\_

**Des campagnes d'information et d'éducation ont-elles été menées auprès de la population à propos du risque inondation (zones vulnérables, enjeux, système d'alerte) ?**

Oui  Non

Si oui, date : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle des besoins en matière de formation sur la gestion du risque inondation (à destination des élus, du personnel ou de la population) ?**

Oui  Non

## 4) STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

### Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

La commune a-t-elle connaissance de la SNGRI ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs de la SNGRI ?

Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées

Consignes à tenir en fonction des situations \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

Protection des lieux habités \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Travaux de curage pour rétablir la continuité hydraulique des cours d'eau \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du district de la Martinique?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du TRI Lamentin-Fort-de-France?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## **Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)**

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI ?**

---

---

---

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis des modalités de gouvernance de la SLGRI ?**

---

---

---



## 5) CONCLUSIONS

Ces informations vont permettre d'inscrire notre étude dans le contexte local, comme précédemment, par la connaissance de vos préoccupations actuelles.

**Par rapport aux éléments évoqués dans l'ensemble de ce questionnaire, quelles sont vos préoccupations majeures en rapport avec la problématique inondation?**

- Aucune préoccupation majeure.
- La commune est préoccupée ou concernée par les points suivants (classés par ordre de priorité).
  - 1) Curage des cours d'eau et ouvrages \_\_\_\_\_  
Etude d'aménagement hydraulique \_\_\_\_\_
  - 2) Schéma d'assainissement des eaux pluviales \_\_\_\_\_  
Chantier d'insertion et brigade verte \_\_\_\_\_
  - 3) Atlas de la Biodiversité \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 5) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner :**

Structures porteuses (CTM, CACEM, CAESM) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_





# ENQUETE FORT-DE-FRANCE

---





## Élaboration de la SLGRI de Martinique

---

### Questionnaire d'Enquête

**NOM DE LA COMMUNE : FORT DE FRANCE**

**MAIRIE :** Coordonnées téléphoniques : 0596 59 60 00  
Horaires d'ouverture : 7 H 00  
Nom du Maire : Didier LAGUERRE  
Permanences de M. le Maire : 3<sup>ème</sup> étage

**POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS) :** 90 000 Habitants

**PERSONNE(S) RESSOURCE(S) DANS LA COMMUNE  
CONCERNANT LE RISQUE INONDATION**

Nom :  
Poste occupé :  
Ancienneté sur le poste :

**RIVIÈRE(S) CONCERNANT VOTRE COMMUNE :**

1. Rivière Madame
2. Rivière Monsieur

## 1) CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION

### Les sources d'inondation

Hierarchisation des sources de risque d'inondation spécifiques à votre territoire du plus problématique (note = 3) au moins problématique (note = 0 correspondant à une absence de risque)

a) Débordement du cours d'eau

3

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

**2011- Rivière Madame (Marché aux poissons)**

**Rivière Madame : Centre ville**

**Rivière Monsieur : Dillon, Volga Plage**

**Rivière Jambette : Zac de Rivière Roche** \_\_\_\_\_

b) Submersion marine

3

*Secteur(s) impacté(s) :*

**Texaco, Centre ville, Coco l'Echelle, Volga Plage,**

c) Ruissellement pluvial de surface

3

*Nom du fossé ou thalweg(s) concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

**Centre Ville, Terres-Sainville, Dillon, Volga Plage,**

**Ravine Bellevue**

**Ravine Ventura**

Commentaires :

**Débordement réseaux EP (obstruction par encombrants)**

**Imperméabilisation des surfaces par la création de logements**

**Réseaux défectueux des lotissements (absence de curage/ affaissement des caniveaux).**

### Les derniers événements majeurs

Quelles sont les dernières inondations marquantes qui ont affecté le territoire de la commune ?

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

**2015 : Centre Ville/Ville Basse**

**06 novembre 2015 : rocade partiellement coupée et Zac de Rivière Roche : défaut d'évacuation**

**Pas de débordement par-dessus les protections =Rivière Monsieur**

**Débordement des rivières Madame et Monsieur le 02 Aout 2011 lors du passage de la tempête tropicale EMILY.**

*Gestion de l'événement avant/pendant/après :*

**Mail+sms (pré-alerte)**

**Régie Municipale – service intervention Mairie**

**Mise en place de barrières vauban**

**Gestion de crise « alerte orange »**

**Régie travaux : photos +REX pour CAT NAT et chiffrage**

- 1. Activation du PCS**
- 2. Activation du Poste de Commandement Communal**
- 3. Gestion de la crise**
- 4. Recensement des dommages**
- 5. Dossier CATNAT**
- 6. Accueil des commerçants concernés**
- 7. Accueil physique des personnes sur le quartier**
- 8. Accueil téléphonique au Centre Communal d'Action Sociale**
- 9. Aide au nettoyage des habitations**
- 10. Accompagnement social des personnes**
  - **aide au relogement,**
  - **suivi psychologique pour les familles qui le souhaitent**
  - **aide sociale :**
    - 44 familles ont été aidées par le CCAS sous forme de bons de commande d'électroménager et de tickets services pour un montant de 17 550 €**
    - **22 familles = 500 €**
    - **20 familles = 300 €**
    - **1 familles = 300 € + des tickets service Habitat de 100 €**
    - **1 famille = 150 €**

*Ampleur des dommages (matériels et humains) et coûts associés :*

**Sur le quartier VOLGA-PLAGE**

- **un mort, un homme de 62 ans, décédé à son domicile après une électrocution.**

**Les pompiers l'ont découvert avec une rallonge électrique à la main, son corps gisant dans l'eau qui avait envahi le rez-de-chaussée de sa construction.**

- **100 maisons inondées ont subi des dommages divers, allant de la simple pénétration des eaux dans l'habitation, à la détérioration de mobilier, matériels électroménagers, literies, vêtements et autres produits alimentaires.**

### Sur le CENTRE-VILLE

- Plusieurs dizaines de commerce du centre ville vont de ce fait subir les inondations provoquées par la conjonction de plusieurs phénomènes générés
  1. Reflux des eaux dans les parties basses du réseau débouchant en mer et en rivière ;
  2. Reflux des eaux de la rivière elle-même par les caniveaux s'y déversant.

Cette élévation du niveau de la rivière dans la zone proche de son embouchure étant amplifiée par l'accumulation de déchets de toute sorte charriés par les eaux.

Pour information, la partie aval de la rivière Madame a fait l'objet d'un curage au mois de Juillet 2011.

**Estimation des dommages subis par les commerçants évaluée à plus d'1 million d'euros.**

*Mesures correctives de réduction de la vulnérabilité :*

**Augmentation de la section hydraulique des réseaux situés dans la ville basse lors des travaux, tout en conservant l'adhérence.**

**La commune dispose-t-elle de documents « pour mémoire » de ces derniers évènements ?**

Oui  Non

Si oui, lesquels : **Déclaration pour Catastrophe Naturelle  
Photos, rapport METEO FRANCE, Journaux locaux  
Dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**



## Information préventive et préparation à la gestion de crise

La commune dispose-t-elle d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ?

Oui

Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

La commune dispose-t-elle d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ?

Oui

Non

Si oui, date d'approbation : **Octobre 2008 (en cours de révision)**

Si oui, des exercices sont-ils réalisés (organisation, fréquence,...) :

1. **Organisation d'exercice de simulation dans les quartiers par les services municipaux (Département Proximité-Sécurité)**
2. **Participation de la commune aux exercices préfecture (le plus récent : Juillet 2015)**
3. **En préparation : exercice Avril, 2016**

## 2) AMENAGEMENT ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

### Documents d'urbanisme et de planification

De quel type est le document d'urbanisme de la commune ?

- POS (Plan d'Occupation des Sols)
- PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)
- Carte communale

Intègre-t-il les préconisations du SCOT relatives au risque inondation ?

- Non       Oui

Intègre-t-il les préconisations du SDAGE relatives au risque inondation ?

- Non       Oui

Intègre-t-il une zone inondable ?

- Non       Oui

Si oui, quelle zone inondable est prise en compte ? (crue de référence du PPRI, crue historique,...)

---

Intègre-t-il des marges de recul sur les vallons / ravins ?

- Non       Oui

Si oui, précisez où :

**Article 6 PLU : Recule de 10 M / Ravine non bétonnée**

**Recule de 10 M / Ravine bétonnée** \_\_\_\_\_

Intègre-t-il des réservations foncières pour la réalisation de bassin de rétention (ou autre ouvrage de protection contre les inondations) ?

- Non       Oui

Si oui, précisez où :

---

---

**Intègre-t-il des mesures compensatoires à l'urbanisation ?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

---

---

**Intègre-t-il des dispositions particulières de construction (hauteurs de seuil / citerne...)?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

---

---

**La commune dispose-t-elle d'un SDP (Schémas Directeurs Pluviaux) ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : **En projet** \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Zonages des eaux pluviales ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

### **Vulnérabilité face au risque inondation**

**La commune dispose-t-elle d'un PPRN ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : **Approuvé en 2004 et remisé le 30/12/2013**

Si non, date envisagée d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle identifié les zones les plus vulnérables de son territoire et celles présentant un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation ?**

Oui  Non

Si oui, les citer : **Liste non exhaustive**

**Rivière Monsieur : partiellement**

**Rivière Madame : partiellement**

**La commune a-t-elle envisagé des mesures pour réduire ces zones de forte vulnérabilité ?**

Oui  Non

Si oui, détaillez :

**Existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la commune ?**

Oui  Non

Si oui, avez-vous des études relatives à ces ouvrages :  Oui  Non

Si oui, détails (nature –digues, bassins d'écrêtement, zone d'expansion des crues,... / période de retour de protection / localisation)

**Palplanches le long des Rivières Madame et Monsieur**

**Les cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection sont-ils entretenus ?**

Oui  Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les cibles des actions d'entretiens ? :

**Régie : désassemblage de la rivière**

**OSTS : Entretien et maintenance des clapets**

**Ville : Gué de Citron (1 fois par an)**

**Pont de Chaines (1 fois par an)**

**Ravine Bouillé (1 fois par an)**

**Rivière Madame (1 fois par an)**

**CACEM : Gué de ..... (voir Communautaire)**

**Des moyens sont-ils mis en œuvre pour le suivi des cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection ?**

Oui  Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les moyens mis en œuvre ? : \_\_\_\_\_

**Ville }  
CACEM } A partir des alertes METEO FRANCE fermeture des accès.**

**La commune a-t-elle lancé des projets ou études de réduction des vulnérabilités face aux inondations ?**

Non  Oui

Si oui, détaillez :

- **Ravine Blanche**
- **Ravine Bellevue**
- **Rivière Monsieur**

**La commune a-t-elle lancé des projets de gestion du risque inondation qui n'ont pas aboutis ?**

Non  Oui

Si oui, pour quelles raisons :

---

---

### 3) LA MUNICIPALITÉ ET LE RISQUE INONDATION

#### Directive inondation

Quel regard la commune porte-t-elle sur la directive inondation ?

---

---

La commune a-t-elle connaissance du TRI Lamentin-Fort-de-France ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur la cartographie des zones inondables issues du TRI Lamentin-Fort-de-France ?

---

---

La commune a-t-elle participé au processus d'élaboration du PGRI ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur le processus d'élaboration du PGRI ?

---

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs communs retenus pour le PGRI à l'échelle du district de la Martinique et le TRI Lamentin-Fort-de-France ?

Objectif n°1 : Développer des gouvernances aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

---

---

---

Objectif n°2 : Améliorer la connaissance du risque inondation

---

---

---

Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux

---

---

---

Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

---

---

---

Objectif n°5 : Maitriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

---

---

---

### Communication et sensibilisation sur le risque inondation

**Des moyens de communications sont-ils mis en place en faveur de la médiatisation du risque inondation ?**

Oui  Non

Si oui, sous quelles formes ? A quelle fréquence ? A quelle échelle ? Avant, pendant, après la crise ? : \_\_\_\_\_

---

Si non, des systèmes sont-ils envisagés ? A quelles échéances ? : \_\_\_\_\_

---

**Des campagnes d'information et d'éducation ont-elles été menées auprès de la population à propos du risque inondation (zones vulnérables, enjeux, système d'alerte) ?**

Oui  Non

Si oui, date : **Conférences dans les quartiers avec le support des associations (4 en Octobre 2015 - en préparation le calendrier 2016)**

**La commune a-t-elle des besoins en matière de formation sur la gestion du risque inondation (à destination des élus, du personnel ou de la population) ?**

Oui  Non

## 4) STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

### Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

La commune a-t-elle connaissance de la SNGRI ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs de la SNGRI ?

Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées

---

---

Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

---

---

Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du district de la Martinique?

---

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du TRI Lamentin-Fort-de-France?

---

---

---



## **Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)**

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI ?  
Participation financière des acteurs concernés dont l'ETAT pour la mise en place du  
programme d'action.** \_\_\_\_\_

---

---

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis des modalités de gouvernance de la  
SLGRI ?**

---

---

---

## 5) CONCLUSIONS

Ces informations vont permettre d'inscrire notre étude dans le contexte local, comme précédemment, par la connaissance de vos préoccupations actuelles.

**Par rapport aux éléments évoqués dans l'ensemble de ce questionnaire, quelles sont vos préoccupations majeures en rapport avec la problématique inondation?**

- Aucune préoccupation majeure.
- La commune est préoccupée ou concernée par les points suivants (classés par ordre de priorité).

1) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner :**

- Aspect législatif
- Moyens financiers (subventions, etc)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



# ENQUETE GROS-MORNE

---





## Elaboration de la SLGRI de Martinique

---

### Questionnaire d'Enquête

**NOM DE LA COMMUNE :** GROS-MORNE

**MAIRIE :** Coordonnées téléphoniques : 0596.67.50.11  
Horaires d'ouverture : Lun, Mar et Jeudi : 7H30 – 17h30  
Mer et Ven : 7h30 – 13h  
Nom du Maire : COUTURIER Gilbert  
Permanences de M. le Maire : Reçoit sur RV

**POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS) :** 10 245

**PERSONNE(S) RESSOURCE(S) DANS LA COMMUNE  
CONCERNANT LE RISQUE INONDATION**

Nom : SURIAM Eric / LEZEL Julien  
Poste occupé : DSTS / Préventeur \_\_\_\_\_  
Ancienneté sur le poste : 3 ans / 4 ans

**RIVIÈRE(S) CONCERNANT VOTRE COMMUNE :**

Rivière-Lézarde – Rivière Petit-Galion – Rivière Petite-Tracée – Rivière Petite-Lézarde –  
Rivière Claire – Rivière Lesséma \_\_\_\_\_

# 1) CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION

## Les sources d'inondation

Hiérarchisation des sources de risque d'inondation spécifiques à votre territoire du plus problématique (note = 3) au moins problématique (note = 0 correspondant à une absence de risque)

a) Débordement du cours d'eau

3

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*  
Rivière-Lézarde / Quartier Lagrosillières - Rivière-Lézarde – Bérault  
Rivière Petit Galion / Bois Verrier  
Rivière Lesséma / Dénéel –Lesséma  
Rivière Petite-Lézarde /Saint-Michel \_\_\_\_\_

---

b) Submersion marine

0

*Secteur(s) impacté(s) :*

---

c) Ruissellement pluvial de surface (hors réseau enterré)

3

*Nom du fossé ou thalweg(s) concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

---

---

---

Commentaires :

L'ensemble du territoire \_\_\_\_\_

---

---

## Les derniers événements majeurs

**Quelles sont les dernières inondations marquantes qui ont affecté le territoire de la commune ?**

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Pluies diluviennes du 06 et 07 novembre 2011 / Dessaint – Birot – Rivière-Lézarde – Trou-la-Guerre  
Pluies diluviennes de mai 2009 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Gestion de l'événement avant/pendant/après :*

Avant : Elagage – Curage

Pendant : Mise en sécurité des sinistrés –

Après : Travaux de confortement des ouvrages hydrauliques – Curage du lit des rivières  
Réfection de Chemins (Habitation Olivier – Morne Congo – Rivière-Lézarde – Morne Courbaril) \_\_\_\_\_

*Ampleur des dommages (matériels et humains) et coûts associés :*

Chemin Habitation Olivier : 651381,55 TTC ; Chemin Courbaril : 134773,98 TTC ; Morne Congo : 708616,35 TTC ; Rivière-Lézarde : 370000,00 TTC \_\_\_\_\_

*Mesures correctives de réduction de la vulnérabilité :*

Reprise des ouvrages et réfection des chemins susvisés \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle de documents « pour mémoire » de ces derniers événements ?**

Oui

Non

Si oui, lesquels : Diagnostics réalisés par le BRGM et la DEAL \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Information préventive et préparation à la gestion de crise

**La commune dispose-t-elle d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : 2009 \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : 2008 avec une mise à jour annuelle dont la dernière date de juin 2015.

Si oui, des exercices sont-ils réalisés (organisation, fréquence,...) : Dans le cadre des actions organisées par la Préfecture.



## 2) AMENAGEMENT ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

### Documents d'urbanisme et de planification

De quel type est le document d'urbanisme de la commune ?

- POS (Plan d'Occupation des Sols)
- PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)
- Carte communale

Intègre-t-il les préconisations du SCOT relatives au risque inondation ?

- Non
- Oui

Intègre-t-il les préconisations du SDAGE relatives au risque inondation ?

- Non
- Oui

Intègre-t-il une zone inondable ?

- Non
- Oui

Si oui, quelle zone inondable est prise en compte ? (crue de référence du PPRI, crue historique,...)

---

Intègre-t-il des marges de recul sur les vallons / ravins ?

- Oui

Si oui, précisez où :

Tous les cours d'eau. \_\_\_\_\_

---

Intègre-t-il des réservations foncières pour la réalisation de bassin de rétention (ou autre ouvrage de protection contre les inondations) ?

- Non
- Oui

Si oui, précisez où :

---

---

**Intègre-t-il des mesures compensatoires à l'urbanisation ?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

---

---

**Intègre-t-il des dispositions particulières de construction (hauteurs de seuil / citerne...)?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

---

---

**La commune dispose-t-elle d'un SDP (Schémas Directeurs Pluviaux) ?**

Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Zonages des eaux pluviales ?**

Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique ?**

Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

### **Vulnérabilité face au risque inondation**

**La commune dispose-t-elle d'un PPRN ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : Novembre 2013 \_\_\_\_\_

Si non, date envisagée d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle identifié les zones les plus vulnérables de son territoire et celles présentant un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation ?**

Oui  Non

Si oui, les citer : Rivière-Lézarde – Glotin – Birot -Lesséma \_\_\_\_\_

---

---

**La commune a-t-elle envisagé des mesures pour réduire ces zones de forte vulnérabilité ?**

Oui  Non

Si oui, détaillez :

Voir travaux cités en amont \_\_\_\_\_

---

**Existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la commune ?**

Non

Si oui, avez-vous des études relatives à ces ouvrages :  Oui  Non

Si oui, détails (nature –digues, bassins d'écêtement, zone d'expansion des crues,... / période de retour de protection / localisation)

---

---

**Les cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection sont-ils entretenus ?**

Oui  Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les cibles des actions d'entretiens ? :

Les Services municipaux /Une fois par an (avant la saison cyclonique)/uniquement les ouvrages hydrauliques \_\_\_\_\_

---

---

---

**Des moyens sont-ils mis en œuvre pour le suivi des cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection ?**

Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les moyens mis en œuvre ? : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle lancé des projets ou études de réduction des vulnérabilités face aux inondations ?**

Non  Oui

Si oui, détaillez :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle lancé des projets de gestion du risque inondation qui n'ont pas aboutis ?**

Non  Oui

Si oui, pour quelles raisons :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 3) LA MUNICIPALITÉ ET LE RISQUE INONDATION

#### Directive inondation

**Quel regard la commune porte-t-elle sur la directive inondation ?**

Compte tenu de la vulnérabilité de notre territoire, la directive inondation peut jouer un rôle capital quant aux dispositions à mettre en œuvre en cas de crue pour les communes concernées. La Commune du GROS-MORNE est davantage concernée par le risque mouvement de terrain. Toutefois, afin de garantir la continuité de déplacement des usagers, les ouvrages hydrauliques doivent être entretenus.

---

**La commune a-t-elle connaissance du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Non

**Quel regard la commune porte-t-elle sur la cartographie des zones inondables issues du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

---

---

**La commune a-t-elle participé au processus d'élaboration du PGRI ?**

Non

**Quel regard la commune porte-t-elle sur le processus d'élaboration du PGRI ?**

Elle considère que c'est un outil intéressant pour notre Département. \_\_\_\_\_

---

**Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs communs retenus pour le PGRI à l'échelle du district de la Martinique et le TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Objectif n°1 : Développer des gouvernances aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

---

Objectif n°2 : Améliorer la connaissance du risque inondation

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

---

Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Objectif n°5 : Maitriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **Communication et sensibilisation sur le risque inondation**

**Des moyens de communications sont-ils mis en place en faveur de la médiatisation du risque inondation ?**

Non

Si oui, sous quelles formes ? A quelle fréquence ? A quelle échelle ? Avant, pendant, après la crise ? : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Si non, des systèmes sont-ils envisagés ? A quelles échéances ? :

Oui. Une fois l'an, à l'approche cyclonique 2016. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Des campagnes d'information et d'éducation ont-elles été menées auprès de la population à propos du risque inondation (zones vulnérables, enjeux, système d'alerte) ?**

Non

Si oui, date : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle des besoins en matière de formation sur la gestion du risque inondation (à destination des élus, du personnel ou de la population) ?**

Oui

## 4) STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

### Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

La commune a-t-elle connaissance de la SNGRI ?

✓ Oui

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs de la SNGRI ?

Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du district de la Martinique?**

Il s'agit de dispositions favorables à la sauvegarde de notre population et de notre territoire insulaire. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du TRI Lamentin-Fort-de-France?**

La Commune y est favorable. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI ?**  
Accroître la protection des populations exposées. \_\_\_\_\_

---

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis des modalités de gouvernance de la SLGRI ?**

Que les travaux de curage des rivières (particulièrement aux abords des ouvrages hydrauliques), dans le but d'éviter que les ouvrages hydrauliques ne soient systématiquement menacés en cas de crues, soient financés par l'Etat. Afin de faciliter les interventions, il serait souhaitable que des moyens humains soient mis à disposition des collectivités (militaires). \_\_\_\_\_

---



## 5) CONCLUSIONS

Ces informations vont permettre d'inscrire notre étude dans le contexte local, comme précédemment, par la connaissance de vos préoccupations actuelles.

**Par rapport aux éléments évoqués dans l'ensemble de ce questionnaire, quelles sont vos préoccupations majeures en rapport avec la problématique inondation?**

- Aucune préoccupation majeure.
- La commune est préoccupée ou concernée par les points suivants (classés par ordre de priorité).
  - 1) Le curage des rivières (particulièrement aux abords des ouvrages hydrauliques)
  - 2) L'entretien régulier des berges \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 3) Pose de barrières de protection pour les ouvrages hydrauliques \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 5) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner :**

---

---

---

---

---

---

---





# ENQUETE LAMENTIN

---





## Élaboration de la SLGRI de Martinique

---

### Questionnaire d'Enquête

**NOM DE LA COMMUNE : LAMENTIN**

**MAIRIE :** Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_  
Horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_  
Nom du Maire : \_\_\_\_\_  
Permanences de M. le Maire : \_\_\_\_\_

**POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS) :** \_\_\_\_\_

**PERSONNE(S) RESSOURCE(S) DANS LA COMMUNE  
CONCERNANT LE RISQUE INONDATION**

Nom : \_\_\_\_\_  
Poste occupé : \_\_\_\_\_  
Ancienneté sur le poste : \_\_\_\_\_

**RIVIÈRE(S) CONCERNANT VOTRE COMMUNE :**

---

---

# 1) CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION

## Les sources d'inondation

**Hiérarchisation des sources de risque d'inondation spécifiques à votre territoire du plus problématique (note = 3) au moins problématique (note = 0 correspondant à une absence de risque)**

a) Débordement du cours d'eau

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

---

---

---

---

b) Submersion marine

*Secteur(s) impacté(s) :*

---

c) Ruissellement pluvial de surface

*Nom du fossé ou thalweg(s) concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

---

---

---

Commentaires :

---

---

---

## Les derniers événements majeurs

Quelles sont les dernières inondations marquantes qui ont affecté le territoire de la commune ?

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

06/11/15 : pas de débordement mais mouvements de terrain \_\_\_\_\_

Pont de ressource, pont de Grand Case \_\_\_\_\_

2010 : places d'armes \_\_\_\_\_

*Gestion de l'événement avant/pendant/après :*

---

---

---

---

---

*Ampleur des dommages (matériels et humains) et coûts associés :*

2010 : 11 M€ quartier places d'armes \_\_\_\_\_

---

---

*Mesures correctives de réduction de la vulnérabilité :*

---

**La commune dispose-t-elle de documents « pour mémoire » de ces derniers évènements ?**

Oui

Si oui, lesquels : Photos, rapport CATNAT \_\_\_\_\_

---

## Information préventive et préparation à la gestion de crise

**La commune dispose-t-elle d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : Mise à jour annuel \_\_\_\_\_

Si oui, des exercices sont-ils réalisés (organisation, fréquence,...) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## 2) AMENAGEMENT ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

### Documents d'urbanisme et de planification

De quel type est le document d'urbanisme de la commune ?

PLU : 31/01/14

Intègre-t-il les préconisations du SCOT relatives au risque inondation ?

SCOT CACEM en cours

Intègre-t-il les préconisations du SDAGE relatives au risque inondation ?

Non  Oui

Intègre-t-il une zone inondable ?

Oui

Si oui, quelle zone inondable est prise en compte ? (crue de référence du PPRI, crue historique,...)

PPRN \_\_\_\_\_

Intègre-t-il des marges de recul sur les vallons / ravins ?

Non  Oui

Si oui, précisez où :

10 m \_\_\_\_\_

Intègre-t-il des réservations foncières pour la réalisation de bassin de rétention (ou autre ouvrage de protection contre les inondations) ?

Oui

Si oui, précisez où :

Places d'Armes / Long Pré (Digue) \_\_\_\_\_

En projet : Bois carré (digue + bassin) \_\_\_\_\_

Intègre-t-il des mesures compensatoires à l'urbanisation ?

Non

**Intègre-t-il des dispositions particulières de construction (hauteurs de seuil / citerne...)?**

Oui

Si oui, précisez :

Cf. PPRN \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un SDP (Schémas Directeurs Pluviaux) ?**

Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Zonages des eaux pluviales ?**

Non

En projet \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique ?**

Oui

### **Vulnérabilité face au risque inondation**

**La commune dispose-t-elle d'un PPRN ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : Décembre 2013 \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle identifié les zones les plus vulnérables de son territoire et celles présentant un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation ?**

Oui

Si oui, les citer : \_\_\_\_\_

Cf. SDAH \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle envisagé des mesures pour réduire ces zones de forte vulnérabilité ?**

Oui

Non

Si oui, détaillez :

Cf. SDAH \_\_\_\_\_

**Existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la commune ?**

Oui

Si oui, avez-vous des études relatives à ces ouvrages :  Oui  Non

Si oui, détails (nature –digues, bassins d'écrêtement, zone d'expansion des crues,... / période de retour de protection / localisation)

Projet : Calebassier \_\_\_\_\_

Bassin d'orage : Place d'Armes \_\_\_\_\_

**Les cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection sont-ils entretenus ?**

Oui

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les cibles des actions d'entretiens ? : \_\_\_\_\_

Embouchure Gondeau \_\_\_\_\_

Ville : Curage des cours d'eau \_\_\_\_\_

**Des moyens sont-ils mis en œuvre pour le suivi des cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection ?**

Oui

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les moyens mis en œuvre ? :

Equipes municipales \_\_\_\_\_

Problématiques pour l'accès \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle lancé des projets ou études de réduction des vulnérabilités face aux inondations ?**

Oui

Si oui, détaillez :

SDAG, Canal Mamin \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle lancé des projets de gestion du risque inondation qui n'ont pas aboutis ?**

Oui

Si oui, pour quelles raisons :

Raisons techniques, canal Mamin \_\_\_\_\_

Financières SDAH \_\_\_\_\_

### 3) LA MUNICIPALITÉ ET LE RISQUE INONDATION

#### Directive inondation

Quel regard la commune porte-t-elle sur la directive inondation ?

---

---

La commune a-t-elle connaissance du TRI Lamentin-Fort-de-France ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur la cartographie des zones inondables issues du TRI Lamentin-Fort-de-France ?

---

---

La commune a-t-elle participé au processus d'élaboration du PGRI ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur le processus d'élaboration du PGRI ?

---

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs communs retenus pour le PGRI à l'échelle du district de la Martinique et le TRI Lamentin-Fort-de-France ?

Objectif n°1 : Développer des gouvernances aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

---

---

---

Objectif n°2 : Améliorer la connaissance du risque inondation

---

---

---

Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux

---

---

---

Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

---

---

---

Objectif n°5 : Maitriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

---

---

---

### **Communication et sensibilisation sur le risque inondation**

**Des moyens de communications sont-ils mis en place en faveur de la médiatisation du risque inondation ?**

Oui  Non

Si oui, sous quelles formes ? A quelle fréquence ? A quelle échelle ? Avant, pendant, après la crise ? : \_\_\_\_\_

---

---

Si non, des systèmes sont-ils envisagés ? A quelles échéances ? : \_\_\_\_\_

---

**Des campagnes d'information et d'éducation ont-elles été menées auprès de la population à propos du risque inondation (zones vulnérables, enjeux, système d'alerte) ?**

Oui  Non

Si oui, date : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle des besoins en matière de formation sur la gestion du risque inondation (à destination des élus, du personnel ou de la population) ?**

Oui (Formation pratique : Entretien cours d'eau, Théorique : ODE)

## 4) STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

### Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

La commune a-t-elle connaissance de la SNGRI ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs de la SNGRI ?

Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées

---

---

Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

---

---

Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du district de la Martinique?

---

---

Adaptation aux spécificités du territoire \_\_\_\_\_

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du TRI Lamentin-Fort-de-France?

---

---

---

## Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)

Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI ?

Adaptation au contexte local \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis des modalités de gouvernance de la SLGRI ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## 5) CONCLUSIONS

Ces informations vont permettre d'inscrire notre étude dans le contexte local, comme précédemment, par la connaissance de vos préoccupations actuelles.

**Par rapport aux éléments évoqués dans l'ensemble de ce questionnaire, quelles sont vos préoccupations majeures en rapport avec la problématique inondation?**

- Aucune préoccupation majeure.
- La commune est préoccupée ou concernée par les points suivants (classés par ordre de priorité).
  - 1) Sécurité bien et personnes \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 2) Anticipation et contrôle \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 3) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 5) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner :**

Problématique d'accès pour l'entretien \_\_\_\_\_

ZAC pollutions liées aux inondations \_\_\_\_\_

Problématiques eaux pluviales (liens avec les mouvements de terrain) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_





# ENQUETE ROBERT

---





## Élaboration de la SLGRI de Martinique

### Questionnaire d'Enquête

**NOM DE LA COMMUNE :** ROBERT

**MAIRIE :** Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_  
Horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_  
Nom du Maire : \_\_\_\_\_  
Permanences de M. le Maire : \_\_\_\_\_

**POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS) :** \_\_\_\_\_

**PERSONNE(S) RESSOURCE(S) DANS LA COMMUNE  
CONCERNANT LE RISQUE INONDATION**

Nom : Robert DULYMBOIS / Christian  
VERNEUIL \_\_\_\_\_  
Poste occupé : Élu risques majeurs \_\_\_\_\_  
Ancienneté sur le poste : \_\_\_\_\_

**RIVIÈRE(S) CONCERNANT VOTRE COMMUNE :**

Mansarde / Ravine Voltaire / La digue / Gaschette / Cacao / Yoyoye / Petite rivière

Cadet / Pontaléry / Moulin à Eau / Rivière Pomme / Fonds Nicolas

# 1) CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION

## Les sources d'inondation

**Hiérarchisation des sources de risque d'inondation spécifiques à votre territoire du plus problématique (note = 3) au moins problématique (note = 0 correspondant à une absence de risque)**

a) Débordement du cours d'eau

3

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Riv. Gaschette : Cité Lacroix / Riv. Moulin à Eau : RN1, Zabet / Rav.Voltaire : Voltaire

Mansarde : Amont RN / Pontaléry, Yoyoye : Collège et quartiers

Cacao : Lycée agricole, RD29

b) Submersion marine

2

*Secteur(s) impacté(s) :*

Pontaléry, Four à chaux, cité des Braves \_\_\_\_\_

c) Ruissellement pluvial de surface

2

*Nom du fossé ou thalweg(s) concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Ravine Pointe Lynch \_\_\_\_\_

Quartier Chapelle Villançon \_\_\_\_\_

Ravine Moulin à vent : quartier cité Lacroix / Trou terre \_\_\_\_\_

Commentaires :

---

---

---

## Les derniers événements majeurs

Quelles sont les dernières inondations marquantes qui ont affecté le territoire de la commune ?

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

06/11/15 : ruissellement pluvial et débordement cours d'eau \_\_\_\_\_

2011 : Bourg, Cité Lacroix, submersion marine Pontaléry \_\_\_\_\_

2009 : ruissellement pluvial \_\_\_\_\_

*Gestion de l'événement avant/pendant/après :*

Alerte Météo-France \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Ampleur des dommages (matériels et humains) et coûts associés :*

2011 : 1.2M€ \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Mesures correctives de réduction de la vulnérabilité :*

Travaux sur ouvrages, en attente de financement \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle de documents « pour mémoire » de ces derniers évènements ?**

Oui

Si oui, lesquels : Base photographique, dossier CATNAT \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Information préventive et préparation à la gestion de crise

**La commune dispose-t-elle d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : 2010, mise à jour en 2016 \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ?**

Oui  Non

Si oui, date d'approbation : 2014 (en cours d'approbation) \_\_\_\_\_

Si oui, des exercices sont-ils réalisés (organisation, fréquence,...) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## 2) AMENAGEMENT ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

### Documents d'urbanisme et de planification

De quel type est le document d'urbanisme de la commune ?

PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)

Intègre-t-il les préconisations du SCOT relatives au risque inondation ?

Pas de SMVM (submersion), SCOT en cours de révision

Intègre-t-il les préconisations du SDAGE relatives au risque inondation ?

Oui

Intègre-t-il une zone inondable ?

Oui

Si oui, quelle zone inondable est prise en compte ? (crue de référence du PPRI, crue historique,...)

Annexe au PLU \_\_\_\_\_

Intègre-t-il des marges de recul sur les vallons / ravins ?

Non  Oui

Si oui, précisez où :

10 m rivières non canalisées

4 m rivières canalisées

Intègre-t-il des réservations foncières pour la réalisation de bassin de rétention (ou autre ouvrage de protection contre les inondations) ?

Oui

Si oui, précisez où :

Pointe Lynch / Mansarde / Moulin à Vent \_\_\_\_\_

**Intègre-t-il des mesures compensatoires à l'urbanisation ?**

Non

Prévu dans le nouveau PLU \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Intègre-t-il des dispositions particulières de construction (hauteurs de seuil / citerne...)?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

PPRN (plancher refuge) retraduit dans le PLU \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un SDP (Schémas Directeurs Pluviaux) ?**

Non

En projet \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Zonages des eaux pluviales ?**

Non

**La commune dispose-t-elle d'un Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique ?**

Non

### **Vulnérabilité face au risque inondation**

**La commune dispose-t-elle d'un PPRN ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : décembre 2013 \_\_\_\_\_

Si non, date envisagée d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle identifié les zones les plus vulnérables de son territoire et celles présentant un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation ?**

Oui

Si oui, les citer : Pontaléry (collège + RD) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle envisagé des mesures pour réduire ces zones de forte vulnérabilité ?**

Oui

Si oui, détaillez :

Etudes réalisées, proposition d'aménagement : endiguement (Bourg, Pontaléry) \_\_\_\_\_

Plan de référence de l'aménagement du front de mer \_\_\_\_\_

Etudes Mansarde / Pointe Lynch \_\_\_\_\_

**Existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la commune ?**

Non

Si oui, avez-vous des études relatives à ces ouvrages :  Oui  Non

Si oui, détails (nature –digues, bassins d'écrêtement, zone d'expansion des crues,... / période de retour de protection / localisation)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Les cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection sont-ils entretenus ?**

Oui

Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les cibles des actions d'entretiens ? :

Réseau EP : 1fois / an sur des tronçons différents \_\_\_\_\_

Cours d'eau DPF : 1 fois tous les 2 ans \_\_\_\_\_

Prise de conscience en cours des particuliers, Sensibilisation du public à la domanialité des cours d'eau

**Des moyens sont-ils mis en œuvre pour le suivi des cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection ?**

Non

Projet : Réserve communale, référents par quartier \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle lancé des projets ou études de réduction des vulnérabilités face aux inondations ?**

Oui

Si oui, détaillez :

études \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle lancé des projets de gestion du risque inondation qui n'ont pas aboutis ?**

Non       Oui

Si oui, pour quelles raisons :

Contraintes réglementaires \_\_\_\_\_

Financement \_\_\_\_\_

### 3) LA MUNICIPALITÉ ET LE RISQUE INONDATION

#### Directive inondation

**Quel regard la commune porte-t-elle sur la directive inondation ?**

Manque d'informations \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle connaissance du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Non

**Quel regard la commune porte-t-elle sur la cartographie des zones inondables issues du TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle participé au processus d'élaboration du PGRI ?**

Non

**Quel regard la commune porte-t-elle sur le processus d'élaboration du PGRI ?**

Manque d'information \_\_\_\_\_

Souhait d'être intégré \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs communs retenus pour le PGRI à l'échelle du district de la Martinique et le TRI Lamentin-Fort-de-France ?**

Objectif n°1 : Développer des gouvernances aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

Pas de nouvelle structure à créer \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Objectif n°2 : Améliorer la connaissance du risque inondation

Communication au grand public \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux

---

---

---

Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

---

---

---

Objectif n°5 : Maitriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

---

---

---

### **Communication et sensibilisation sur le risque inondation**

**Des moyens de communications sont-ils mis en place en faveur de la médiatisation du risque inondation ?**

Non

Si oui, sous quelles formes ? A quelle fréquence ? A quelle échelle ? Avant, pendant, après la crise ? : \_\_\_\_\_

---

---

Si non, des systèmes sont-ils envisagés ? A quelles échéances ? : \_\_\_\_\_

---

**Des campagnes d'information et d'éducation ont-elles été menées auprès de la population à propos du risque inondation (zones vulnérables, enjeux, système d'alerte) ?**

Oui  Non

Si oui, date : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle des besoins en matière de formation sur la gestion du risque inondation (à destination des élus, du personnel ou de la population) ?**

Oui

#### 4) STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

##### Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

La commune a-t-elle connaissance de la SNGRI ?

Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs de la SNGRI ?

Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées

---

---

Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

---

---

Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du district de la Martinique?

---

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du TRI Lamentin-Fort-de-France?

---

---

---

## Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)

Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI ?

Soutien financier \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis des modalités de gouvernance de la SLGRI ?

Pas de nouvelles structures \_\_\_\_\_

Représentation des communes, participation effective du Robert (non rattaché à la CACEM)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## 5) CONCLUSIONS

Ces informations vont permettre d'inscrire notre étude dans le contexte local, comme précédemment, par la connaissance de vos préoccupations actuelles.

**Par rapport aux éléments évoqués dans l'ensemble de ce questionnaire, quelles sont vos préoccupations majeures en rapport avec la problématique inondation?**

- Aucune préoccupation majeure.
- La commune est préoccupée ou concernée par les points suivants (classés par ordre de priorité).
  - 1) Protection bien et personnes \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 2) Communication \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 3) Financement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - 5) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner :**

Concertation à améliorer \_\_\_\_\_

Délai et évaluation des actions \_\_\_\_\_

Adapter les contraintes réglementaires aux enjeux de protection des biens et personnes

---

---

---

---





# ENQUETE SAINT JOSEPH

---





## Élaboration de la SLGRI de Martinique

---

### Questionnaire d'Enquête

**NOM DE LA COMMUNE : SAINT-JOSEPH**

**MAIRIE :** Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_  
Horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_  
Nom du Maire : \_\_\_\_\_  
Permanences de M. le Maire : \_\_\_\_\_

**POPULATION (NOMBRE D'HABITANTS) :** \_\_\_\_\_

**PERSONNE(S) RESSOURCE(S) DANS LA COMMUNE  
CONCERNANT LE RISQUE INONDATION**

Nom : \_\_\_\_\_  
Poste occupé : \_\_\_\_\_  
Ancienneté sur le poste : \_\_\_\_\_

**RIVIÈRE(S) CONCERNANT VOTRE COMMUNE :**

Rivière Blanche / Rivière Monsieur \_\_\_\_\_

---

# 1) CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION

## Les sources d'inondation

Hiérarchisation des sources de risque d'inondation spécifiques à votre territoire du plus problématique (note = 3) au moins problématique (note = 0 correspondant à une absence de risque)

a) Débordement du cours d'eau

2.5

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Rivière l'Or, Rivière Salubre, Rivière Longvilliers \_\_\_\_\_

Gué Rozières, Route des gués, Cœur Bouliki \_\_\_\_\_

---

---

b) Submersion marine

0

*Secteur(s) impacté(s) :*

---

c) Ruissellement pluvial de surface

*Nom du fossé ou thalweg(s) concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

Mouvement de terrain \_\_\_\_\_

---

---

Commentaires :

---

---

---

## Les derniers événements majeurs

Quelles sont les dernières inondations marquantes qui ont affecté le territoire de la commune ?

*Nom du ou des cours d'eau concerné(s) / Secteur(s) impacté(s) :*

---

---

---

---

*Gestion de l'événement avant/pendant/après :*

---

---

---

---

---

*Ampleur des dommages (matériels et humains) et coûts associés :*

---

---

---

*Mesures correctives de réduction de la vulnérabilité :*

---

**La commune dispose-t-elle de documents « pour mémoire » de ces derniers évènements ?**

Non

Si oui, lesquels : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Information préventive et préparation à la gestion de crise

**La commune dispose-t-elle d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : Mise à jour annuelle \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : Mise à jour annuelle \_\_\_\_\_

Si oui, des exercices sont-ils réalisés (organisation, fréquence,...) : \_\_\_\_\_

Exercices risques sismiques mais pas inondation \_\_\_\_\_



## 2) AMENAGEMENT ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

### Documents d'urbanisme et de planification

De quel type est le document d'urbanisme de la commune ?

PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)  
Approuvé en 2012 (en cours de révision)

Intègre-t-il les préconisations du SCOT relatives au risque inondation ?

Non      Prévu lors de la révision

Intègre-t-il les préconisations du SDAGE relatives au risque inondation ?

Oui

Intègre-t-il une zone inondable ?

Oui

Si oui, quelle zone inondable est prise en compte ? (crue de référence du PPRI, crue historique,...)

(Mouvement de terrain) \_\_\_\_\_

Intègre-t-il des marges de recul sur les vallons / ravins ?

Oui

Si oui, précisez où :

Minimum 10 m \_\_\_\_\_

Intègre-t-il des réservations foncières pour la réalisation de bassin de rétention (ou autre ouvrage de protection contre les inondations) ?

Non

Si oui, précisez où :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Intègre-t-il des mesures compensatoires à l'urbanisation ?**

Oui

Si oui, précisez :

---

---

**Intègre-t-il des dispositions particulières de construction (hauteurs de seuil / citerne...)?**

Non

Si oui, précisez :

---

---

**La commune dispose-t-elle d'un SDP (Schémas Directeurs Pluviaux) ?**

Non

Si oui, date d'approbation : En cours de finalisation \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Zonages des eaux pluviales ?**

Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune dispose-t-elle d'un Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique ?**

Non

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

### **Vulnérabilité face au risque inondation**

**La commune dispose-t-elle d'un PPRN ?**

Oui

Si oui, date d'approbation : \_\_\_\_\_

Si non, date envisagée d'approbation : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle identifié les zones les plus vulnérables de son territoire et celles présentant un enjeu fort vis-à-vis du risque inondation ?**

Oui

Si oui, les citer : Cité Rivière Blanche \_\_\_\_\_

---

---

**La commune a-t-elle envisagé des mesures pour réduire ces zones de forte vulnérabilité ?**

Non

Si oui, détaillez :

---

---

---

**Existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations sur le territoire de la commune ?**

Non

Si oui, avez-vous des études relatives à ces ouvrages :  Oui  Non

Si oui, détails (nature –digues, bassins d'écrêtement, zone d'expansion des crues,... / période de retour de protection / localisation)

---

---

**Les cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection sont-ils entretenus ?**

Oui

Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les cibles des actions d'entretiens ? : \_\_\_\_\_

---

---

---

**Des moyens sont-ils mis en œuvre pour le suivi des cours d'eau/réseaux/ouvrages hydrauliques de franchissement/ouvrages de protection ?**

Non

Si oui, qui sont les acteurs ? A quelle fréquence ? Quelles sont les moyens mis en œuvre ? : \_\_\_\_\_

---

---

**La commune a-t-elle lancé des projets ou études de réduction des vulnérabilités face aux inondations ?**

Non

Si oui, détaillez :

---

---

**La commune a-t-elle lancé des projets de gestion du risque inondation qui n'ont pas aboutis ?**

Non

Si oui, pour quelles raisons :

Pas à grande échelle \_\_\_\_\_

---

### 3) LA MUNICIPALITÉ ET LE RISQUE INONDATION

#### Directive inondation

Quel regard la commune porte-t-elle sur la directive inondation ?

Plan supplémentaire \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

La commune a-t-elle connaissance du TRI Lamentin-Fort-de-France ?

Oui  Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur la cartographie des zones inondables issues du TRI Lamentin-Fort-de-France ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

La commune a-t-elle participé au processus d'élaboration du PGRI ?

Oui

Quel regard la commune porte-t-elle sur le processus d'élaboration du PGRI ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs communs retenus pour le PGRI à l'échelle du district de la Martinique et le TRI Lamentin-Fort-de-France ?

Objectif n°1 : Développer des gouvernances aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Objectif n°2 : Améliorer la connaissance du risque inondation

Plus favorable à l'amélioration de la connaissance sur la gestion des cours d'eau \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux

---

---

---

Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

---

---

---

Objectif n°5 : Maitriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

---

---

---

### **Communication et sensibilisation sur le risque inondation**

**Des moyens de communications sont-ils mis en place en faveur de la médiatisation du risque inondation ?**

Oui                       Non

Si oui, sous quelles formes ? A quelle fréquence ? A quelle échelle ? Avant, pendant, après la crise ? :

Réunions de quartiers (avec élus) \_\_\_\_\_

Exercices mais spécialement sur le risque inondation \_\_\_\_\_

Si non, des systèmes sont-ils envisagés ? A quelles échéances ? : \_\_\_\_\_

---

**Des campagnes d'information et d'éducation ont-elles été menées auprès de la population à propos du risque inondation (zones vulnérables, enjeux, système d'alerte) ?**

Oui

Si oui, date : \_\_\_\_\_

**La commune a-t-elle des besoins en matière de formation sur la gestion du risque inondation (à destination des élus, du personnel ou de la population) ?**

Oui

#### 4) STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

##### Stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI)

La commune a-t-elle connaissance de la SNGRI ?

Oui

Non

Quel regard la commune porte-t-elle sur les objectifs de la SNGRI ?

Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations exposées

---

---

Objectif n°2 : Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

Moyens financiers \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du district de la Martinique?

---

---

---

Quel regard la commune porte-t-elle sur l'application des objectifs de la SNGRI à l'échelle du TRI Lamentin-Fort-de-France?

---

---

---

## **Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)**

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis de la mise en place de la SLGRI ?**

---

Moyens financiers \_\_\_\_\_

---

**Quelles sont les attentes de la commune vis-à-vis des modalités de gouvernance de la SLGRI ?**

---

Acteurs déjà connus \_\_\_\_\_

---



## 5) CONCLUSIONS

Ces informations vont permettre d'inscrire notre étude dans le contexte local, comme précédemment, par la connaissance de vos préoccupations actuelles.

**Par rapport aux éléments évoqués dans l'ensemble de ce questionnaire, quelles sont vos préoccupations majeures en rapport avec la problématique inondation?**

- Aucune préoccupation majeure.
- La commune est préoccupée ou concernée par les points suivants (classés par ordre de priorité).

1) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Autres aspects non abordés par le questionnaire, et que vous tenez à mentionner :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





## Annexe 2 : liste des participants au séminaire du 4 février 2016 sur les slgri



<b>PARTICIPANTS SEMINAIRE SLGRI DU 4 FEVRIER 2016</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>
AUTREVUE	SUHEL Laurent	Direction
CACEM	Axel VILLARD MAUREL	Co-Animateur du Contrat de Baie
CACEM	OREL Charles	Directeur infrastructures
CAP Nord	Danielle MARIE-LOUISE	Responsable pôle gestion des milieux
CAP Nord	Ludovic LOUIS	Technicien de rivière
CROIX ROUGE FRANCAISE	GRANVORKA Princesse	Département risques majeurs
CTM	BENOIT Patrick	Direction des routes /Chargé de la Cellule Opérations Spéciales
CTM	DEAU Marc Michel	Direction des infrastructures et de l'eau
CTM	ETILE Marie-Noëlle	
CTM	JABOL Grégory	Risques majeurs
CTM	JEAN-LOUIS Frédéric	Services Risques Majeurs
CTM	KIN-FOO Sylvie	Mission Transport
CTM	PRIAM Arielle	Responsable environnement
CTM	RAVEAU Marie Noëlle	
CTM	SAINT CYR Renaud	Direction des infrastructures et de l'eau
DEAL	BERTON David	
DEAL	BOURVEN Patrick	Directeur
DEAL	DERVEAUX Georges	Chef du Service Risques Énergie Climat
DEAL	ESPERANCE Benjamin	Chef du service Paysage Eau Biodiversité
DEAL	FRANCOIS Séverine	Chargée de mission Risques Naturels
DEAL	GUYARD Gilbert	Directeur adjoint transports risques et défense
DEAL	HELOISE Claude	Technicien
DEAL	MARGER Olivier	SCPDT
DEAL	SALINDRE Jean-Jacques	Responsable du Pôle Risques Naturels
EGIS	ROUDIL Léo	Chef de projet
MEDIA RELAIS	BARBIER François	Agence organisation

METEO FRANCE	DEGRACE Jean-Noël	
METEO FRANCE	DORVILLE Jean-François	

ODE	BELLANCE Anne-lise	
ODE	BOUDRE Sylvie	
ODE	Gaëlle HIELARD	Cheffe du service études, suivi, conseil et formation et chargée de mission évaluation environnementale et suivi des politiques de territoire
ODE	Jeanne DEFOI	Directrice
ODE	Loic MANGEOT	Directeur adjoint
ODE	RATEAU Fabian	
Préfecture / SDIPC	CHARY Vanessa	
SAMAC	Frantz THODIARD remplacé par Myriam SUIVANT	Directeur (Chargée qualité environnement)
SDIS	VARRIN DOYER Matthieu	Lieutenant
VILLE DE DUCOS	FLOBINUS Micheline	Service urbanisme de la ville de Ducos
VILLE DE FORT-DE-FRANCE	LEIBNITZ Valérie	Direction de la gestion des infrastructures
VILLE DE SAINT-JOSEPH	FANNIS Roland	
VILLE DE SAINT-JOSEPH	JUBENOT Bertrand	Responsable service sécurité environnement
VILLE DE SCHOELCHER	BELIZON Marving	DG services techniques
VILLE DU LAMENTIN	BRIGTHON Alex	Élu à la propreté et à l'environnement
VILLE DU LAMENTIN	LABORIEUX Judith	Élue
VILLE DU LAMENTIN	OREL Marc	DVIE (Directeur Voirie Infrastructure et Électricité)
VILLE DU LAMENTIN	RAPINIER Ivanne	
VILLE DU LAMENTIN	SERLAN Julien	Service Environnement et cadre de vie
VILLE DU ROBERT	DULYMBOIS Robert	Élu environnement

## Annexe 3 : comptes rendus des ateliers thématiques

---





## Restitution du séminaire sur les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation

### Atelier n°1 : Choix d'une gouvernance pour les stratégies locales de gestion des risques d'inondation

N°DISPOSITION	INTITULE DE LA DISPOSITION	Disposition commune SDAGE/PGRI	À RETENIR (O/N)	IMPORTANCE (Très forte / forte / moyenne / faible)	ECHEANCE (court terme / moyen terme / long terme)	PROPOSITIONS D'ACTIONS ASSOCIES	COMMENTAIRES
	<b>Objectif n°1 : Développer des gouvernances adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et des programmes d'action</b>						<ul style="list-style-type: none"> <li>- CTM : ne dispose pas des compétences pour assurer le portage de la SLGRI</li> <li>- CACEM : nécessité d'étendre les compétences, les moyens humains et financiers</li> <li>- Pas de création de structure nouvelle (syndicat de rivière)</li> </ul> <p><b><u>Solution envisagée : Co-pilotage Etat/CTM</u></b></p>
1.1	Favoriser l'organisation de maîtrise d'ouvrage à une échelle cohérente	x	O				Pas de substitution de la structure porteuse au maître d'ouvrage
1.2	Structurer et accompagner la maîtrise d'ouvrage de la gestion des risques d'inondation		O				
1.3	Développer les outils de gestion intégrée des milieux aquatiques	x	O				
1.4	Accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	x	O				
1.5	Organiser la concertation entre acteurs à différentes échelles		O				

## Restitution du séminaire sur les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation

### Atelier n°2 : Amélioration de la connaissance du risque inondation et besoins en formation

N°DISPOSITION	INTITULE DE LA DISPOSITION	Disposition commune SDAGE/PGRI	À RETENIR (O/N)	IMPORTANCE (Très forte / forte / moyenne / faible)	ECHÉANCE (court terme / moyen terme / long terme)	PROPOSITIONS D'ACTIONS ASSOCIÉES	COMMENTAIRES
<b>Objectif n°2 : Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque</b>							
<b>Axe 1 : Améliorer la connaissance et la partager</b>							
2.1.1	Améliorer la connaissance des phénomènes sur les territoires		O	F	MT	Connaissance de la pluviométrie Spatialisation de la pluie	Accroître la connaissance sur l'état hydromorphologique des cours d'eau (Modèle pluie/débit, protocole CARHYCE)
2.1.2	Cartographier les débordements ou zones de submersions sur les prochaines inondations		O	F	MT	Mettre à jour les cartographies existantes	
2.1.3	Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable, évaluer la vulnérabilité des territoires		O	F	CT	Caractérisation du fonctionnement hydraulique par des modélisations	Rédéfinition de la vulnérabilité par des méthodes adaptées
2.1.4	Capitaliser les éléments de connaissances des risques d'inondation et les partager		O	F	LT	Remettre au cœur l'observatoire de l'eau	Traite de cote Connaissance sur le tsunamis Remettre en liens les producteurs de données liées aux risques inondations (Météo-France, État,...) Cellule de Veille Hydrologique (CVH)
<b>Axe 2 : Développer collectivement la culture du risque, responsabiliser les acteurs, informer les citoyens</b>							
2.2.1	Sensibiliser les élus sur les responsabilités, leurs obligations réglementaires et l'accès budgétaire		O	TF		(priorité)	Réalisation d'un séminaire avec l'association des maires Financement possible, leviers d'action
2.2.2	Informer le citoyen		O			Information auprès des scolaires Mise en place de système d'information avant (prévention) et pendant la crise (protection) Intégration du risque inondation dans le PLU Repères de crue	Campagnes choc pour favoriser une "approche conséquence" Mieux harmoniser les actions de sensibilisation (séisme/inondation) Faire respecter les règles
2.2.3	Développer des initiatives innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des acteurs		O				

## Restitution du séminaire sur les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation

### Atelier n°3 : Préparation à la gestion de crise et aménagement du territoire

N°DISPOSITION	INTITULE DE LA DISPOSITION	Disposition commune SDAGE/PGRI	À RETENIR (O/N)	IMPORTANCE (Très forte / forte / moyenne / faible)	ECHANCE (court terme / moyen terme / long terme)	PROPOSITIONS D'ACTIONS ASSOCIES	COMMENTAIRES
<b>Objectif n°3 : Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des</b>							
<b>Axe 1 : Aménager durablement les territoires</b>							
3.1.1	Vérifier que soient respectés les principes de prévention du risque dans l'aménagement du territoire			TF	CT permanent	Gérer l'eau à la parcelle Rôle de la police de l'urbanisme de contrôler le respect des principes d'aménagements Adapter le bâti existant Redéfinir les périodes d'aléas Former et sensibiliser les élus aux risques	
3.1.2	Renforcer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement				CT permanent	Mise à jour régulière des PLU	
<b>Axe 2 : Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés</b>							
3.2.1	Développer la sensibilité et les compétences des professionnels de l'urbanisme pour l'adaptation au risque et les projets d'aménagement				MT	Former les agents urbanistes	
3.2.2	Concevoir des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments				MT	En priorité, diagnostic sur les zones toujours inondées	
3.2.3	Mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité au risque inondation				CT	Entretien régulier des cours d'eau Améliorer la coordination des différents services	
3.2.4	Délocaliser les enjeux				LT		
3.2.5	Réduire l'aléa inondation						

<b>Objectif n°4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale</b>							
<b>Axe 1 : Renforcer les outils de prévision, de surveillance, d'alerte et de gestion de crise</b>						Sirènes des communes à vérifier et utiliser Développer la prévision météo Agir à l'échelle du quartier	
4.1.1	Concevoir et rendre opérationnelle la Cellule de Veille Hydrologique (CVH)			TF	CT		Prioritaire
4.1.2	Mettre en place un atlas de cartes de zones inondables potentielles					Cf. PPRN	
4.1.3	Intégration des risques d'inondation dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et précéder à des exercices de simulation de crise						
4.1.4	Concevoir les outils d'accompagnement à la mobilisation citoyenne, faire de chacun un acteur de sa propre sécurité						
<b>Axe 2 : Préparer l'après-crise, faciliter la phase de réparation</b>							
4.2.1	Accompagner les sinistrés						
4.2.2	Accompagner les acteurs économiques						
4.2.3	Anticiper les modalités de gestion des déchets lors des événements						
4.2.4	Tirer profit de l'expérience						